



PLAN LOCAL DE PROPRETE



Table des matières

Glossaire.....	4
I Plan Local de Propreté.....	5
I.1. Objectifs généraux du Plan.....	5
I.2. Description des aspects organisationnels relatifs au plan de propreté.....	5
I.2.1. Acteurs principaux du Plan Local de Propreté.....	5
I.2.2. Récapitulatif des acteurs du Plan Local de Propreté et description des tâches.....	7
I.2.3. Budget consacré au Plan Local de Propreté.....	7
I.2.4. Durée de réalisation du Plan Local de Propreté.....	8
I.3. Diagnostic de la situation actuelle.....	8
I.3.1. Carte d'identité de la commune.....	8
I.3.1.1. Population.....	8
I.3.1.2. Habitat.....	10
I.3.1.3. Activité économique, zoning et PME.....	11
I.3.1.4. Infrastructure de communication et de transport.....	11
I.3.1.5. Etablissements scolaires.....	11
I.3.1.6. Tourisme.....	12
I.3.2. Description de la gestion actuelle.....	13
I.3.2.1. Infrastructures et services existants.....	13
I.3.2.2. Gestion des opérations de nettoyage dans la commune....	15
I.3.2.3. Outils de planification et indicateurs de l'évolution de la propreté.....	16
I.3.2.4. Participation au Grand Nettoyage de Printemps.....	20
I.3.2.5. Communication.....	21
I.3.2.6. Répression.....	21
I.3.2.7. Actions déjà réalisées.....	22
I.3.2.8. Points faibles et pistes d'amélioration.....	26

I.3.3. Diagnostic de la propreté.....	27
I.3.3.1. Mesure quantitative de la propreté.....	27
I.3.3.2. Consultation publique.....	31
I.3.3.3. Problèmes de propreté spécifiques dans la commune (points noirs) et pistes d'amélioration.....	32
I.3.3.4. Analyse AFOM.....	35
I.3.3.5. Arbres à problèmes et à solutions.....	36
I.4. Identification des partenaires potentiels.....	50
I.5. Programme d'actions.....	53
I.5.1. Stratégie communale.....	53
I.5.1.1. Lieux et nuisances cibles.....	53
I.5.1.2. Objectifs globaux d'impact et d'activité.....	53
I.5.2. Elaboration du programme d'actions.....	60
I.5.2.1. Généralités.....	60
I.5.2.2. Actions retenues.....	61
I.5.2.3. Synthèse des moyens financiers, humains et matériels....	68
I.5.2.4. Synthèse des partenaires mobilisés.....	71
I.6. Suivi et évaluation du Plan.....	72
I.6.1. Indicateurs globaux.....	72
I.6.2. Indicateurs par action.....	75
I.7. Communication du Plan.....	84
Annexe 1 : Fiches projet.....	85
Annexe 2 : Synthèse consultation publique.....	189

Glossaire

Un **indicateur d'activité** donne une mesure de l'effectivité d'une action ou d'un plan, c'est-à-dire de son accomplissement par les initiateurs et les partenaires. Des indicateurs d'activité sont par exemple l'avancée des moyens prévus, les étapes déjà atteintes.

Un **indicateur d'impact** donne une mesure des effets directs (par exemple, nombre de volontaires ayant participé à une action, nombre de sites nettoyés) ou indirects (par exemple, changement de comportement des citoyens à la suite d'une campagne de communication, diminution de la quantité de déchets sauvages) qu'une action ou un plan a permis d'atteindre avec les ressources consommées.

La méthodologie **Clic-4 WaPP** est l'outil de mesure de la propreté locale mis à disposition par le Service Public de Wallonie. Elle repose sur un protocole strict (type de nuisance à recenser, période de mesure, lieux concernés) et des règles de mesure à respecter. Cet outil permet notamment de suivre l'évolution de la propreté sur un territoire et de mesurer l'impact d'actions entreprises.

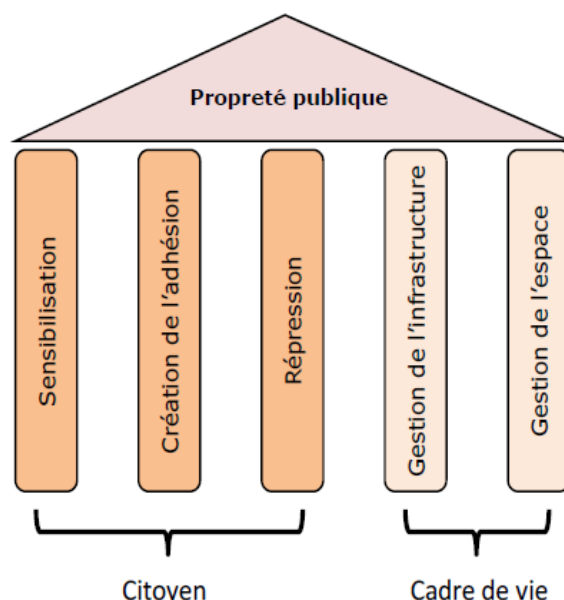
Nuisances/publics/lieux cibles du plan propreté :

Nuisance cible : Nuisance que l'on vise à éliminer, via une action ou un programme d'actions (par exemple, les déchets sauvages, les graffitis).

Public cible : Public considéré comme créateur de nuisance(s) ou exerçant des activités pouvant entraîner la création de nuisance(s) et que l'on veut atteindre via une action ou un programme d'actions, dans le but de l'inciter à ne pas créer de nuisance(s) / à lutter contre les nuisance(s) (par exemple, les riverains, les touristes, les festivaliers).

Lieu cible : Lieu que l'on vise, via une action ou un programme d'actions, à rendre plus propre par l'élimination des nuisances (par exemple les zones commerçantes, les arrêts de transport en commun, les toilettes publiques).

Les Cinq piliers constituent les fondements stratégiques de la politique de lutte contre les déchets sauvages. **Trois piliers** sont en relation directe avec le citoyen : **la participation** (citoyens, entreprises, associations, autres acteurs), **la sensibilisation** (visant le changement de comportement), **la répression et le contrôle social** ; **les deux autres** se rapportent au cadre de vie : **la gestion des espaces de vie** (passant notamment par la réappropriation de l'habitat et une réduction des zones mal entretenues) et **les infrastructures de collecte de déchets** (poubelles de rue, matériel de nettoyage, balayage des rues...). Les cinq piliers forment un tout. En effet, ces piliers se renforcent mutuellement et il est important de travailler sur chacun d'entre eux pour parvenir à une amélioration significative de la propreté publique (voir détails en annexe).



I. Plan Local de Propreté

I.1 Objectifs généraux du plan

- **Etablir un état des lieux de la propreté du territoire communal** incluant notamment le diagnostic de la gestion de la propreté et de la situation actuelle en matière de propreté.
- **Fixer des actions prioritaires à mener** afin d'améliorer la propreté de manière générale et sur des lieux prioritaires, en agissant notamment sur des groupes cibles porteurs de changement.
- **Fixer des objectifs** pour chaque action.
- **Gérer la problématique de manière intégrale** en agissant via des piliers d'actions complémentaires.
- **Mesurer des indicateurs** d'activité et d'impacts du programme.
- **Coordonner les rôles des différents acteurs (publics et/ou privés)** en matière de propreté.

I.2 Description des aspects organisationnels relatifs au Plan de Propreté

I.2.1. Acteurs principaux du Plan Local de Propreté.

Le Plan Local de Propreté est piloté par le service Environnement de la commune de Dour. Plusieurs autres services communaux et partenaires sont également impliqués dans les différentes actions entreprises.

Deux référents (un chef de projet et un élu) sont désignés, à savoir :

- Référent élu : Monsieur Poli Patrick, Echevin de la propreté publique ;
- Chef de projet : Monsieur Colmant Dominique, Conseiller en Environnement.

Un comité de pilotage a également été mis en place afin de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Local de Propreté, celui-ci est composé de huit personnes, à savoir :

- La Directrice générale, commune de Dour ;
- La Chef de bureau administratif des services techniques, commune de Dour ;
- Le Chef de bureau technique des services techniques, commune de Dour ;
- L'employée administrative (service environnement), commune de Dour ;
- Mr Poli Patrick : Echevin de la propreté publique ;
- L'agent constatateur communal, commune de Dour ;
- L'ouvrier en charge de la propreté publique, commune de Dour ;
- Mr Colmant Dominique, conseiller en environnement, commune de Dour.

Une des missions premières du comité de pilotage consiste à rassembler les différents partenaires afin de mettre en place une structure participative efficace et active.

Cette structure est le moteur principal de la mise en place du projet, il se réunira une fois par an.

Le Service Environnement assure quant à lui le suivi administratif du dossier, il participe également à tous les groupes de travail qui sont formés.

La commune de Dour mène déjà beaucoup de projets en matière de propreté publique. Le comité de pilotage veille à harmoniser ces différents projets grâce à l'outil « Plan Local de Propreté ».

Les membres du comité de pilotage disposent d'une expérience certaine en matière de gestion de plans d'actions, la commune de Dour a en effet déjà eu l'occasion de mettre en place plusieurs partenariats (Plan Communal de Développement de la Nature, projet « Commune Zéro déchet », etc...). Nous avons pu constater que l'engouement des citoyens et des associations locales était intéressant pour mener à bien des projets participatifs. Le brassage des idées permet en effet de proposer des actions concrètes et efficaces.

Le Comité de Pilotage souhaite vivement entretenir une dynamique semblable dans la gestion du Plan Local de Propreté afin notamment d'amplifier les nombreuses actions déjà mise en place.

D'un autre côté, plusieurs services communaux collaborent régulièrement de manière très constructive dans l'élaboration de projets communs, cette motivation des services communaux combinée aux synergies déjà développées sont des atouts majeurs pour mener à bien le projet de Plan Local de Propreté.

Enfin, il est évident que le personnel technique de terrain chargé du maintien de la propreté publique de la commune est associé à la démarche, les constats quotidiens réalisés par les ouvriers sont des éléments indispensables afin de localiser les points noirs et d'identifier précisément les actions à entreprendre.

Outre, le comité de pilotage, un groupe de travail sera mis en place conformément à la fiche projet n°P C-S 1. Ce groupe de travail pourra être considéré comme un comité de suivi, il sera composé du chef de projet, du référent élu, de l'agent constatateur et d'un représentant de la police locale. Ce groupe de travail qui sera chargé de mettre en œuvre concrètement les actions se réunira selon les besoins et au minimum deux fois par an. Tous les acteurs et partenaires concernés par un projet abordé lors d'une réunion du groupe de travail (comité de suivi) seront invités à y participer. Le nombre et la qualité des personnes qui participeront au groupe de travail (comité de suivi) variera dès lors selon l'ordre du jour.

I.2.2. Récapitulatif des acteurs du Plan Local de Propreté et description des tâches.

Services impliqués	Tâches attribués	Personnes du service responsable de la tâche
Service Environnement	Pilotage général du PLP et gestion des opérations de nettoyage de terrain (équipe technique)	C.D., G.C.et G.F.
Service Communication	Elaboration et suivi de la communication autour du projet	B,A
Direction des écoles communales	Mise en place d'actions permettant d'améliorer la propreté de l'école et de ses abords (cours, chemins d'accès, etc...)	Direction des écoles communales
Plan de Cohésion Sociale	Organisation d'un nettoyage annuel des cités en collaboration avec le service Environnement	

I.2.3. Budget consacré au Plan Local de Propreté.

Chaque année, la commune de Dour consacre le budget nécessaire au maintien de la propreté publique. Il n'est pas possible de déterminer avec précision le montant de ce budget étant donné que les dépenses fluctuent en permanence en fonction des quantités de déchets ramassées, des acquisitions de matériel et des besoins humains consacrés à cette mission.

L'équipe chargée de l'entretien de la commune est composée d'environ 25 ouvriers, cette équipe est renforcée par quelques ouvriers saisonniers (5 à 6 personnes) d'avril à octobre. Les membres de l'équipe sont des ouvriers polyvalents engagés sous différents contrats (articles 60, saisonniers, PTP, CDI et CDD) qui effectuent des tâches diverses (tonte de pelouses, élagages, entretien des espaces verts, maintien de la propreté, festivités, déneigement en hiver, entretien des terrains de sports,...). Il est impossible de quantifier le temps et le budget consacré aux missions relatives au maintien de la propreté publique étant donné le caractère très variable de celles-ci. Précisons toutefois que les services techniques communaux disposent des budgets suffisants pour assurer le maintien de la propreté publique.

En ce qui concerne plus précisément le Plan Local de Propreté, les crédits nécessaires à sa mise en œuvre et à la concrétisation des actions seront budgétisés chaque année suivant l'estimation indiquée dans chaque fiche-projet.

I.2.4. Durée de réalisation du Plan Local de Propreté

Le Plan Local de Propreté est composé d'actions « One shot » dont la planification est clairement fixée mais aussi d'action à répéter chaque année, la durée effective de mise en œuvre du Plan Local de Propreté est donc illimitée. De plus, ce plan doit être perçu comme un outil dynamique pouvant être adapté en permanence en fonction de l'évolution du niveau de propreté publique et des constats enregistrés.

La programmation des actions à mettre en œuvre sera étudiée lors de la rédaction des fiches-projet.

I.3 Diagnostic de la situation actuelle

I.3.1. CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE

I.3.1.1 Population.

Au 1er janvier 2019, Dour comptait 16.639 habitants, soit une densité de 505 habitants/km², ce qui est inférieur aux autres communes du Borinage (Boussu, 1.005 hab/km², Colfontaine 1.475 hab/km²), mais supérieur aux autres communes proches, plus rurales (Quiévrain, 310 hab/km² et Honnelles, 114 hab/km²).

La population (et sa densité) est inégalement répartie sur le territoire communal, l'agglomération de Dour (incluant Petit-Dour) compte plus de la moitié de la population (environ 9.500 habitants, soit 1.170 hab/km²), les autres habitants se répartissent comme suit : Elouges, environ 3.600 (1.090 hab/km²), Wihéries environ 2.250 (225 ha/km²) et Blaugies, environ 1.500 (125 hab/km²). En termes de densité, Blaugies et Wihéries présentent un caractère plus rural, tandis que Dour présente un caractère nettement urbain, ainsi que, dans une moindre mesure, Elouges.

Après avoir connu une longue période de décroissance, passant de 17.737 en 1981 à 16.696 en 2002, le nombre d'habitants connaît depuis lors une certaine stabilisation, fluctuant entre 16.750 et 16.950 habitants environ.

Si on examine la répartition de la population dans les différentes classes d'âge, on constate un léger rajeunissement de la population, avec une augmentation du nombre des plus jeunes (moins de 20 ans), et diminution du groupe des plus âgés (plus de 65 ans, ce dernier groupe passant de 19% de la population au milieu des années 90 à un peu moins de 17% ces dernières années).

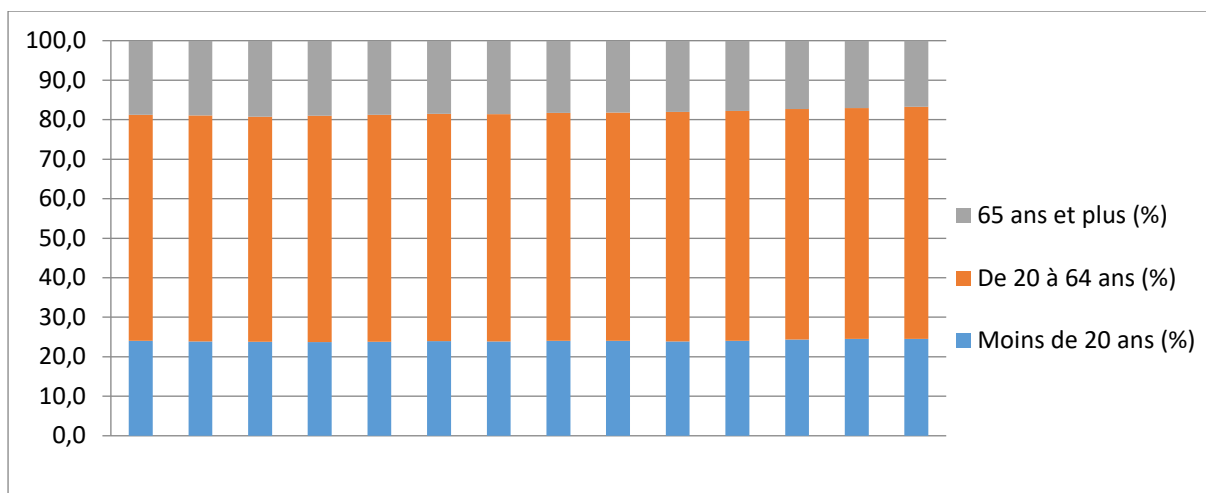


Figure 1 : Dour - évolution des différentes tranches d'âge depuis 1995 (en %)
Sources : INS

La pyramide des âges, présentée ci-après pour l'année 2013, montre que les tranches d'âge les plus jeunes connaissent un bon recrutement par rapport aux plus âgés. Toutefois, l'importance des classes d'âge 50 à 60 ans laisse présager un important vieillissement de la population dans les 10 années à venir.

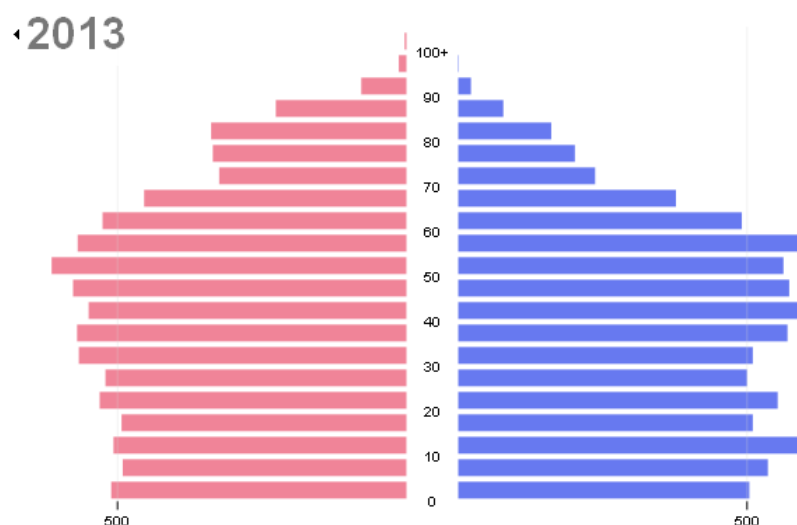


Figure 2 : Dour - répartition de la population par tranches d'âge en 2013
Sources : INS

I.3.1.2. Habitat.

La commune de Dour comptait 7.613 logements au 1er janvier 2012. Ce nombre est en augmentation régulière, avec de l'ordre de 20 à 30 nouveaux logements construits annuellement depuis la fin des années 90.

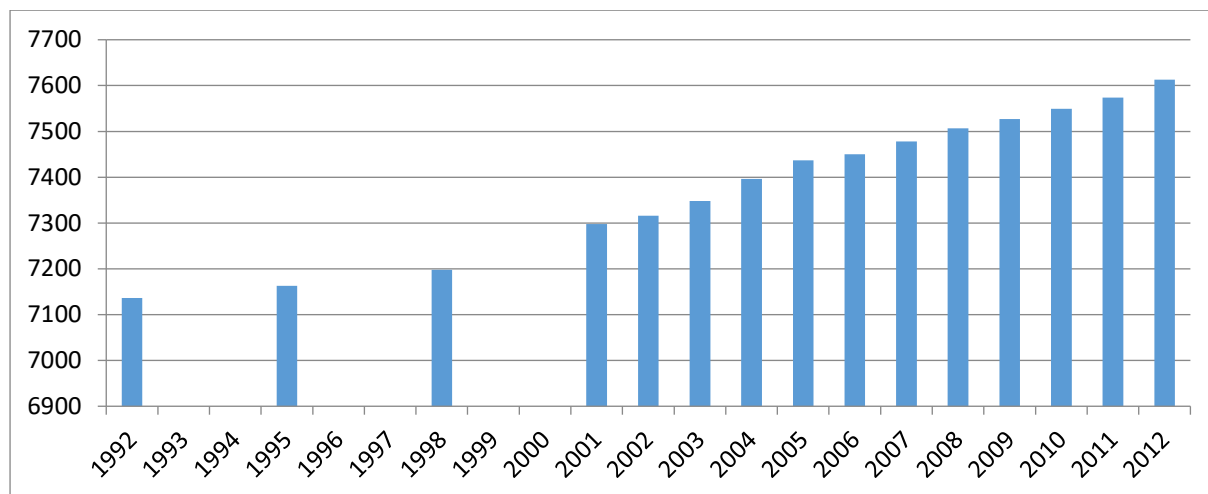


Figure 3 : Dour - évolution du nombre de logements de 1992 à 2012

Sources : INS

Les maisons unifamiliales dominent largement le parc de logement (près de 95%) et sont essentiellement de maisons mitoyennes (45%), les villas « 4 façades » ne représentant qu'environ 25% du parc de logements. Par comparaison, le parc de logements de la commune de Honnelles est constitué à 17,5% d'habitations mitoyennes et à 60% d'habitations isolés.

On notera également que Dour se caractérise par une proportion très importante de logements anciens : 44% sont antérieurs à 1945 (contre 35,5% en moyenne pour le Hainaut et 32,7% pour l'ensemble de la Région wallonne).

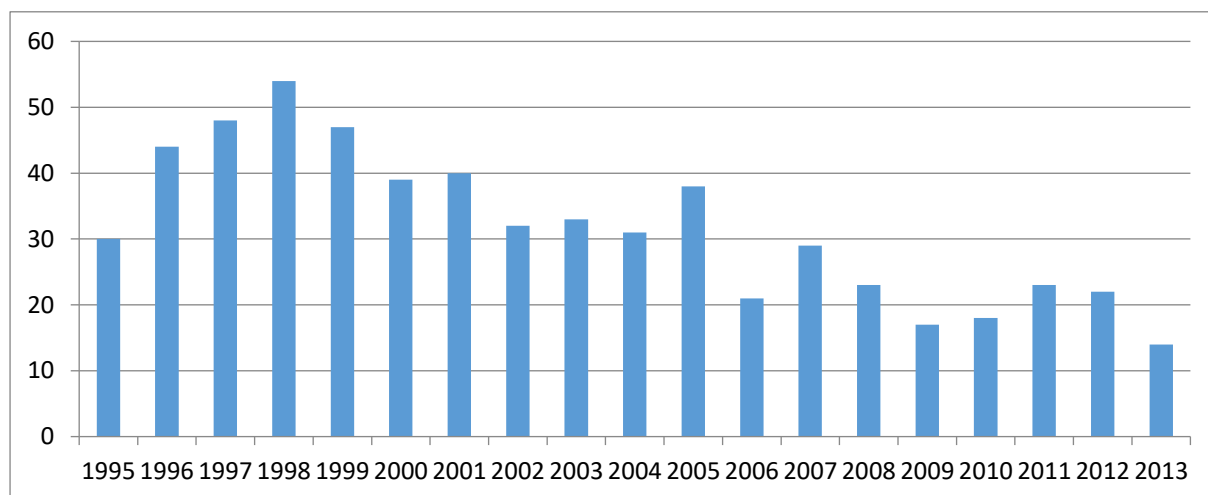


Figure 4 : Dour - évolution du nombre de terrains à bâtir vendus annuellement de 1995 à 2013

Sources : INS

Le nombre de terrains à bâtir annuellement vendus, qui était de l'ordre de 40 à 50 unités à la fin des années 90, connaît depuis lors une décroissance et est actuellement compris entre 10 et 20 unités. La superficie moyenne des terrains à bâtir vendus était comprise, en moyenne, entre 10 et 15 ares dans les années 90, mais elle diminue depuis quelques années et se situe actuellement entre 9 et 10 ares (9,1 ares en 2012).

I.3.1.3. Activité économique, zonings et PME.

La commune dispose de deux parcs d'activités économiques, l'un à caractère industriel (Dour-Elouges, d'une superficie de 182,8 ha, dont 74,4 sont encore disponibles) et le second à caractère plus artisanal (Dour-Belle-View, d'une superficie de 23,58 ha, dont 10,8 ha encore disponibles).

Il y avait en 2007 un total de 643 entreprises actives enregistrées sur le territoire communal (nous ne disposons pas de données plus récentes). Ce nombre était en légère diminution (682 entreprises enregistrées en 1998).

On notera que Dour se caractérise par la présence d'un grand nombre de Sites à Réaménager (SAR), couvrant une superficie d'environ 95 hectares. La plupart sont d'anciens sites charbonniers, comprenant des terrils et les carreaux des anciennes installations des charbonnages. Une partie de ces sites a déjà été réhabilitée ou est en cours de réhabilitation.

I.3.1.4. Infrastructure de communication et de transport.

En 2005, la longueur des réseaux routiers régionaux et provinciaux était de 10,65 km, la commune ne comptant pas de tronçons relevant du réseau autoroutier.

Le réseau routier communal s'étendait sur 115,20 km (dernières données disponibles – 2005). Ce dernier se développe progressivement (il était de 111,64 km en 2000).

Il n'y a plus de voie ferrée en activité.

Dour est traversé par plusieurs cheminements RAVeL :

- L98 Cuesmes – Quiévrain
- L98A Dour - Onnezies (ce dernier devant être prolongé vers Angre et plus loin la frontière française).

I.3.1.5. Etablissements scolaires.

Dour est particulièrement bien fourni en établissements scolaires, comptant :

- 9 écoles fondamentales communales pour 11 implantations, accueillant de l'ordre de 1.120 élèves ;
- 2 écoles fondamentales libres pour 3 implantations, (capacité d'accueil non précisée) ;
- 2 écoles d'enseignement secondaire (capacité d'accueil non précisée) ;
- 1 enseignement de promotion sociale de la Communauté française.

I.3.1.6. Tourisme.

La commune de Dour est connue pour son festival de musique qui rassemble chaque année au mois de juillet plus de 220.000 festivaliers, il s'agit bien évidemment de la première « attraction » touristique de la commune.

Le bassin de nage écologique implanté sur le site du « Belvédère » attire également plusieurs centaines de visiteurs lorsque les conditions météorologiques sont favorables.

D'autres événements importants sont également organisés durant l'année :

- Braderie du 21 juillet
- Grand Prix « Samyn » course cycliste
- Festival « Les tornades »

En dehors de cela, l'attractivité « touristique » de la commune de Dour est relativement peu développée, l'impact de ce secteur sur la propreté publique est faible.

I.3.2. DESCRIPTION DE LA GESTION ACTUELLE

I.3.2.1. Infrastructures et services existants.

La commune de Dour dispose de plusieurs infrastructures et services permettant d'améliorer la propreté publique, à savoir :

- Présence d'un parc à conteneurs dans la commune ;
- Organisation d'une collecte d'encombrants à domicile (« RECYTROC ») ;
- Participation au projet « Prime retour » sur les canettes usagées ;
- Sites de bulles à verre et à textiles répartis sur l'ensemble du territoire ;
- Présence d'un réseau de poubelles publiques efficace et judicieusement implanté ;
- Présences de poubelles permettant le tri sélectif des déchets dans toutes les écoles et bâtiments communaux, ces petites infrastructures permettent notamment aux enseignants d'inculquer les notions de propreté publique et de recyclage aux enfants.

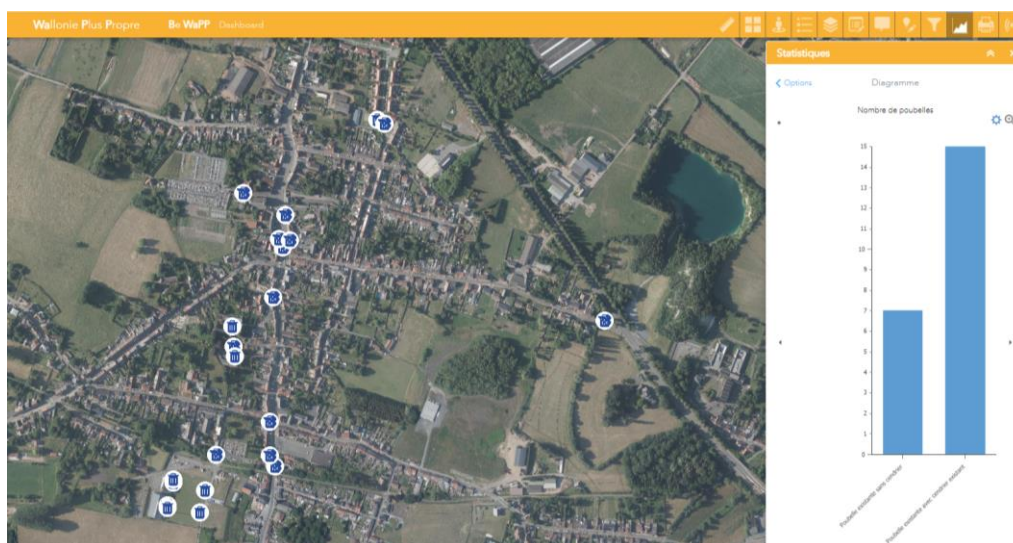
En 2014, toutes les poubelles publiques ont été remplacées par un modèle plus adapté équipé de cendriers, un nouveau plan d'implantation de ces poubelles a été étudié dans ce cadre afin d'optimiser l'efficacité du système. Aussi, des ilots composés d'une poubelle classique et d'une poubelle bleue permettant le tri des PMC ont été implantés.

En 2017, 81 poubelles supplémentaires ont été acquises dans le cadre d'un appel à projets initié par la cellule Be WaPP.

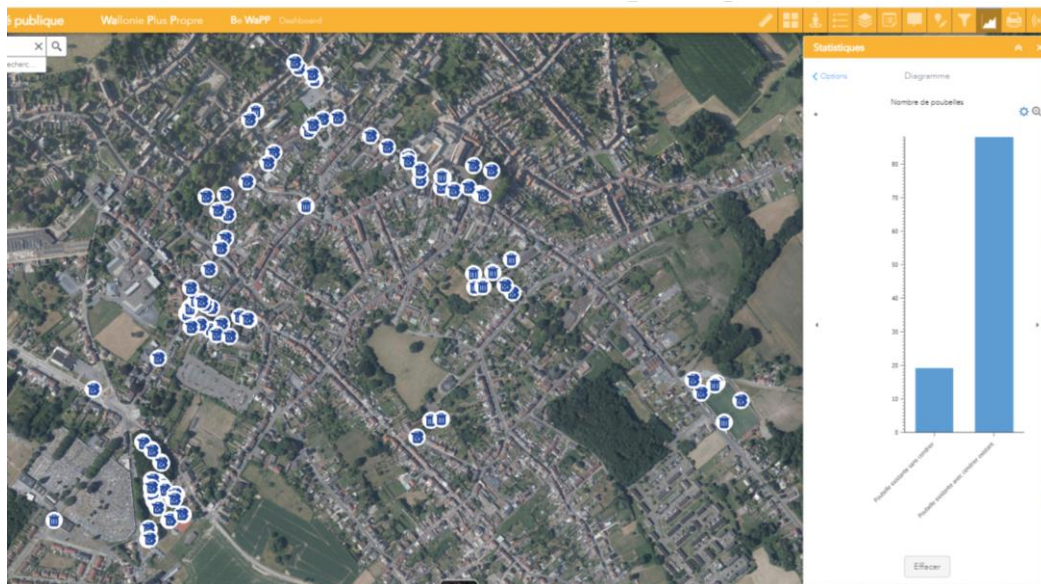
Enfin, du matériel permettant d'optimiser le travail des équipes de terrain est régulièrement acquis en fonction des besoins (aspirateur urbain "Glutton", souffleur adaptable sur tracteur horticole, outils de désherbage thermique, etc.).

Les services techniques disposent d'un plan exact de toutes les poubelles publiques, celles-ci sont enregistrées dans l'outil de géolocalisation mis à disposition par la cellule Be WaPP (outil PROpreté).

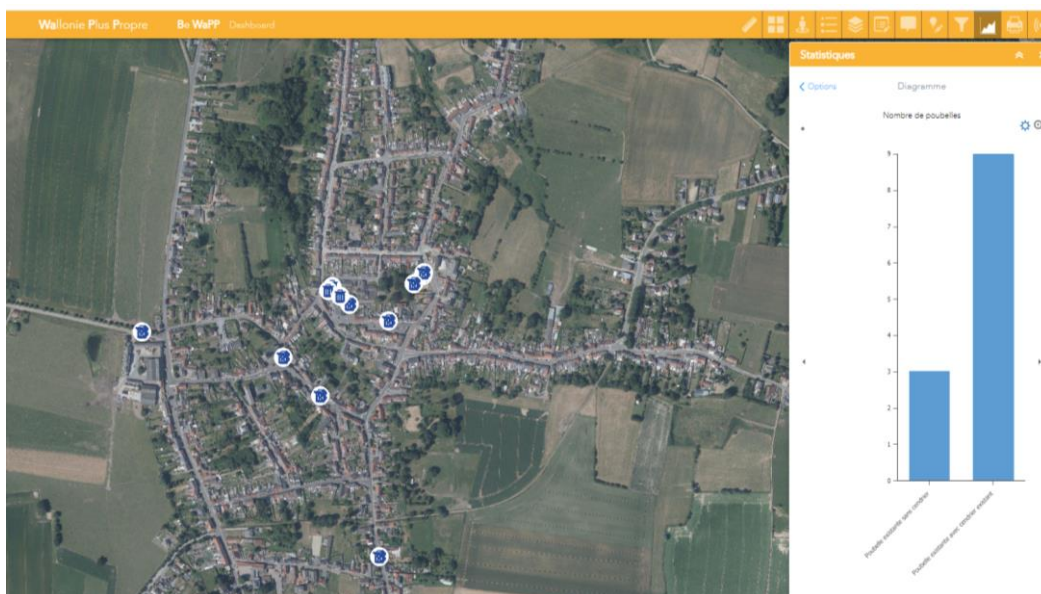
Des sites de bulles à verre (19) et de bulles à textiles (15) sont également présents sur le territoire. Les bulles à verre sont gérées par l'intercommunale HYGEA et les bulle à textiles par l'asbl "Terre".



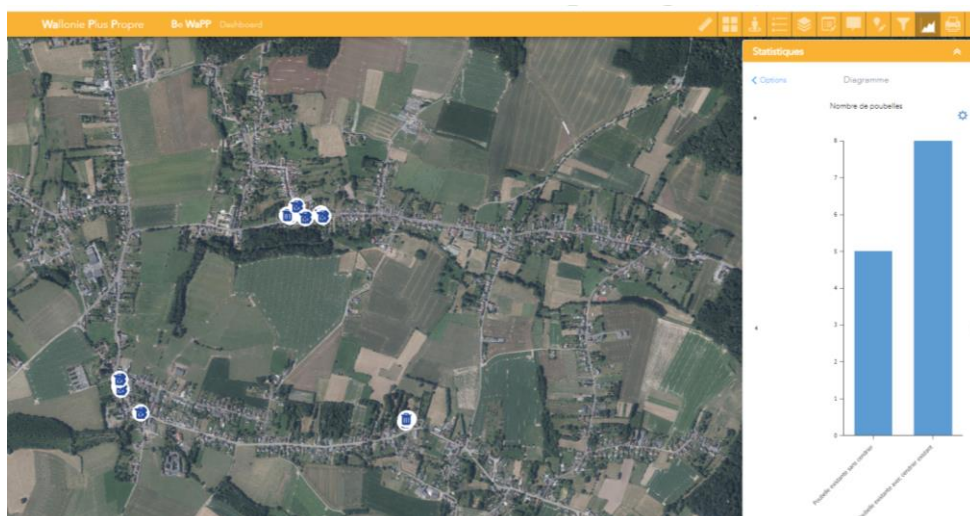
Implantation des poubelles publiques dans le village d'Elouges



Localisation poubelles publiques village de Dour



Localisation poubelles publiques village de Wihéries



Localisation poubelles publiques villages de Petit-Dour et Blaugies

I.3.2.2. Gestion des opérations de nettoyage dans la commune.

Les opérations de gestion de la propreté publique sont gérées par le service Environnement, une méthodologie basée sur les constats de terrain est appliquée.

Toutes les opérations liées à la propreté publiques sont exécutées par du personnel communal, il n'y a pas de sous-traitance en la matière.

L'organisation du travail des équipes techniques est chaque jour optimisée lors du briefing matinal. Au cours de celui-ci l'échange entre les ouvriers et les responsables hiérarchiques permet d'établir la liste des travaux réalisés la veille et de cibler les endroits à nettoyer en priorité.

Cette méthode de travail permet d'adapter continuellement le travail des équipes de terrain en fonction du niveau de propreté, des événements et festivités prévus ou encore des remarques éventuelles des citoyens ou partenaires (ambassadeurs de la propreté).

Les opérations de nettoyage de terrain sont organisées de la manière suivante :

- Présence d'une équipe d'ouvriers (7 personnes engagées sous contrat « article 60 ») chargés de nettoyer quotidiennement les rues à l'aide du "Glutton" ou d'un chariot de propreté. Les tournées sont organisées en fonction des besoins réels constatés. Pour ce faire, le territoire communal a été divisé en zones et des parcours précis ont été établis. En 2019, 2943 sacs ont été remplis de menus déchets collectés en rue ;
- Nettoyage des filets d'eau à l'aide de la balayeuse (un chauffeur) et curage des avaloirs à l'aide de l'hydrocureuse (un chauffeur et un convoyeur). Des plannings ont également été mis en place afin de répondre aux besoins spécifiques (balayage systématique des centres chaque lundi, nettoyage à la suite du marché hebdomadaire, etc.).
- Un plan d'entretien est établi pour les ruelles, sentiers, parterres, etc. Les ouvriers chargés de l'entretien des espaces verts assurent également le ramassage des déchets éventuels ;
- Les poubelles publiques sont vidées quotidiennement par une équipe spécifique qui est également chargée du nettoyage des abords de bulles à verre et à textiles ;
- Les dépôts sauvages sont toujours enlevés dans les 24 heures qui suivent leur détection. En 2019, 860 dépôts sauvages de nature diverse (sacs, pneus, déchets inertes, animaux morts, etc...) ont été ramassés ;
- Les bords de route sont systématiquement nettoyés dans les 48 heures qui suivent leur fauchage (3 x/an) ;
- Les cours d'eau de 3ème catégorie sont nettoyés chaque hiver ;
- Les bords de route situés le long des zones boisées sont généralement plus sales, celles-ci sont nettoyées au minimum une fois par mois.

D'un autre côté, la commune de Dour collabore efficacement avec divers partenaires dans le cadre de la lutte contre la malpropreté (DNF, Parc Naturel des Hauts-Pays, Contrat de Rivière de la Haine, HYGEA, etc.). Quelques exemples d'actions sont repris plus loin dans le document.

I.3.2.3. Outils de planification et indicateurs de l'évolution de la propreté.

Toutes les actions de terrain ainsi que la quantité, la nature et la localisation des déchets ramassés sont consignés dans des registres informatiques complétés par le service Environnement. Cela permet de bénéficier d'indicateurs précis et d'adapter les fréquences de nettoyage.

Aussi, les conteneurs communaux sont tous équipés de puces électroniques, cet équipement est très utile afin de suivre l'évolution des quantités de déchets produites et ramassées par les services communaux.

Ces listings informatiques (format « Excel ») combinés aux données récoltées lors de la vidange des conteneurs communaux permettent de générer une quantité infinie de statistiques diversifiées et précises (nombres de sacs ramassés pour une tournée précise, par tel ouvrier, dans telle rue, quantités journalières des déchets collectées avec localisation précise, etc...). Toutes ces statistiques permettent très facilement de localiser les points noirs éventuels et les rues nécessitant un nettoyage plus fréquent.

<u>RAMASSAGE DES DÉPÔTS SAUVAGES.</u>				
<u>ANNEE 2020.</u>				
DATE	LIEU	TYPE ET QUANTIT	OUVRIERS	REMARQUES
03/01/20	Place des Martyrs, au pied de la poubelle publique	1 sac non conforme		Sac rouge de la commune hors parcours
03/01/20	Rue de l'Athénée	1 carton rempli de vaisselle		
03/01/20	Bulles à verre place Verte	Sacs non conformes et déchets divers		Une adresse trouvée
03/01/20	Place Verte, au pied de la poubelle publique dans le fond	1 sac non conforme		Une adresse trouvée
03/01/20	Rue du Coron	2 sacs non conformes		Une adresse trouvée
06/01/20	Carrefour rue H. Pochez - rue Ste Catherine	Verre cassé suite à un accident		
06/01/20	Bulles à verre cité de la Toureille	Déchets divers		Une adresse trouvée
06/01/20	Bulles à verre rue des Chênes	Sacs non conformes et déchets divers		Une adresse trouvée
07/01/20	Rue du Roi Albert, face au n°21	3 sacs non conformes + 1 sapin artificiel		Une adresse trouvée
07/01/20	Bulles à verre terrain de foot de Dour	Sacs non conformes et déchets divers		Une adresse trouvée
07/01/20	Rue de l'Yser, 43	Sacs non conformes et déchets divers		Une adresse trouvée
07/01/20	Sentier Plantis Jacquette	1 dépôt de petites cartouches de gaz alimentaire + 1 sac non conforme		Une adresse trouvée
08/01/19	Rue Grande, à proximité de la Fortis	Nombreux sacs non conformes (PMC, bio et sacs noirs)		
08/01/19	Rue M. Foch, à l'opposé de la rue Masson	3 sacs non conformes		
08/01/19	Rue d'Offignies, 2ème parking	1 pare-choc de voiture		
09/01/19	Rue Ferrer	1 caisse remplie de		

Extrait listing "ramassage dépôts sauvages"

PARCOURS PEDESTRES

ANNEE 2020.

DATE	N° CIRCUIT	SAC	OUVRIERS	HEURES	REMARQUES
06/01/20	Parcours "Dour centre A"	14		7h30 à 15h36	
06/01/20	Parcours "Dour centre B"	10		7h30 à 15h36	
07/01/20	Parcours "Wihéries lundi"	6		7h30 à 15h36	
08/01/19	Parcours "Petit-Dour, cités"	14		7h30 à 15h36	
08/01/19	Parcours "Elouges lundi"	8		7h30 à 15h36	Itinéraire réalisé en partie
09/01/19	Parcours "Elouges lundi"	8		7h30 à 15h36	Itinéraire réalisé en partie, suite et fin
10/01/20	Parcours "Dour centre A et B"	10		7h30 à 15h36	Rues principales
13/01/20	Parcours "Elouges lundi"	5		7h30 à 15h36	
13/01/20	Parcours "Dour centre A"	8		7h30 à 15h36	
13/01/20	Parcours "Dour centre B"	10		7h30 à 15h36	
14/01/20	Parcours "Elouges"	4		7h30 à 15h36	Itinéraire réalisé en partie
14/01/20	Parcours "Dour Ouest"	10		7h30 à 15h36	Itinéraire réalisé en partie
14/01/20	Parcours "Coron du Bois"	8		7h30 à 15h36	
15/01/20	Parcours "Elouges"	9		7h30 à 15h36	Itinéraire réalisé en partie, suite et fin
15/01/20	Parcours "Wihéries"	4		7h30 à 15h36	Itinéraire réalisé en partie
15/01/20	Parcours "Dour	6		7h30 à 15h36	Itinéraire réalisé en

Extrait listing "nettoyage des rues avec chariots de propreté ou Glutton"

RAMASSAGE DES DECHETS APRES FAUCHAGE

PERIODE : octobre 2019.

LIEU	FAIT LE	QUANTITES	REMARQUES
Rue de la Toureille	17/10/19	Quelques déchets divers	
Rue des Andrieux (côté Dour)	17/10/19	Quelques déchets divers	
Voie d'Hainin + ruelle Laguet	21/10/19	Quelques déchets divers	
Rue d'Offignies	21/10/19	11 sacs de déchets divers	
Rue Fontaine Declaret	17/10/19	Néant	
Rue du Tombois	17/10/19	Quelques déchets divers	
Rue Culot Quezo	17/10/19	Néant	
Avenue Hyacinth Harmegnies	17/10/19	2 sacs de déchets divers	
Rue Baille de Fer	17/10/19	Néant	
Rue du Dérodé	17/10/19	Néant	
Sentier Lamina	17/10/19	Néant	
Rue Sauwartan	17/10/19	Quelques déchets divers	
Rue de l'Avaleresse	17/10/19	1 sac de déchets divers	
Rue Pont à Cavains	17/10/19	2 sacs de déchets divers	
Chemin de Wallants	17/10/19	3 sacs de déchets divers	
Rue Moranfayt	18/10/19	Quelques déchets divers	
Sentier de Warquignies + abords du terrain de foot	18/10/19	Quelques déchets divers	
Rue de l'Enfer	21/10/19	1 sac de déchets divers	
Rue Mitrecq	21/10/19	Quelques déchets divers	
Ilôt au carrefour des rues Aimeries, Bienfaisance et Coron	17/10/19	Quelques déchets divers	

Extrait listing « Ramassage déchets après fauchage des bords de route »

Nettoyage par les services communaux des voiries situées le long du bois de Colfontaine						
Rues	Date de ramassage et déchets ramassés	Date de ramassage et déchets ramassés	Date de ramassage et déchets ramassés	Date de ramassage et déchets ramassés	Date de ramassage et déchets ramassés	Date de ramassage et déchets ramassés
Rue Pont à Cavains	15/01/2019 Quelques déchets divers	08/04/2019 3 sacs de déchets divers	12/06/2019 (ramassage après fauchage) 2 sacs de déchets divers	20/08/2019 (ramassage après fauchage) 3 sacs de déchets divers	06/09/2019 4 sacs de déchets divers	17/10/2019 (ramassage après fauchage) 2 sacs de déchets divers
Rue de l'Avaleresse	15/01/2019 Quelques déchets divers	08/04/2019 2 sacs non confirmés + plaques ondulées en plastique	12/06/2019 (ramassage après fauchage) 1 sac de déchets divers	19/08/2019 (ramassage après fauchage) 3 sacs de déchets divers + 1 TV	06/09/2019 2 sacs de déchets divers	17/10/2019 (ramassage après fauchage) 1 sac de déchets divers
Rue Sauwartan	15/01/2019 Quelques déchets divers	08/04/2019 Quelques déchets divers	2/06/2019 (ramassage après fauchage) Quelques déchets divers	19/08/2019 (ramassage après fauchage) Quelques déchets divers	05/09/2019 1 sac de déchets divers	17/10/2019 (ramassage après fauchage) Quelques déchets divers
Sentier Lamina	15/01/2019 Quelques déchets divers	08/04/2019 Quelques déchets divers	12/06/2019 (ramassage après fauchage) Quelques déchets divers	19/08/2019 (ramassage après fauchage) Quelques déchets divers	06/09/2019 Quelques déchets divers	17/10/2019 (ramassage après fauchage) Néant
Rues Cauderloo, Mouligneau	15/01/2019 Quelques déchets divers	08/04/2019 Quelques déchets divers	14/06/2019 (ramassage après fauchage) Quelques déchets divers	12/08/2019 (ramassage après fauchage) Quelques déchets divers	06/09/2019 Quelques déchets divers	21/10/2019 (ramassage après fauchage) 1 sac de déchets divers
Rue de l'Enfer	15/01/2019 4 sacs de déchets divers	08/04/2019 1 sac de déchets divers	14/06/2019 (ramassage après fauchage) 1 sac de déchets divers	21/08/2019 (ramassage après fauchage) 1 sac de déchets divers	05/09/2019 1 sac de déchets divers	21/10/2019 (ramassage après fauchage) 1 sac de déchets divers
Sentier de Warquignies	15/01/2019 Quelques déchets divers	08/04/2019 1 sac de déchets divers	12/06/2019 (ramassage après fauchage) Quelques déchets divers	20/08/2019 (ramassage après fauchage) 1 sac de déchets divers + 1 matelas	06/09/2019 Quelques déchets divers	18/10/2019 (ramassage après fauchage) Quelques déchets divers

Extrait listing "nettoyage des voiries bordant le bois de Colfontaine"

Le bilan des nombreuses actions mise en œuvre depuis plusieurs années est très positif, les quantités de déchets ramassés en rue par les services techniques ne cessent de diminuer :

2011 : 194,26 tonnes ;

2012 : 151,44 tonnes ;

2013 : 151,34 tonnes ;

2014 : 140,87 tonnes ;

2015 : 107,64 tonnes ;

2016 : 97,89 tonnes ;

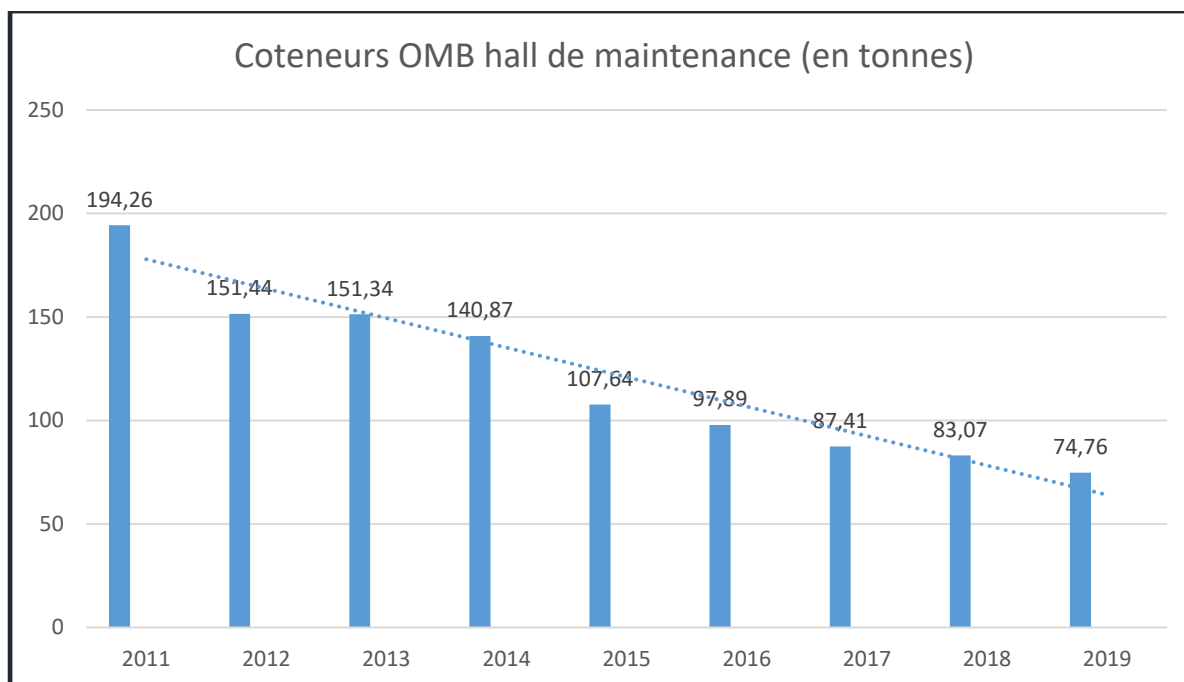
2017 : 87,41 tonnes ;

2018 : 83,07 tonnes.

2019 : 74,76 tonnes.

Les plaintes des citoyens sont généralement introduites par téléphone ou par mail. Ces plaintes sont immédiatement transmises au service Environnement qui se charge ensuite du suivi de celles-ci. Les dépôts sauvages sont systématiquement ramassés dans les 24 heures, aucun retour vers le citoyen n'est donc nécessaire car celui-ci remarque par lui-même que le problème a été réglé.

La commune de Dour n'utilisait pas jusqu'à présent l'outil clic 4 WaPP car elle dispose d'outils statistiques très complets basés sur des constats journaliers effectués par les agents de terrain et donc beaucoup plus précis que Clic4WaPP.



I.3.2.4. Participation au Grand Nettoyage de Printemps.

La commune de Dour participe chaque année au Grand Nettoyage de Printemps et organise les opérations en collaboration avec les équipes de bénévoles inscrites.

Régulièrement, une équipe « communale » composée de citoyens actifs dans les projets participatifs (Zéro déchet, PCDN, etc...) est également constituée. Celle-ci participe au nettoyage des rues du centre-ville de Dour. Les déchets récoltés sont déposés dans une remorque tractée par un cheval de trait.

Le Grand Nettoyage du Printemps rencontre un véritable succès au niveau de la commune de Dour. En 2019, 977 bénévoles répartis dans 35 équipes ont participé à cette action. 196 sacs de déchets divers et 103 sacs de PMC ont été collectés lors de l'édition 2019. Les bénévoles sont essentiellement des citoyens et des écoliers.

A l'issue de l'action, tous les bénévoles ont été conviés à une réception organisée à l'hôtel de ville en présence de deux personnalités de la RTBF (Sarah de Paduwa et David Jeanmotte).

D'un autre côté, 15 ambassadeurs de la propreté sont actifs toute l'année sur le territoire communal, ceux-ci sont bien entendu soutenus par les services communaux qui collaborent régulièrement avec eux (ramassage des déchets collectés, aide pour la commande de matériel, etc...).

Il est certain que les ambassadeurs de la propreté peuvent contribuer efficacement au maintien de la propreté publique notamment en termes de sensibilisation des citoyens.

Un renforcement de la collaboration entre eux et la commune est prévu dans le Plan Local de Propreté.

I.3.2.5. Communication.

Des articles relatifs à la propreté publique sont ponctuellement insérés dans le bulletin communal « Dour Infos ». Une communication beaucoup plus importante sur le thème de la propreté publique est également organisée dans le cadre du Grand Nettoyage de Printemps (site internet communal, réseaux sociaux, presse locale, etc...).

En dehors du « Grand Nettoyage de Printemps », quelques autres communications relatives à la propreté publique sont diffusées par la commune et ses partenaires (HYGEA via le magazine « Reflex » ou encore le Contrat de Rivière de la Haine lors des opérations « Rivières propres »).

I.3.2.6. Répression.

La commune de Dour dispose d'un agent constatateur à temps plein (agent communal), celui-ci est particulièrement actif dans le domaine de la propreté publique, il consacre en effet environ 60 % de son temps de travail à cette problématique. Des constats sont régulièrement établis pour des manquements tels le non-entretien des trottoirs, la présence de hautes herbes, les dépôts sauvages, etc...

Les dépôts sauvages sont systématiquement fouillés par les ouvriers chargés de cette mission, les éléments retrouvés sont déposés auprès de l'agent constatateur communal. En 2019, 205 indices contribuant à l'identification d'auteurs de dépôts ont été retrouvés lors des fouilles et transmis à l'agent constatateur. Après analyse et vérifications d'usage, 49 PV ont pu être dressés par l'agent constatateur.

L'agent constatateur est également en rapport constant avec les services de police, cette collaboration permet notamment de pouvoir placer ponctuellement des caméras de surveillance amovibles aux endroits où des dépôts sauvages sont régulièrement observés. Cette utilisation de caméras ne peut cependant pas être considérée comme une solution miracle car les dépôts cessent généralement lorsque les caméras sont placées et apparaissent à nouveau lorsque celles-ci sont retirées. Même si cette action ne permet pas toujours de verbaliser le contrevenant, elle a le mérite de démontrer que la commune est active dans le domaine.

Enfin, l'agent constatateur établit ses constats sur base de l'ordonnance de police générale. Celle-ci est d'ailleurs régulièrement mise en jour.

I.3.2.7. Actions déjà réalisées.

Actions menées <u>selon les 5 piliers d'actions</u>			Moyens consacrés (source ; montant/apport/temps consacré)
Description brève	Indicateur d'activité ou d'impact	Bilan	
<i>En 2014, remplacement de l'ensemble des poubelles de la commune par un modèle plus adapté et équipé de cendriers.</i> <i>Etude d'un nouveau plan d'implantation des poubelles publiques afin d'optimiser l'efficacité du dispositif.</i> <i>Dans les rues du centre-Ville, mise en place d'îlots de tri composés d'une poubelle grise et d'une poubelle bleue permettant de trier les PMC.</i>	<i>100 poubelles publiques acquises.</i>	<i>Nette amélioration de la propreté aux abords des poubelles.</i> <i>Diminution des dépôts sauvages dans les poubelles car modèle type « boîte aux lettres ».</i>	<i>Budget : 42.955,00 € TVAC sur fonds propres</i>
<i>Création d'un logo « Dour commune Propre ».</i> <i>Ce logo a été imprimé sur toutes les poubelles publiques.</i>		<i>Mise en avant de la volonté de la commune d'améliorer la propreté publique</i>	<i>Aucun frais pour la commune car logo créé par le service communication communal</i>
<i>Sensibilisation des citoyens via la distribution d'un flyer de sensibilisation à la propreté publique par les gardiens de la paix et les Stewards urbains au niveau des points sensibles (abords des établissements Horeca, écoles, etc...).</i>	<i>Distribution réalisée durant le mois d'octobre 2014</i>	<i>Accueil positif des citoyens sensibilisés</i>	

<i>Réalisation d'une capsule vidéo sur le thème du remplacement du parc de poubelle publique.</i>			<i>Capsule vidéo réalisée gratuitement par l'asbl Dour Centre-Ville.</i>
<i>Organisation d'une séance du Conseil communal des enfants spécifiquement consacrée à la propreté publique.</i>	<i>Séance spécifique tenue le 03/11/2014. (Environ 20 enfants présents).</i>	<i>Enfants particulièrement intéressés par la thématique.</i>	
<i>Organisations d'opérations « Rivières Propres » en collaboration avec le Contrat de Rivière de la Haine.</i>	<i>25/10/2014 : 280 Kg de déchets collecté ; 18/10/2015 : 260 Kg de déchets collectés.</i>		
<i>Nettoyage du centre-ville à l'aide d'un cheval de trait.</i>	<i>Depuis 2014, chaque année, le centre-ville est régulièrement nettoyé à l'aide d'un cheval de trait.</i>	<i>Sensibilisation des citoyens facilitée par la présence d'un cheval de trait dans les rues de la commune.</i>	<i>Environ 3.000 €/an entièrement subsidiés par le SPW. Ce subside vient d'être renouvelé pour 3 ans.</i>
<i>Organisation d'opération de nettoyage des cités chaque année en collaboration, avec le Plan de Cohésion Sociale (présence du cheval de trait).</i>		<i>Sensibilisation des participants et des habitants du quartier.</i>	

<i>Opération de nettoyage « Coup de Poing » par les services communaux consistant à nettoyer de fond en comble certains quartiers. (Nettoyage, entretien des espaces verts, etc...).</i>	<i>Action réalisée en 2014 mais non rééditée par la suite.</i>	<i>Amélioration de l'état de propreté du quartier.</i> <i>Action permettant de faire découvrir aux citoyens les différents outils utilisés par les services communaux (« Glutton », balayeuse, hydrocureuse, etc...).</i>	
<i>Acquisition de 81 poubelles publiques supplémentaires.</i>		<i>Renforcement du plan d'implantation des poubelles publiques.</i>	<i>Budget : 32.470,35 € TVAC subsidiés à 60 % par la cellule Be Wapp.</i>
<i>Amélioration du tri des déchets dans les écoles communales via la mise en place de nouveaux ilots de tri.</i> <i>Renforcement du tri des déchets organiques et du compostage (placement de compostières dans les écoles).</i>	<i>Acquisition de 9 compostières, 160 ilots de tri composés de 3 poubelles et 25 poubelles à langes.</i>	<i>Sensibilisation des enfants au tri des déchets et à la propreté publique.</i>	<i>5.330,93 € TVAC entièrement subsidiés par le SPW dans le cadre de l'appel à projet « petites unités de traitement des déchets organiques ».</i>
<i>Fouille systématique des dépôts sauvages de déchets.</i>	<i>205 indices retrouvés en 2019.</i>	<i>Répression permettant de sensibiliser et/ou de verbaliser les auteurs de dépôts sauvages.</i>	
<i>Organisation de campagnes de communication sur le thème de la propreté publique.</i>	<i>Principalement à l'occasion de l'opération « Grand nettoyage de printemps ».</i>	<i>Sensibilisation des citoyens. Succès important (977 participants en 2019)</i>	<i>Publications d'articles dans le journal périodique « Dour infos », sur le site internet communal et sur les réseaux sociaux.</i>

<i>Projet de reprise des canettes usagées. Les citoyens peuvent déposer les canettes usagées ramassées dans la nature.</i> <i>Un bon d'achat de 5 € valable chez les commerçants locaux est délivré lorsque 200 canettes sont apportées.</i>	<i>3,121 tonnes de canettes récoltées depuis octobre 2018.</i>	<i>Limitation du nombre de canettes usagées dans la nature et délivrance de bon d'achat valables chez les commerçants locaux.</i>	<i>Frais entièrement supportés par la cellule Be WaPP.</i>
<i>Campagne de sensibilisation « Ici, commence la mer » par la pose de plaques circulaires en lave émaillée à proximité des avaloirs situés en des endroits fortement fréquentés par le grand public.</i>	<i>Campagne en cours de conception, les plaques de sensibilisation seront placées dans le cadre des futures journées de l'eau (mars 2020).</i>	<i>Sensibilisation des citoyens à ne pas jeter leurs déchets dans les avaloirs</i>	<i>Fourniture de 3 plaques émaillées par la SPGE.</i> <i>Coordination du projet par le Contrat de Rivière de la Haine</i>
<i>Participation et coordination de l'action « Grand Nettoyage de Printemps ».</i>	<i>2015 : 369 participants (65 sacs gris + 45 sacs PMC)</i> <i>2016 : 120 participants (83 sacs gris + 21 sacs PMC)</i> <i>2017 : 587 participants (72 sacs gris et 60 sacs PMC)</i> <i>2018 : 235 participants (86 sacs gris + 33 sacs PMC)</i> <i>2019 : 977 participants (196 sacs gris + 103 sacs PMC)</i>	<i>Bilan très positif car participation citoyenne élevée.</i>	<i>La cellule Be WaPP a fourni du matériel (gants, gilets fluos).</i> <i>La commune a pris en charge l'élimination des déchets ramassés.</i>

I.3.2.8. Points faibles et pistes d'amélioration.

Un des freins principaux réside probablement dans l'évolution des mentalités. Nous constatons en effet qu'une partie de la population reste insensible aux enjeux liés à la propreté publique. Faire évoluer les mentalités afin que chacun puisse prendre conscience que la propreté de la commune est un élément important pour son image de marque et son développement est un objectif à atteindre.

D'un autre côté, plusieurs ambassadeurs de la propreté sont actifs à Dour, leur travail pourrait probablement être mis en valeur et des actions de nettoyage pourraient être organisées en collaboration avec eux.

La communication en matière de propreté publique mise en place par la commune est essentiellement basée sur la campagne « Grand nettoyage de printemps », une communication plus régulière sur le sujet pourrait être développée.

Aussi, les services communaux gèrent de très nombreux dossiers et sont parfois dans l'obligation de les prioriser. La mise en œuvre d'actions en matière de propreté publique n'est pas si simple qu'il n'y paraît à première vue et les services communaux ne disposent pas toujours du temps nécessaire pour mener les mener à bien.

Enfin, l'agent constatateur collabore régulièrement avec les services de police. L'efficacité de cette collaboration pourrait toutefois être renforcée via la mise en place de procédures claires.

Points faibles	Pistes d'amélioration
Les services communaux ne disposent pas toujours du temps nécessaire à la concrétisation des actions.	??
Communication principalement axée autour du Grand Nettoyage de Printemps.	Communiquer de manière plus fréquente sur le sujet ?
Une partie de la population reste insensible aux enjeux liés à la propreté publique.	Mise en place de plusieurs actions de sensibilisation ?
Collaboration avec la police existante mais manque de procédures claires.	Organisation d'un groupe de travail ?
Pas assez de mise en valeur du travail des ambassadeurs de la propreté.	Organisation d'une journée dédiée aux ambassadeurs par exemple lors du Grand Nettoyage de Printemps ? Mise en réseau ? Organisation d'une ou deux réunions par an ?

I.3.3. DIAGNOSTIC DE LA PROPRETÉ

I.3.3.1. Mesure quantitative de la propreté.

La sélection des communes au projet de Plan Local de Propreté était conditionnée à l'obligation de réaliser des mesures de la propreté publique à l'aide de l'outil Clic-4 WaPP.

L'outil Clic-4 Wapp est basé sur le comptage des "souillures" dans plusieurs zones d'échantillonnage. Le principe est de marcher à allure normale et de "cliquer" sur un petit instrument de comptage lorsque des souillures sont repérées (déchets, tags, etc.). Seules les souillures visibles depuis la voie publique (même celles présentes sur le domaine privé) doivent être comptabilisées.

La première campagne de mesure "Clic 4 Wapp" a été réalisée le 03 février 2020 par Le service Environnement. Les résultats sont compilés dans le tableau ci-dessous.

D'autres données doivent toutefois être prises en compte afin d'objectiver le niveau réel de propreté de la commune.

Comme déjà expliqué ci-avant, la commune de Dour dispose de différents listings très précis permettant l'encodage de tous les déchets ramassés par les services techniques. Ces listings permettent clairement d'identifier les points noirs et de quantifier l'évolution de la propreté publique. Ces données seront utilisées en complément de l'outil "Clic-4 Wapp".

Etant donné que l'avis du personnel de terrain est particulièrement précieux, une réunion de travail avec les ouvriers affectés au service Environnement a également été organisée en date du 11 février 2020. Un « Brainstorming » relatif à la propreté publique a été organisé à l'occasion de cette réunion. L'objectif de l'exercice était de faire le point sur cette thématique, de parvenir à déterminer la liste des points noirs et d'élaborer des pistes d'amélioration.

Pour ce faire, les participants ont formé des groupes de 4 personnes et ont reçu une feuille afin de répondre à 4 questions :

- Quels sont les points faibles au niveau structurel (par rapport au travail, organisation, matériel, etc...) ?
- Quels sont les points positifs au niveau structurel (par rapport au travail, organisation, matériel, etc...) ?
- Quels sont les points noirs au niveau de la propreté publique ?
- Quelles sont les pistes d'amélioration de la propreté publique ?

Au sein des groupes, les participants ont débattu et ont confronté leurs points de vue. A l'issue de l'exercice, un membre de chaque groupe a expliqué les idées émises. Un débat fut ensuite organisé autour des réflexions de chacun, les conclusions sont les suivantes :

Points faibles au niveau structurel :

- Prévoir un nettoyage plus fréquent des poubelles publiques au karcher (prévu à la suite de la réunion) ;
- Prévoir des « cerceaux » permettant de tenir les sacs poubelles lors des ramassages manuels (prévu à la suite de la réunion) ;
- Prévoir un conteneur à PMC supplémentaire au hall de maintenance (prévu à la suite de la réunion) ;
- Manque une poubelle au niveau du nouveau passage entre le Parking Grand Place et le Belvédère (prévu à la suite de la réunion).

Points positifs au niveau structurel :

- Le Bien-être des travailleurs est recherché ;
- Véhicules bien équipés ;
- Vêtements de travail et EPI de qualité ;
- Vidange journalière des poubelles publiques et nettoyage fréquents de la commune ;
- Amélioration de la collaboration avec les équipes « voirie » (matériel, conteneurs grue, etc...).

Points noirs :

- Présences d'excréments de chiens dans certains endroits ;
- Propreté autour des bulles à verre ;
- Déchets aux abords des écoles ;
- Propreté des tombes « privées » dans les cimetières ;
- Propreté des certains lieux (cité des Chevalières, Ravel derrière la cité Ste Odile, Ruisseau à l'arrière de la cité du Repos).

Piste d'amélioration :

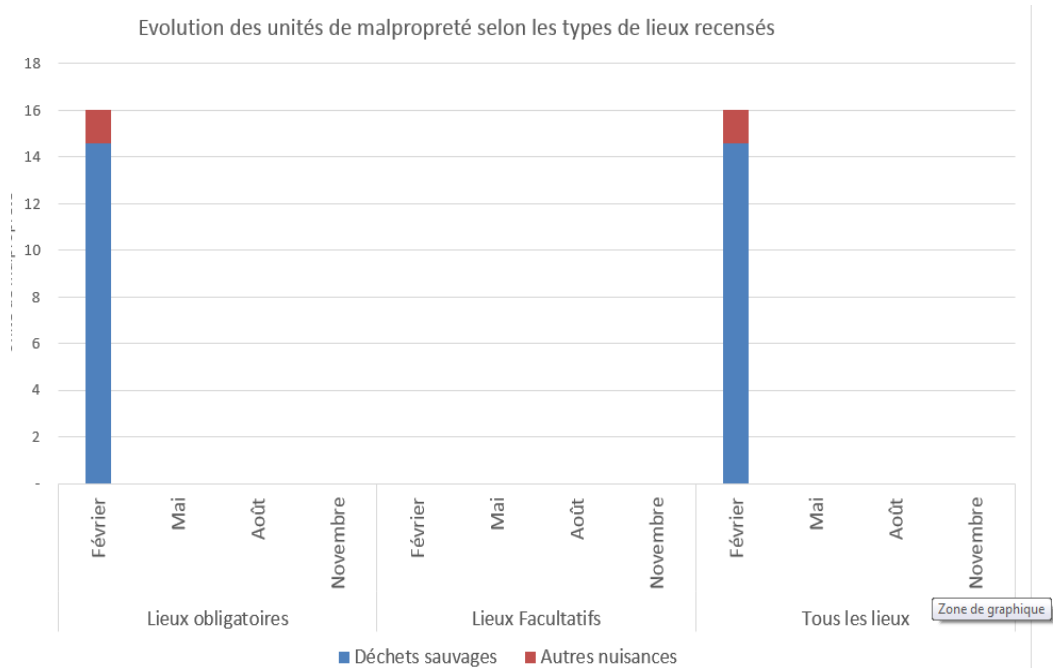
- Placement de caméras dans les lieux les plus problématiques ;
- Communiquer sur l'obligation d'entretien des tombes « privées » par les familles ;
- Placement de panneaux de sensibilisation (excréments de chiens) ;
- Actions de sensibilisation, éducation des écoliers ;

Les points faibles au niveau "structurel" ont d'ores et déjà été résolus, les autres éléments ont été intégrés dans la réflexion relative à l'élaboration de l'inventaire des points noirs et pistes d'amélioration (voir ci-après).

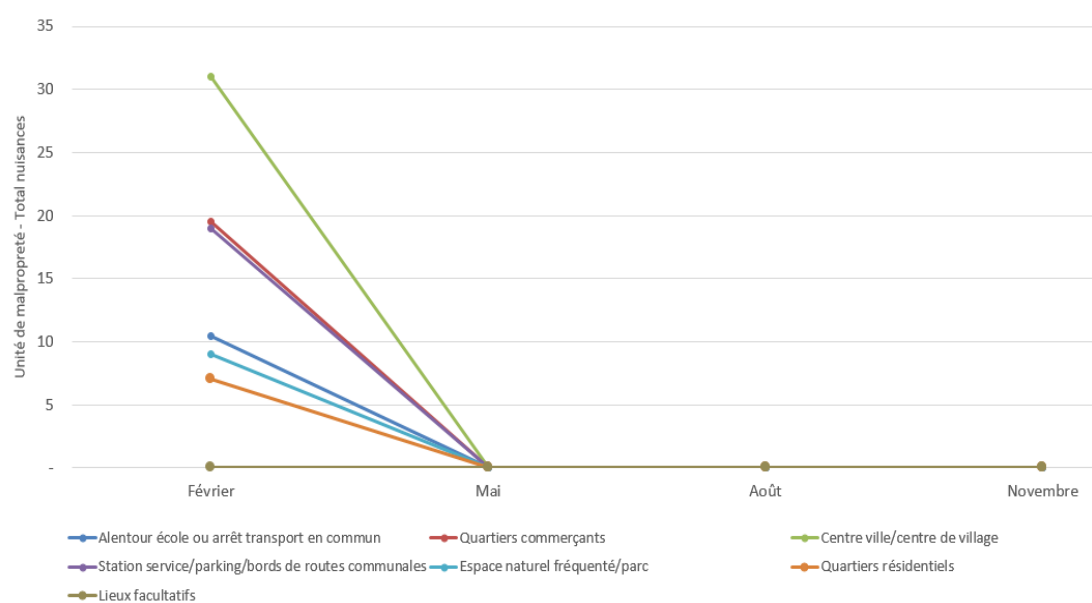
Propreté : bilan quantitatif Clic-4 WaPP (03 février 2020)

Nombre de zones et Moyennes par type de lieu				
Type de lieu	Nbre Zones	Déchets sauvages µ nbre unités malpropreté	Autres nuisances µ nbre unités malpropreté	Total nuisances µ nbre unités malpropreté
Lieux Obligatoires				
Alentour école ou arrêt transport en commun	2	10	1	11
Quartiers commerçants	2	16	4	20
Centre ville/centre de village	2	28	3	31
Station service/parking/bords de routes communales	2	19	-	19
Espace naturel fréquenté/parc	2	8	1	9
Quartiers résidentiels	2	7	-	7
Lieux Facultatifs				
Lieux facultatifs	-	-	-	-

Nombre de zones et Score de la mesure				
	Nbre Zones	Déchets sauvages µ unités malpropreté	Autres nuisances µ unités malpropreté	Total nuisances µ unités malpropreté
Tous types de lieux obligatoires confondus	12	15	1	16
Tous types de lieux facultatifs confondus	-	-	-	-
Lieux obligatoires + facultatifs	12	15	1	16



Evolution des unités de malpropreté (total nuisances) par type de lieux



I.3.3.2. Consultation publique.

La procédure initiale relative à la construction du Plan Local de Propreté envisageait la constitution d'un panel de citoyens. Deux réunions de ce panel devaient être organisées afin de dresser la liste des points noirs prioritaires et d'élaborer des pistes d'actions à mettre en œuvre.

Malheureusement, la crise sanitaire liée au COVID-19 a brisé cette dynamique. Etant donné qu'il n'était plus possible de réunir physiquement les personnes, la procédure a été adaptée. Une plateforme en ligne a été créée afin que tous les citoyens intéressés puissent donner leur avis.

La consultation à distance s'est déroulée en deux temps du 29 mai au 12 juillet 2020 :

- Phase de diagnostic visant à identifier les nuisances et points noirs tels que ressentis et vécus par les habitants et priorisation de ceux-ci ;
- Phase d'appel à idées /solutions visant à émettre des projets d'actions permettant de combattre les nuisances et points noirs identifiés dans la phase précédente.

Cette consultation a mis en lumière des nuisances et points noirs déjà connus des services communaux. La grande majorité des pistes d'actions se basaient sur la sensibilisation et la répression.

Les résultats de cette consultation en ligne, dont le résumé est joint en annexe, ont été pris en compte pour déterminer les nuisances et les points noirs prioritaires ainsi que pour élaborer le programme d'actions.

I.3.3.3. Problèmes de propreté spécifiques dans la commune (points noirs) et pistes d'amélioration.

Points noirs	Pistes d'amélioration
Les poubelles publiques ne sont pas toujours utilisées à bon escient. (Certaines personnes n'hésitent pas à jeter un déchet au sol alors qu'une poubelle publique est située à quelques mètres).	Tenter de renforcer la visibilité des poubelles et inciter le public à les utiliser (Nudge marketing ?)
Lors des collectes de déchets PMC et papiers-cartons, il arrive régulièrement que les sacs soient éventrés ou que les papiers-cartons soient dispersés par le vent. Cette situation peut très rapidement engendrer une malpropreté importante dans les rues concernées.	Inciter les citoyens à déposer leurs déchets sur le trottoir le plus tard possible ? Inciter les citoyens sur la nécessité de bien ficeler les papiers-cartons ?
De nombreux mégots de cigarette sont jetés au sol. Cette situation est nettement accrue aux abords des night shop et des débits de boissons.	Sensibilisation des gérants et des clients de night Shop et de débits de boissons ? Faire respecter l'obligation de placement de cendriers par le gérant ? Faire respecter l'obligation de nettoyage des abords du commerce imposée au gérant ? Inciter les fumeurs à déposer leurs mégots dans les cendriers prévus à cet effet (Nudge marketing ?) Distribution de cendriers de poche ?
Une accumulation de déchets divers est régulièrement observée aux abords des night Shop, friteries, etc... Localisation précise : - Place Vadervelde (rue du Peuple) - Place d'Elouges	Sensibilisation des gérants et des clients de night Shop et de friteries ? Faire respecter l'obligation de placement de poubelles par le gérant ? Faire respecter l'obligation de nettoyage des abords du commerce imposée au gérant ? Inciter les consommateurs à déposer leurs déchets dans les poubelles prévues à cet effet (Nudge marketing ?)

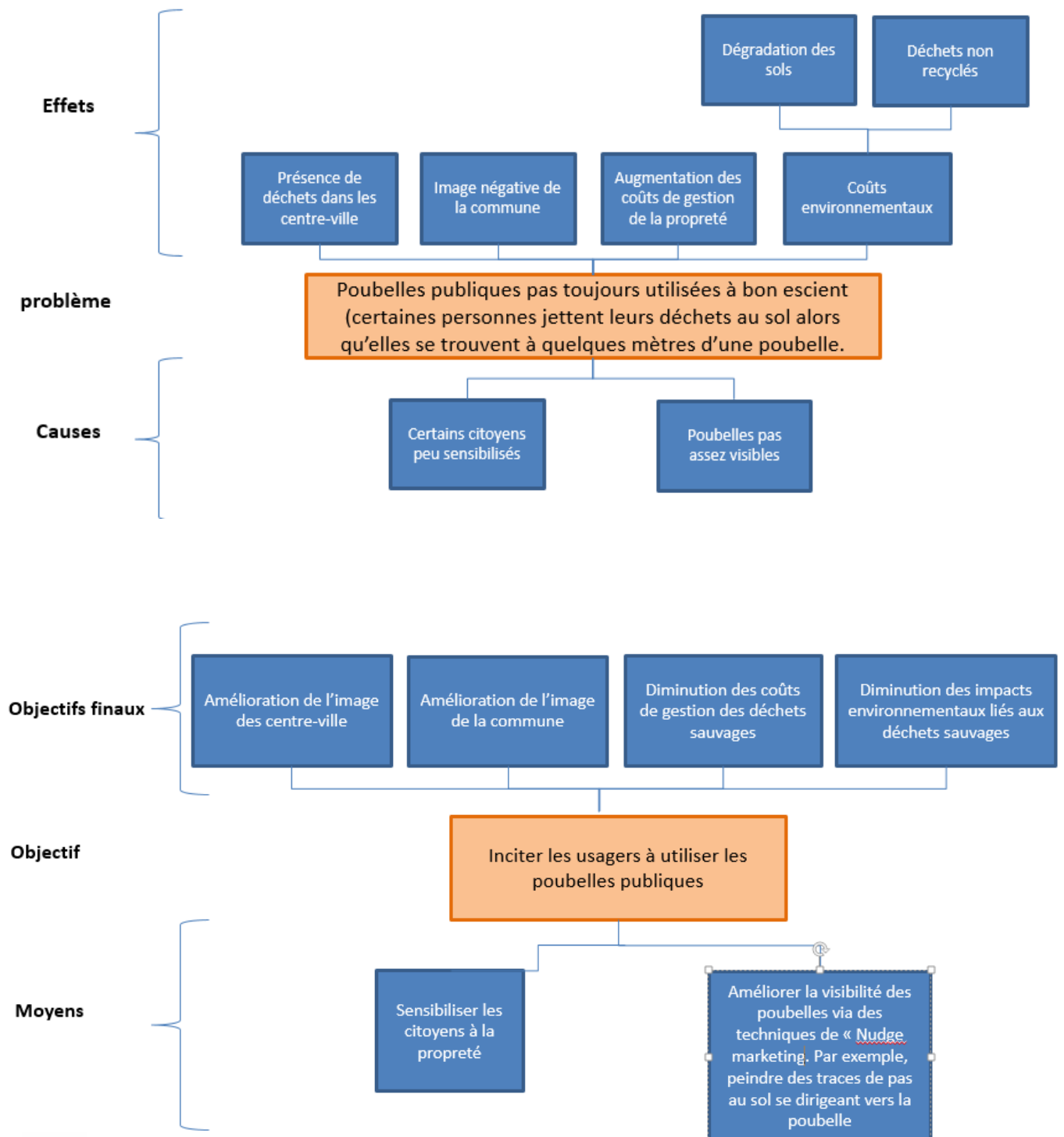
L'entretien et le désherbage des trottoirs ne sont pas toujours bien réalisés par les riverains, certains sont laissés à l'abandon.	Rappel des obligations imposées par l'Ordonnance de Police Générale ? Répression ?
Certains points noirs peuvent être clairement identifiés grâce aux données collectées chaque jour (listings Excel tenus par le service environnement), l'inventaire des rues, sentiers et places les plus régulièrement souillés sont les suivants : - Place Vandervelde ; - Place Verte ; - Place d'Elouges ; - Chemin du Rouge Bonnet ; - Fontaine du Marou ; - Rue d'Offignies ; - Rue Ste Catherine ; - Rue de la Gare de Wihéries ; - Rue des Chênes ; - Parc de Wihéries et abords de l'école ; - Cité des Chevalières ; - Cité H. Harmegnies ; - Rue de l'Avaleresse ; - Chemin des Wallants ; - Avenue V. Regnart ; - Rue du Quesnoy (entre avenue V. Regnart et rue du Préfeuillet) ; - Chemin de la Rosière ; - Chemin de Montignies dit chemin de « La Cambuse » ; - Rue du Coin du Bois (abords du pont) ; - Rue d'Elouges ; - Chemin de Wasmes ; - Sentier de Warquignies ; - Sentier Plantis Jacquette.	Sensibilisation des riverains ? Placement de panneaux indiquant que l'endroit a été nettoyé ? Essayer de trouver des ambassadeurs dans les zones concernées ? Augmentation des fréquences de nettoyage ? Action « coup de poing » ? Nettoyage des cités en collaboration avec des bénévoles ? (Collaboration PCS et Logis Dourois) ?
Les cours d'école et leurs abords immédiats sont parfois jonchés de déchets	Sensibilisation des enfants ? Désignation de « responsables propreté » parmi les enfants ?
De nombreuses ruelles traversent la commune, ces zones sont plus souvent souillées que les voiries normales	Organisation d'un nettoyage régulier ? Parrainage par les riverains proches ?

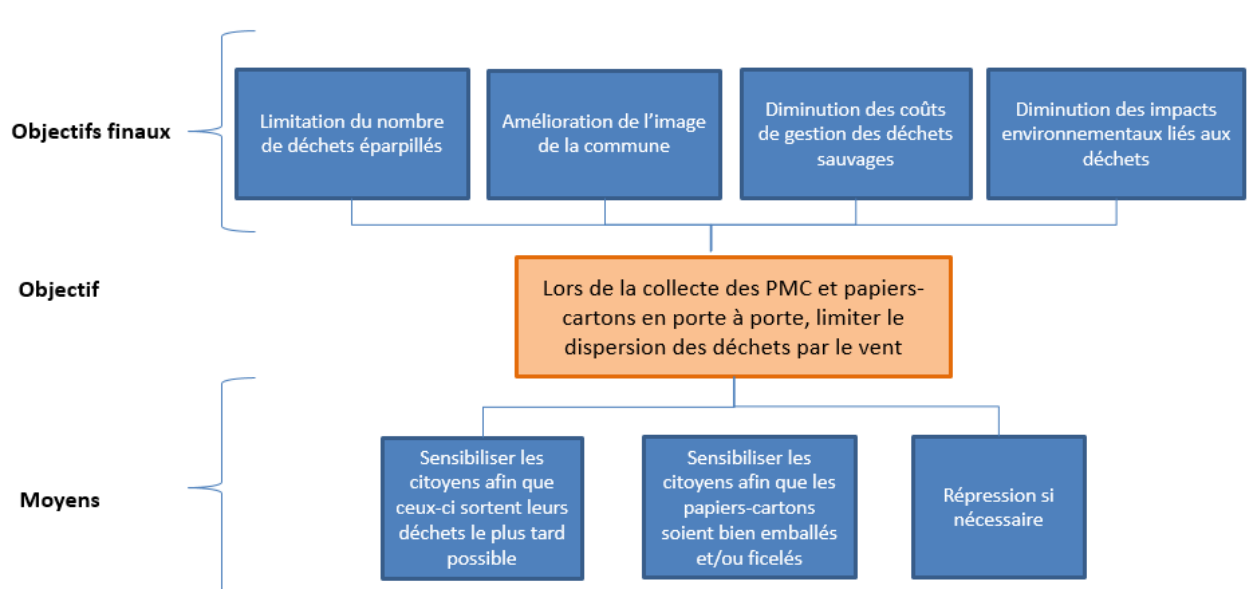
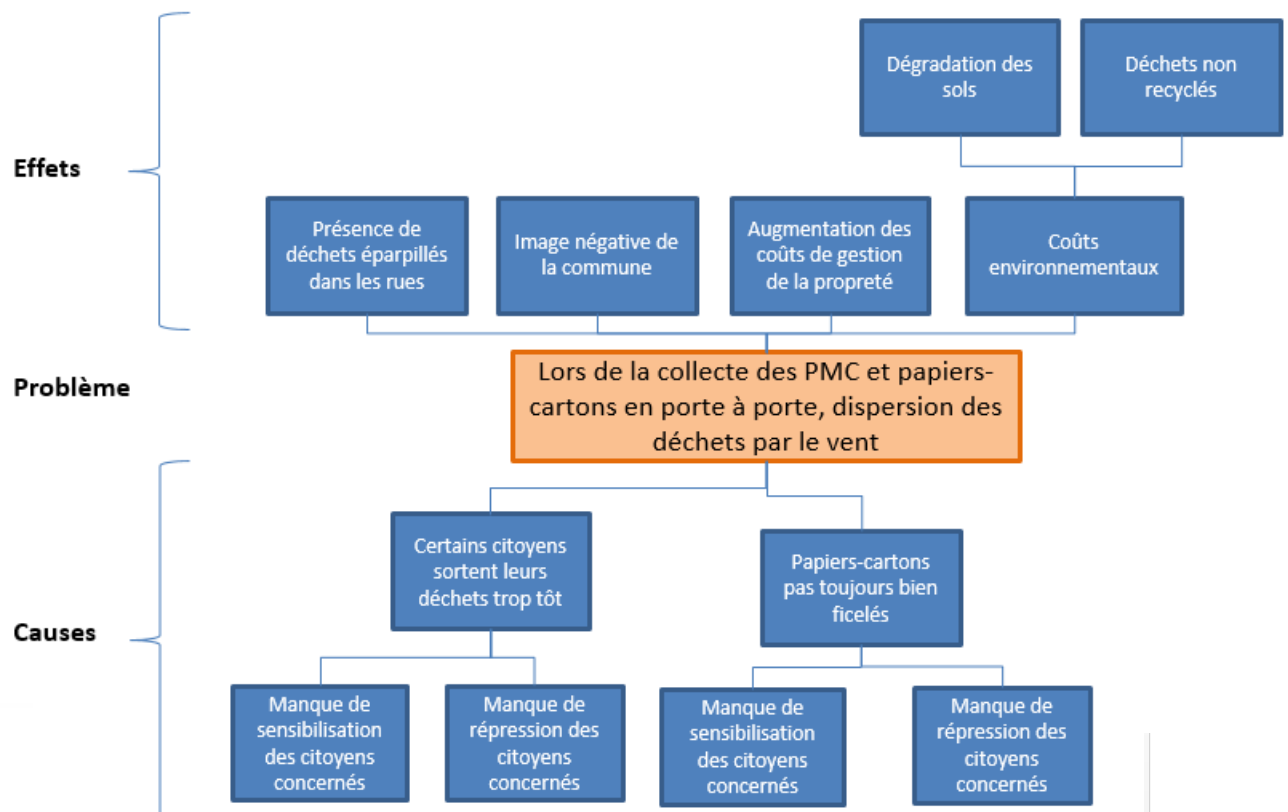
Les abords de bulles à verre et à textiles sont régulièrement souillés par des déchets divers	Action de sensibilisation par l'HYGEA, répression ?
Les voiries situées le long des zones boisées sont régulièrement souillées par des déchets	Ramassage réguliers (une fois/mois), collaboration avec la DNF ?
Après le fauchage des bords de route, de nombreux déchets cachés jusque-là par les hautes herbes apparaissent, ces déchets sont souvent broyés et éparpillés par les engins de fauchage	Ramassage avant et après le fauchage ?
Dans certaines voiries (ruelles, sentiers, squares, etc...), des déjections canines sont régulièrement retrouvée.	Obliger les propriétaires de chiens à disposer de sacs permettant le ramassage des déjections de leur animal (modification de l'ordonnance de police) ? Sensibilisation des citoyens concernés ?
Dans les cimetières de l'entité, les tombes ne sont pas toujours entretenues par les familles, cela génère de la malpropreté dans ces endroits publics (mauvaises herbes, plantes mortes, etc...)	Rappeler l'obligation de nettoyage des tombes par les familles.

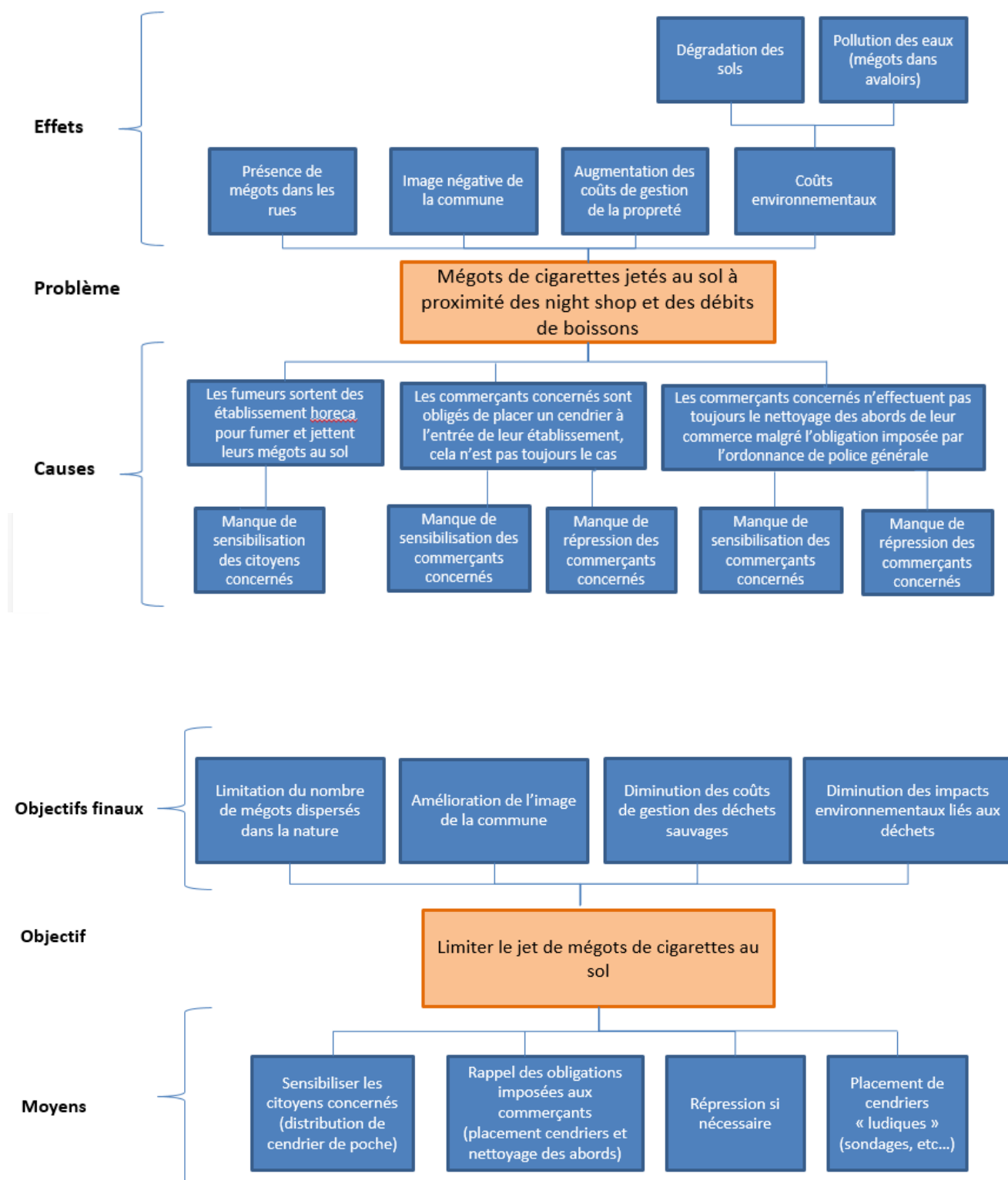
I.3.3.4. Analyse AFOM.

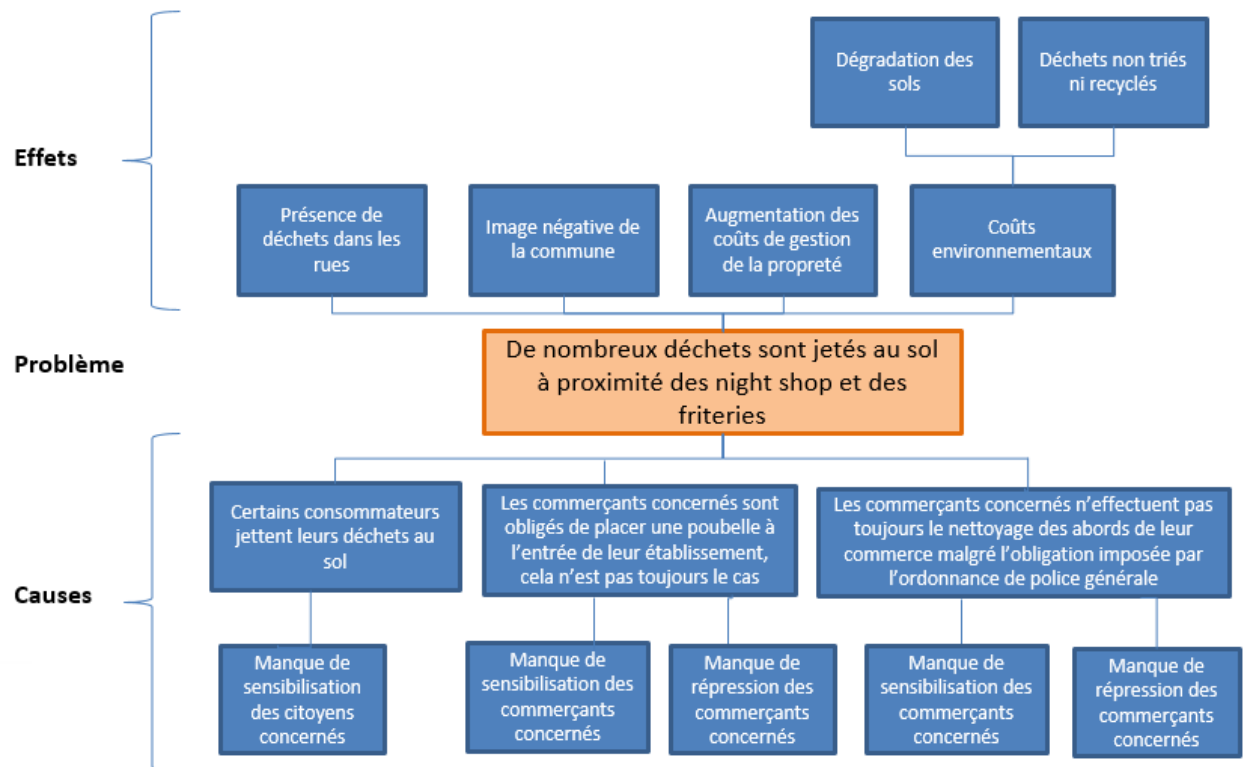
		POSITIF	NEGATIF
INTERNE	ATOUTS	- Les services communaux collaborent régulièrement et efficacement dans le cadre des projets transversaux ; - Présence d'un agent constatateur dans la commune ; - Les ouvriers chargés de la propreté publique sont directement gérés par le conseiller en environnement, cela permet d'éviter les intermédiaires ; - Budget disponible pour l'acquisition et l'entretien du matériel de nettoyage ; - Nombreuses actions déjà entreprises par les services communaux ; - Statistiques très précises disponibles grâce au système de conteneur à puce et au différents listings de travaux réalisés ; - Diminution constante des quantités de dépôts sauvages ramassés par les services communaux depuis plusieurs années ; - Existence de projets spécifiques (prime retour sur les canettes, Recytroc, ici commence la mer) ; - Présences d'un réseau de poubelles publiques adapté.	- Les services communaux ne disposent pas toujours du temps nécessaire à la concrétisation des actions ; - la communication autour du thème de la propreté publique se limite généralement à la campagne "Grand nettoyage de printemps" ; - Présences d'un vaste réseau de sentier et ruelles parfois difficile à entretenir ; - Collaboration avec la police existante mais qui pourrait être améliorée. (Manque de procédures claires).
EXTERNE	OPPORTUNITES	- Mobilisation citoyenne importante lors du "Grand nettoyage de printemps" ; - Présences de plusieurs organismes partenaires actifs en matière de propreté publique (Contrat de Rivière de la Haine, Parc Naturel des Hauts-Pays, HYGEA).	- Présence de plusieurs ambassadeur de la propreté mais manque de coordination et de mise en valeur de leur travail ; - Une partie de la population ne semble pas suffisamment sensibilisée à la propreté publique ; - Lors des collectes de papiers-cartons, certains citoyens sortent leurs déchets trop tôt, cela génère de la malpropreté (dispersion par le vent) ; - Présences de plusieurs points noirs répertoriés qui subsistent malgré les nettoyages fréquents ; - Accumulation de déchets aux abords des friteries, Night Shop et centre-ville.

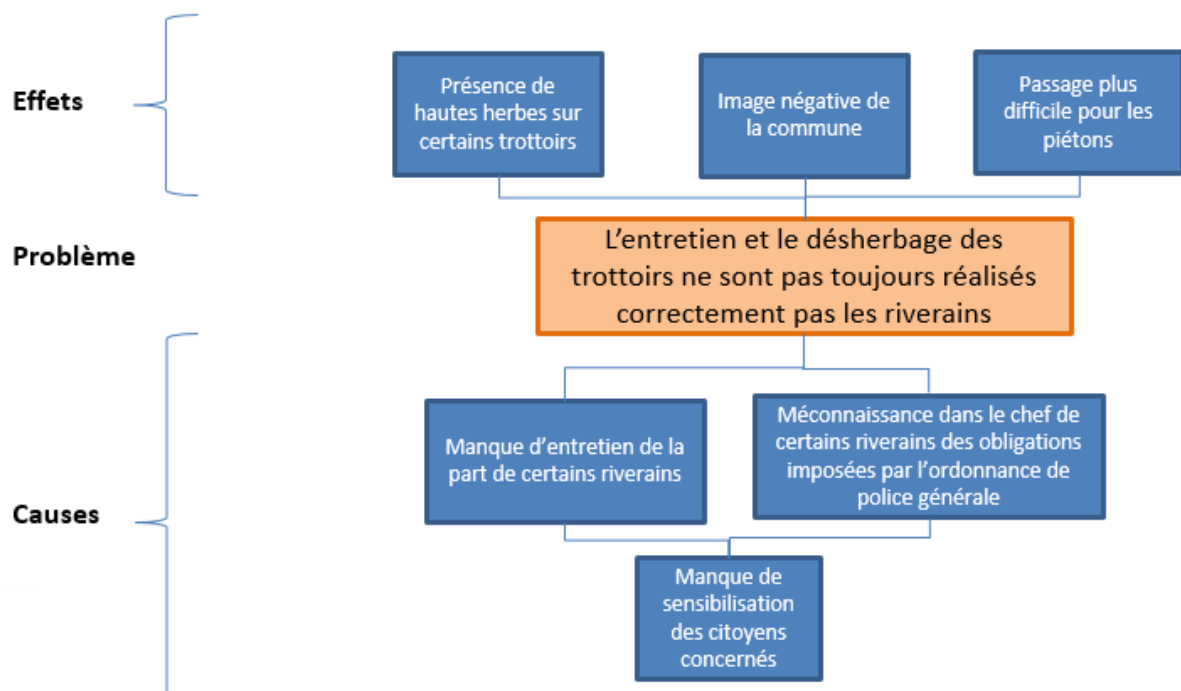
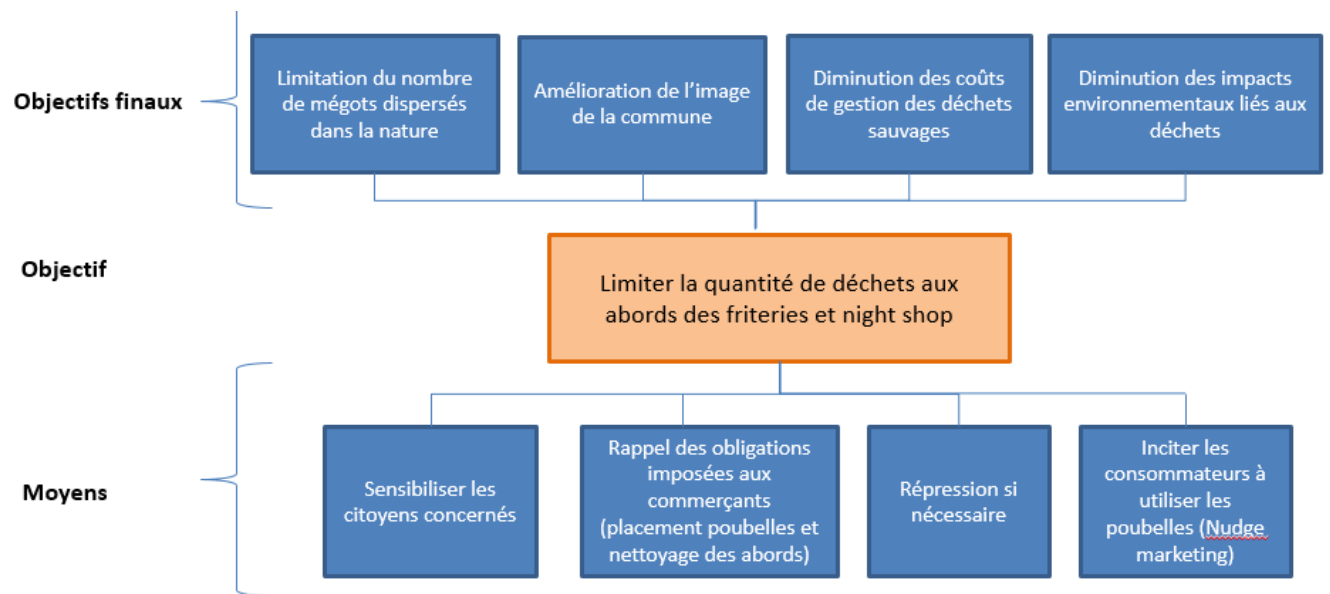
I.3.3.5. Arbres à problèmes et à solutions.

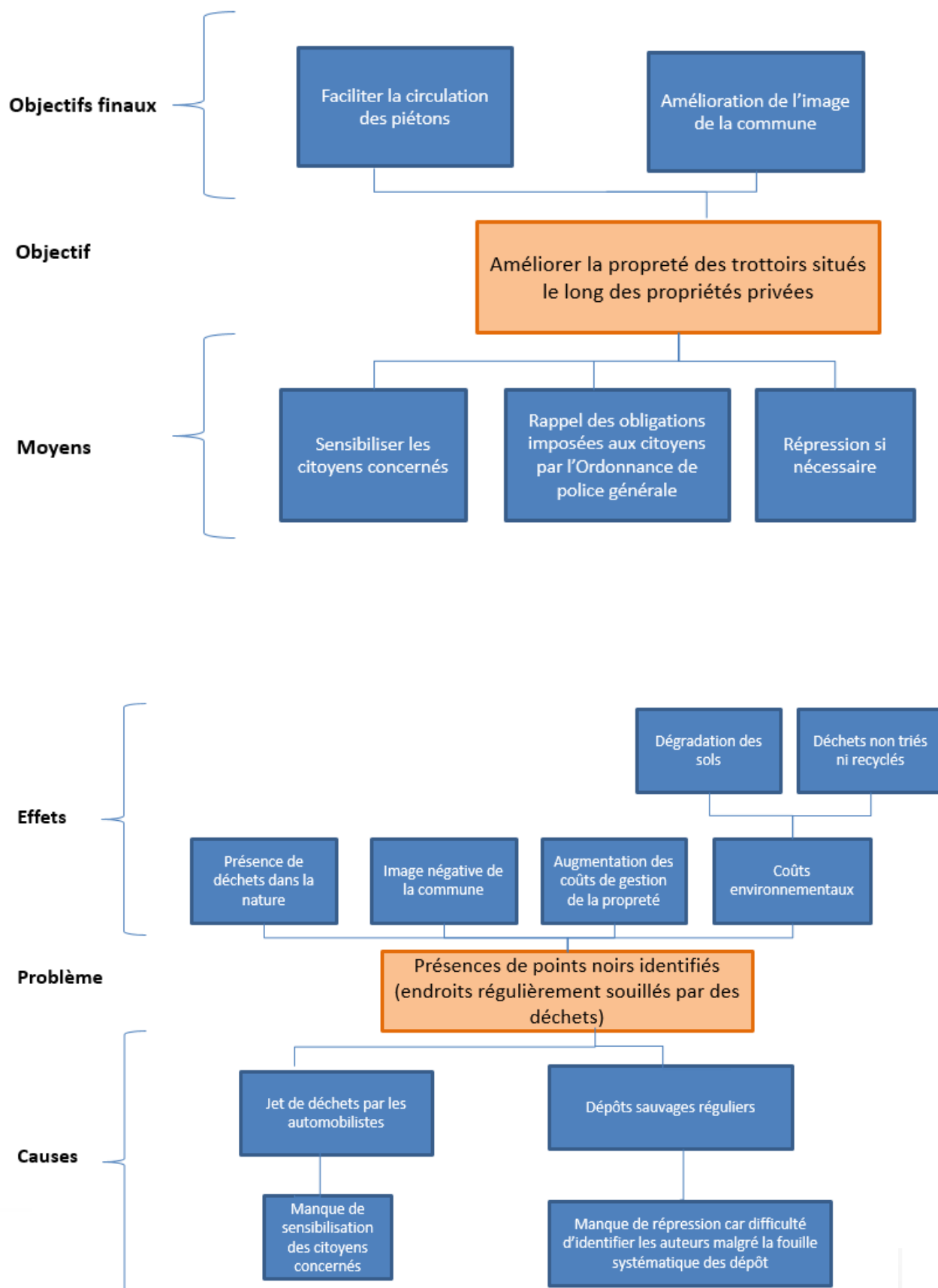


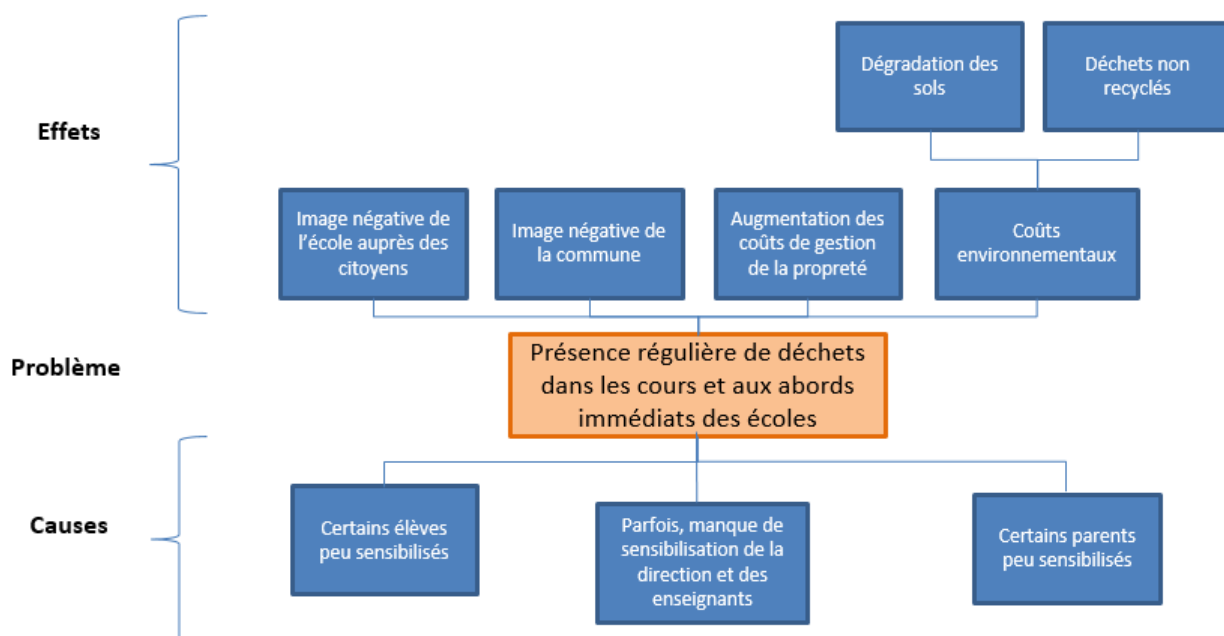
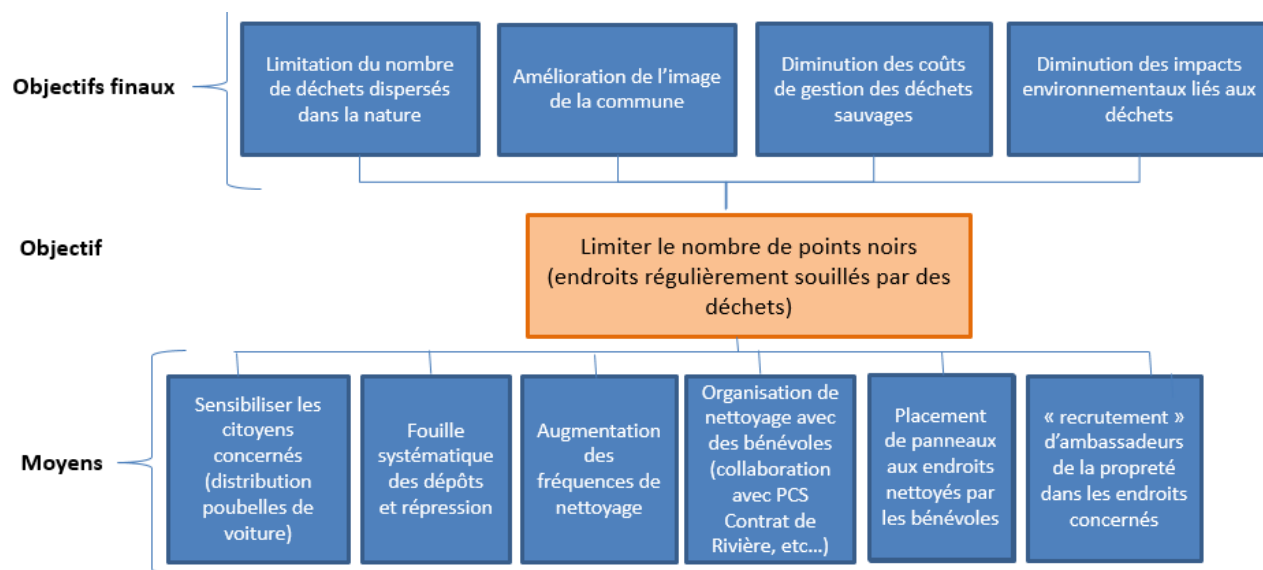


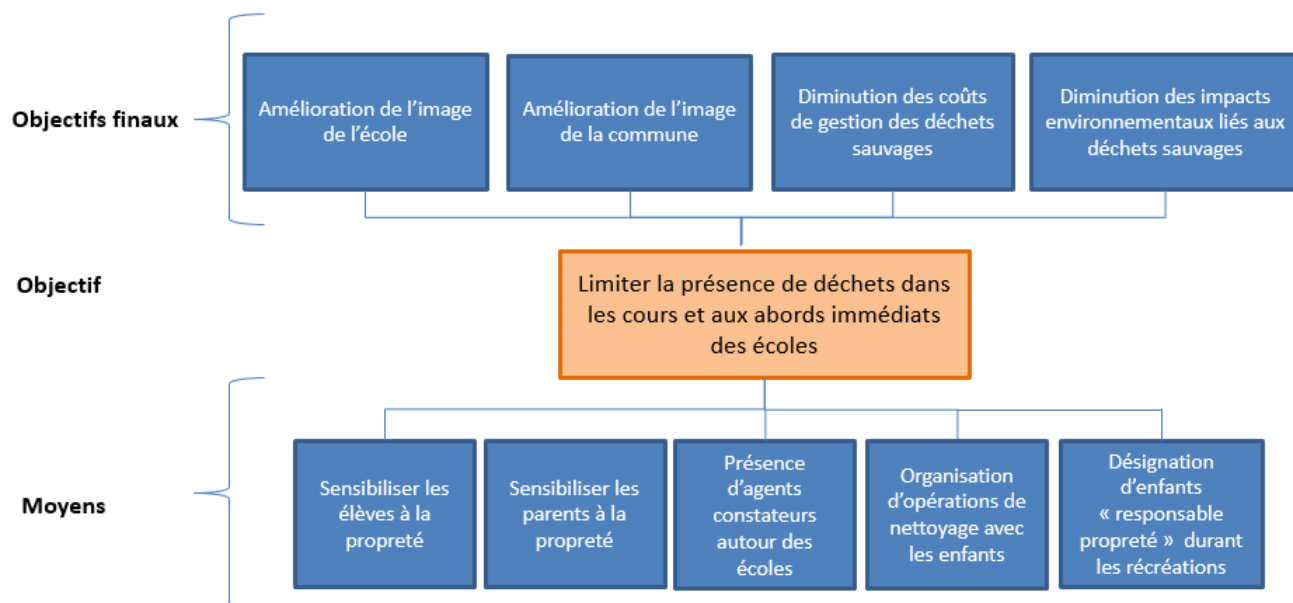


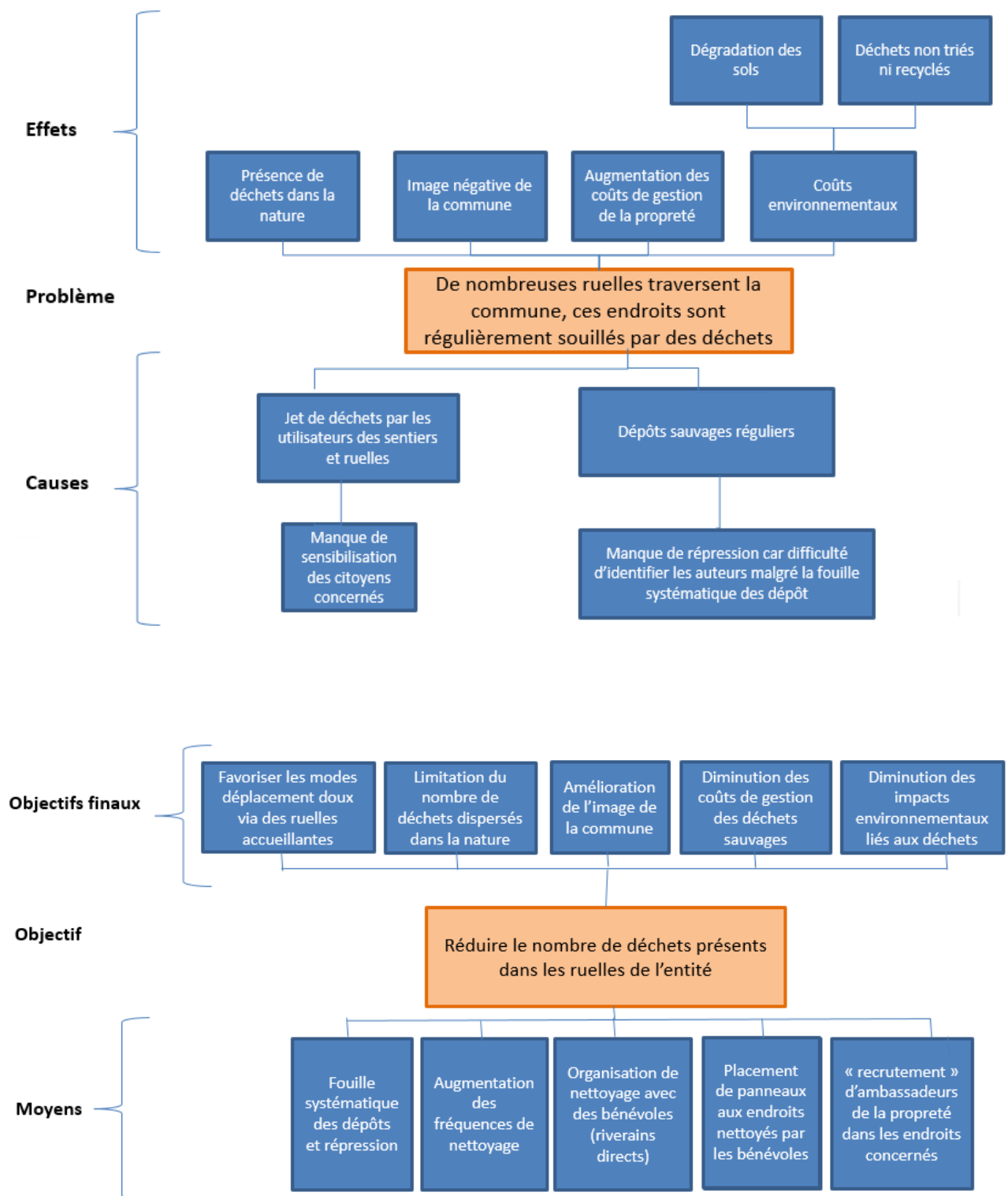


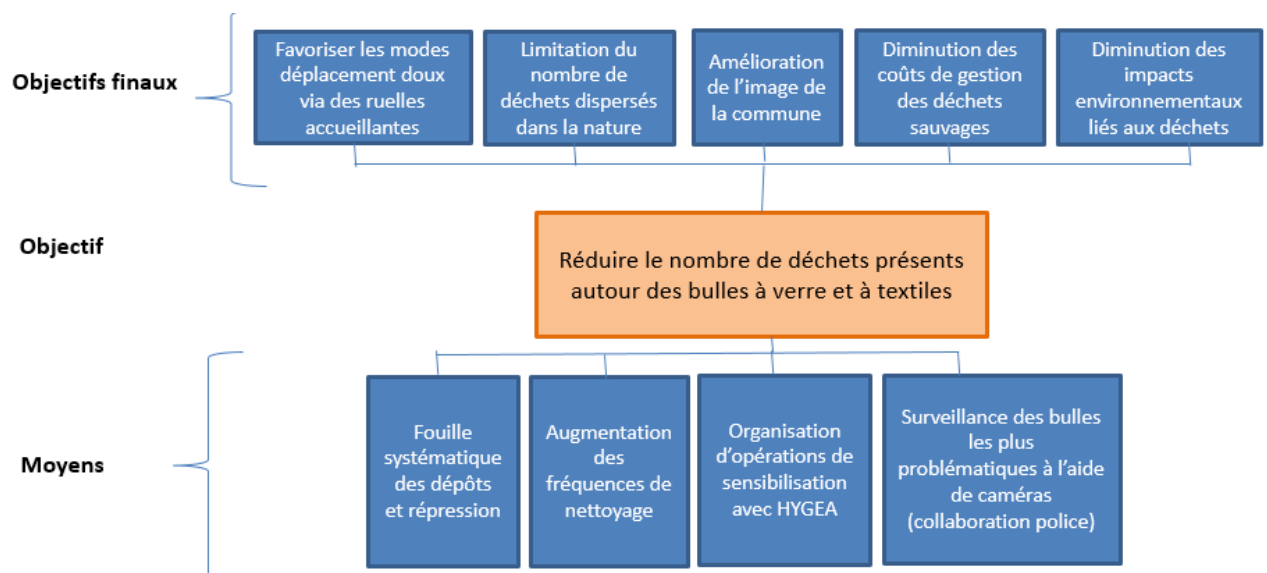
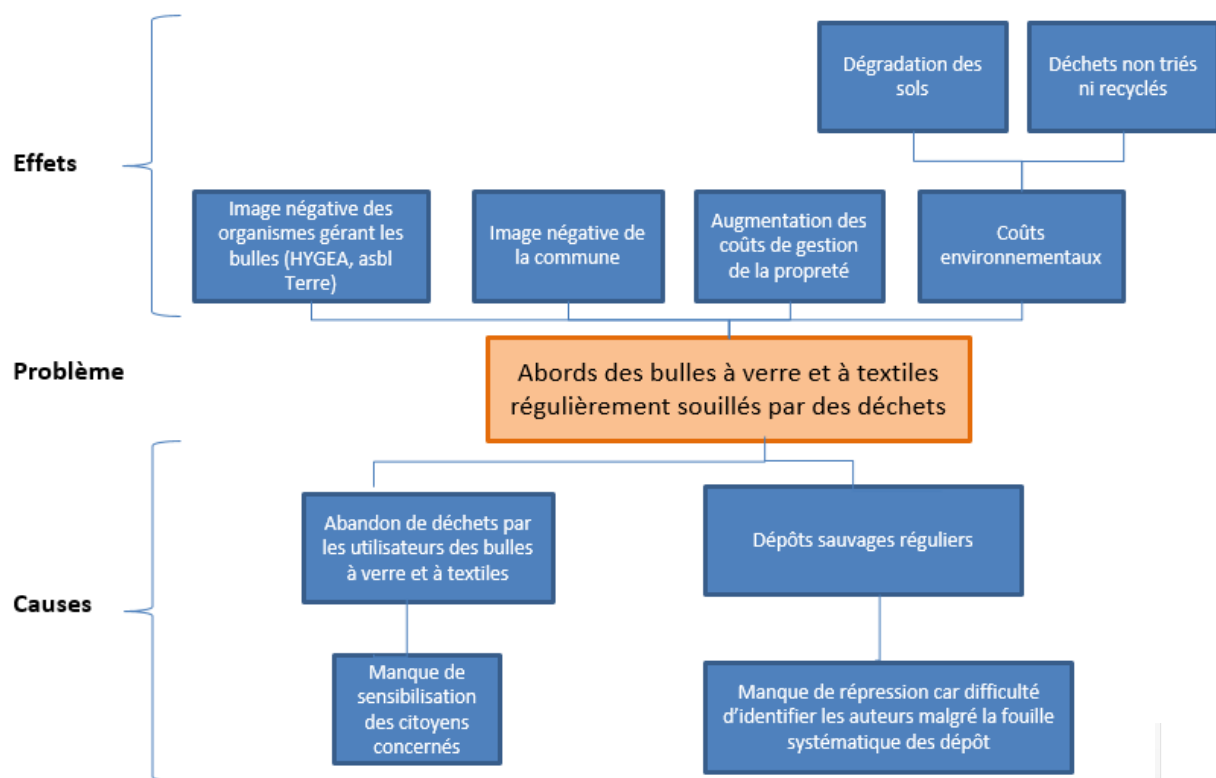


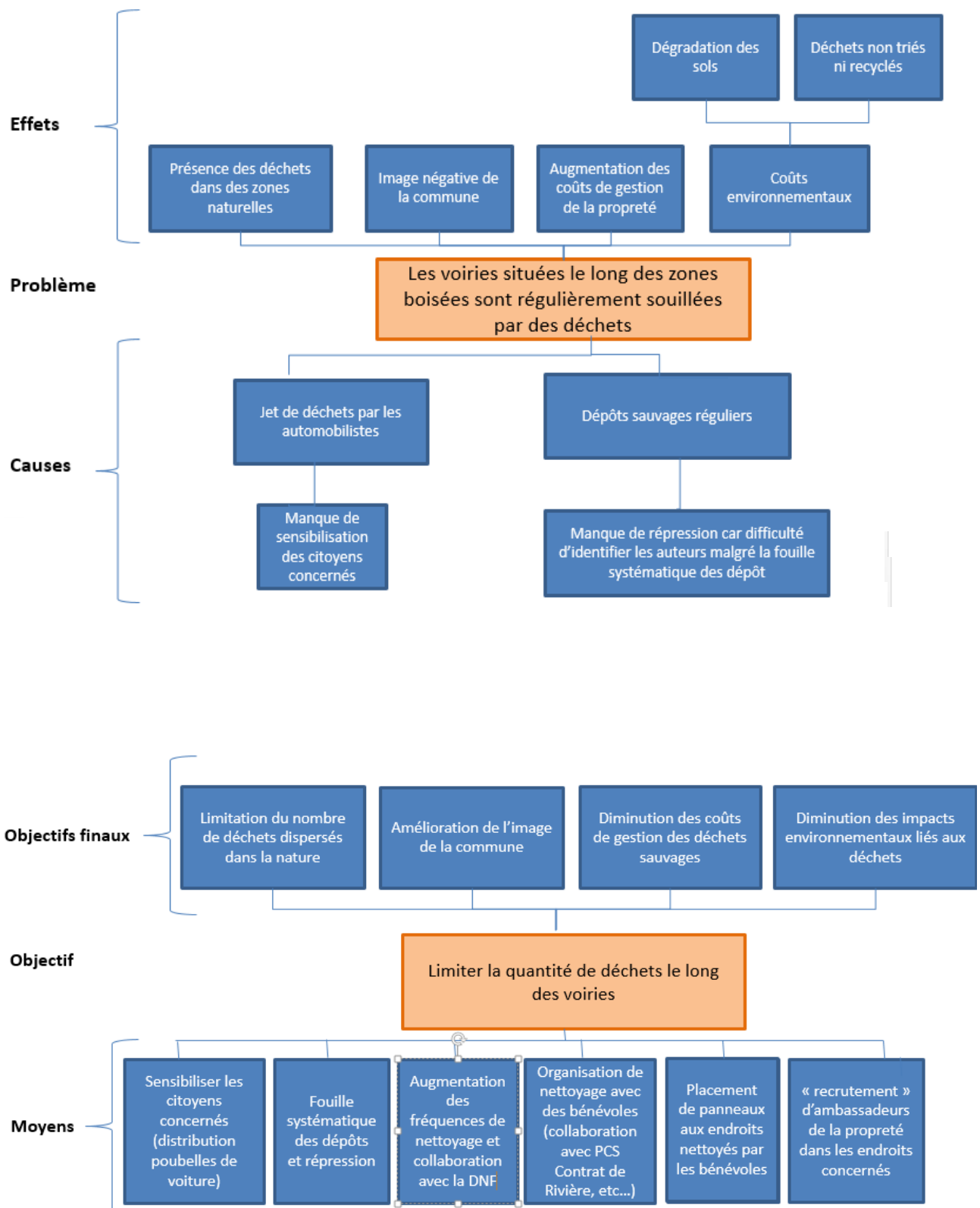


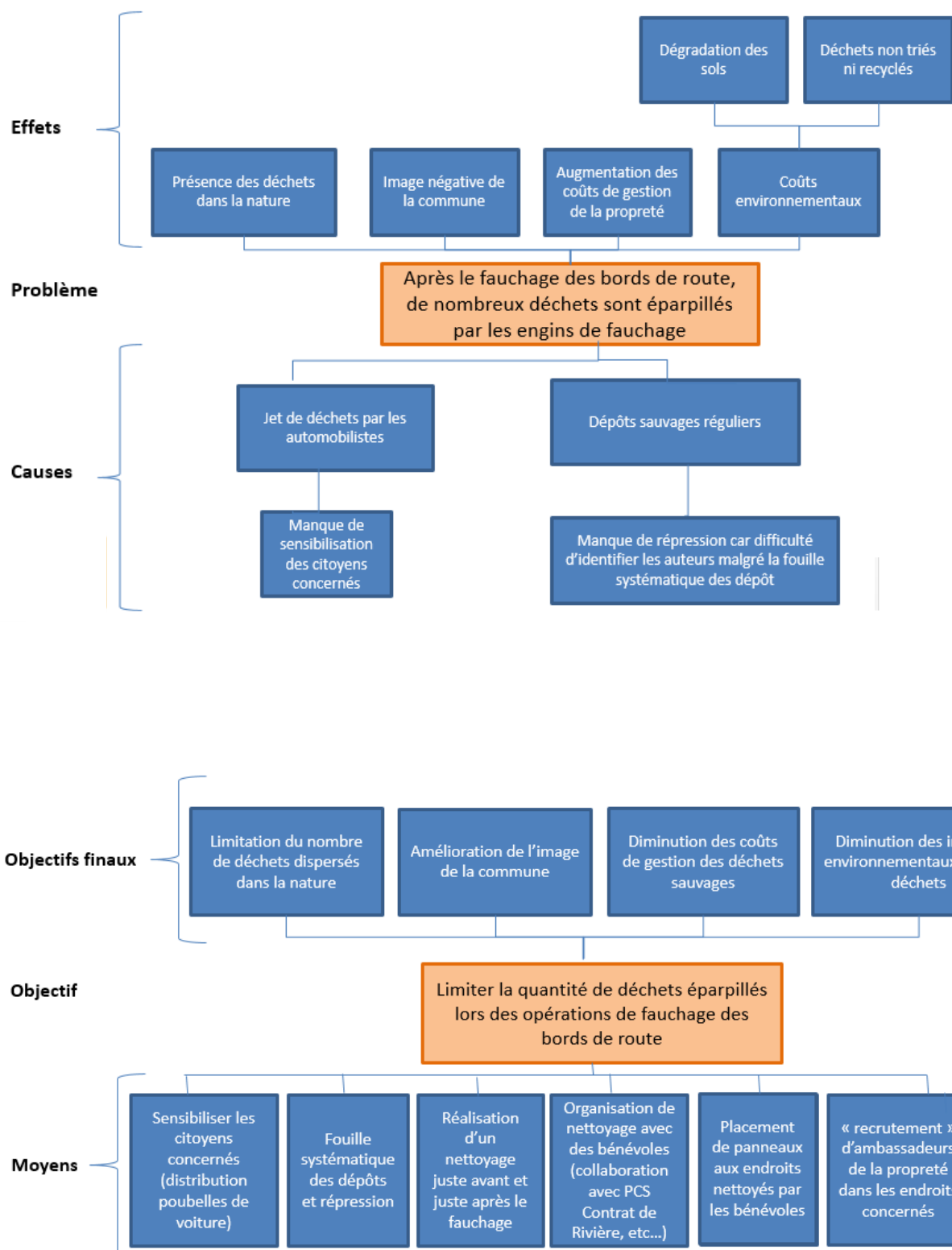


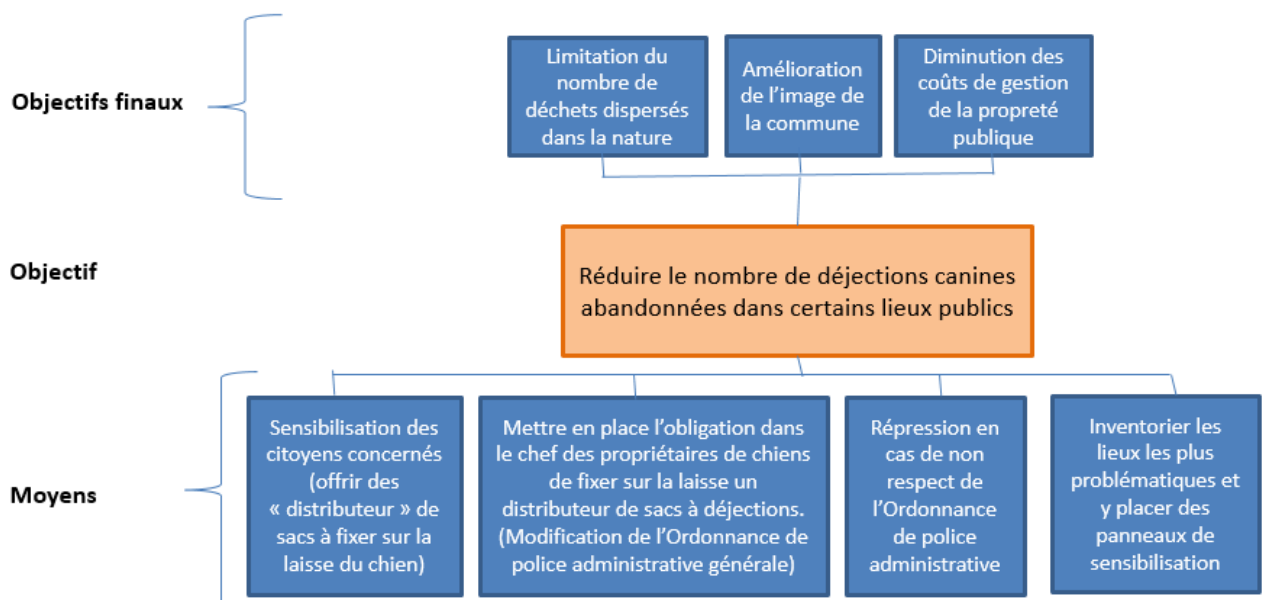
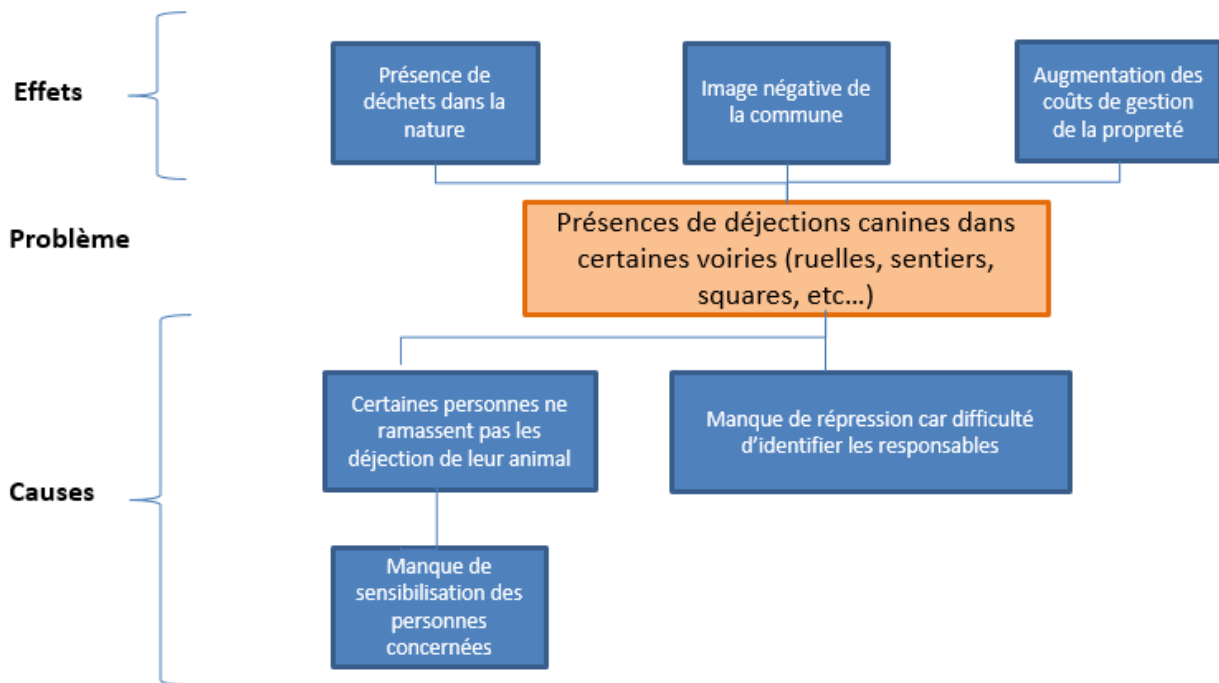


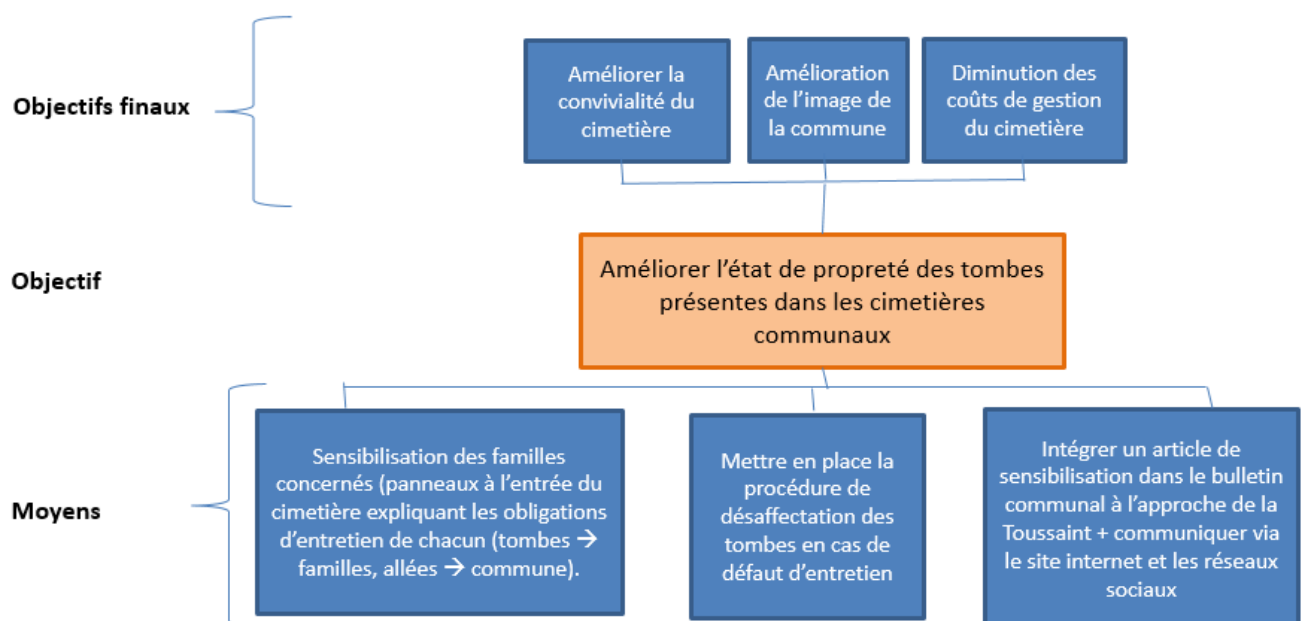
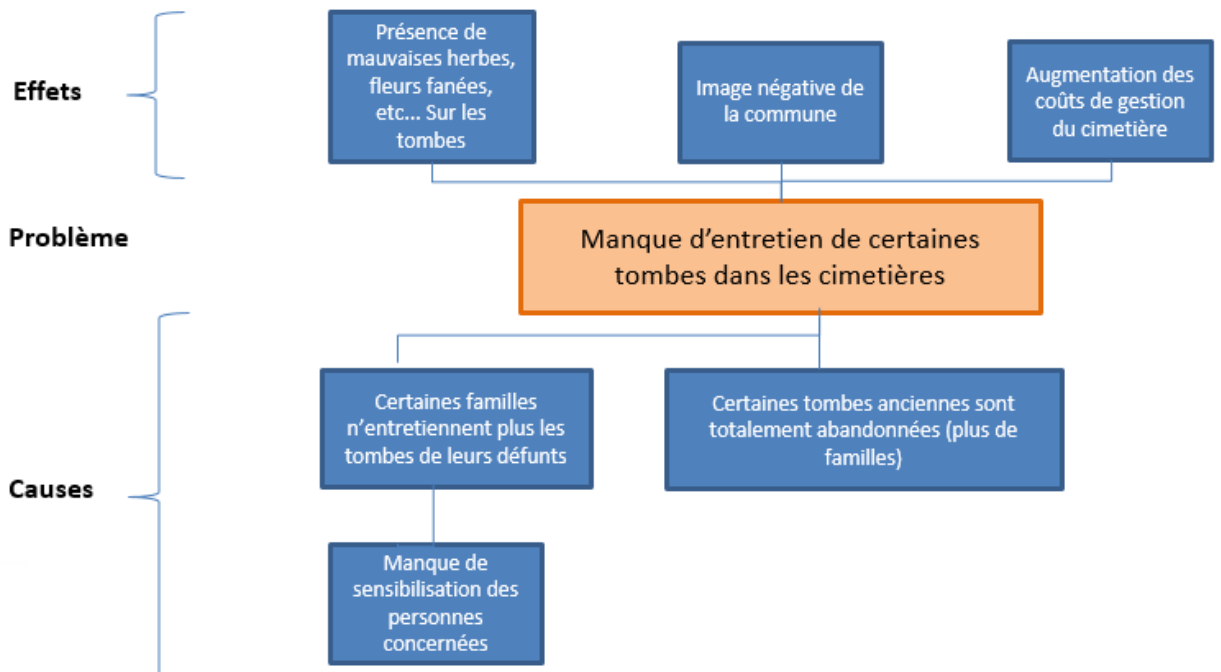












I.4 Identification des partenaires potentiels

La réussite du Plan Local de Propreté est directement conditionnée à la qualité des partenariats qui seront mis en place.

Il est évident qu'une commune doit pouvoir s'entourer des forces vives locales ainsi que des partenaires institutionnels pour réussir à atteindre les objectifs qu'elle se fixe.

Le tableau ci-dessous permet de lister les partenaires principaux. Il s'agit ici d'une liste de base non exhaustive qui pourrait être complétée au fur et à mesure de la concrétisation des actions et des éventuelles opportunités liées à de nouveaux partenariats qui pourraient être développés.

Partenaires potentiels	Type de partenariat	Objectif	Commentaire
La Wallonie	Apport financier	Apport financier permettant de mettre en œuvre des actions concrètes.	
Intercommunale HYGEA	Apport technique	Sensibilisation à la propreté publique et plus particulièrement aux abords des bulles à verre.	
Écoles de l'entité	Apport humain	Sensibiliser les élèves et parents à la propreté publique ; Participation au « Grand nettoyage de printemps » ; Améliorer la propreté au sein et aux abords de l'école.	
Cellule Be WaPP	Apport technique et matériel	Organisation de l'opération « Grand Nettoyage de Printemps » ; Fourniture d'outils de sensibilisation (affiches, matériel, etc...) ; Collaboration dans le cadre du projet « reprise des canettes usagées » ; Aide à la valorisation et à l'encadrement du travail des « Ambassadeurs de la propreté ».	

Police locale	Apport technique	Améliorer le volet « répression » (caméras, actions « coup de poing, etc...) ; Collaboration avec l'agent constatateur.	
Contrat de Rivière Haine	Apport technique	Encadrement des opérations « Rivières propres » ; Réalisation des inventaires des cours d'eau (localisation des dépôts éventuels de déchets).	
Parc Naturel des Hauts-Pays	Apport technique	Localisation des dépôts de déchets notamment dans le cadre du projet supra communal d'entretien du Ravel.	
Ambassadeurs de la propreté	Apport technique	Réalisation d'opération de nettoyage et sensibilisation des citoyens domiciliés dans leur quartier.	
Plan de Cohésion Sociale	Apport humain et technique	Participation aux actions de sensibilisation du public précarisé ; Mise en œuvre d'opérations de nettoyage des cités (en collaboration avec le « cheval de trait ») ; Mise en œuvre d'opérations de nettoyage du Ravel avec les bénévoles.	
CPAS	Apport humain et technique	Participation aux actions de sensibilisation du public précarisé.	
ASBL « Dour Centre-Ville »/association des commerçants.	Apport humain et technique	Sensibilisation des commerçants (obligation de placer une poubelle, un cendrier, nettoyage des trottoirs jouxtant leurs commerces, etc...) ; Sensibilisation des clients des commerces « Horeca ».	

		(distribution de cendriers de poche, etc...) ; Participation des stewards urbains dans les actions liées à la propreté publique (localisation des dépôts sensibilisation des passants, etc...).	
Logis Dourois	Apport humain et technique	Participations aux actions de sensibilisation dans les cités.	
Centre Culturel	Apport technique	Mise à disposition de salles.	
Province de Hainaut	Apport humain et technique	Mise à disposition d'un projectionniste et de moyens de projection.	

I.5 Programme d'actions

I.5.1. STRATEGIE COMMUNALE

I.5.1.1. Lieux et nuisances cibles.

Sur base de l'inventorisation de la propreté réalisée dans la partie « I.3.2 *Diagnostic de la propreté* », et des résultats de la consultation publique, une liste des lieux et des nuisances à cibler prioritairement a été dressée.

Il est intéressant de s'attaquer aux lieux particulièrement sales car une amélioration nette de la propreté d'un endroit aura deux effets : premièrement, la satisfaction des citoyens, et deuxièmement une incitation à ne plus salir le lieu. La propreté incite au maintien de la propreté, comme la saleté attire la saleté.

Lieux prioritaires	Nuisances prioritaires
☐ Abords des bulles à verre et à textiles.	- Dépôts clandestins
☐ Abords des commerces de l'Horeca et des night-shop.	- Abandon de petits déchets liés à la consommation de boissons et de nourriture aux abords des night shops ou commerces Horeca (friteries, etc...)
☐ Les bords de route et les endroits régulièrement souillés (points noirs).	- Mégots de cigarettes (généralement aux abords des cafés)

I.5.1.2. Objectifs globaux d'impact et d'activité.

Lors de l'élaboration du diagnostic, différents freins et besoins ont été identifiés, c'est-à-dire :

- Evolution des mentalités (une partie de la population reste encore insensible aux enjeux liés à la propreté publique) ;
- Présence d'ambassadeurs de la propreté mais manque de coordination et de mise en valeur de leur travail ;
- La communication sur le thème de la propreté publique n'est pas suffisante ;
- Collaboration avec la police en matière de répression est existante mais pourrait être améliorée (manque de procédures claires) ;

Sur cette base, trois grands objectifs globaux sont poursuivis dans le cadre du Plan Local de Propreté :

- 1) Améliorer la communication et optimiser la collaboration entre les acteurs ;
- 2) Faire évoluer les mentalités afin d'observer un changement de comportement dans le chef des personnes inciviques ;
- 3) Lutter concrètement contre les points noirs définis dans le diagnostic.

Identifier des objectifs globaux est important, savoir comment les atteindre l'est encore plus. Une réflexion a donc été menée afin de déterminer les principaux résultats attendus, les partenaires à impliquer et les moyens d'action à mettre en œuvre.

Les objectifs globaux sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Détail des objectifs globaux			
Objectifs globaux	Résultats attendus.	Partenaires / moyens d'action	Garanties de réussite /hypothèse sur laquelle se base l'ambition de l'objectif
Améliorer la communication et optimiser la collaboration avec les acteurs	Mise en place d'un groupe de travail réunissant les différents acteurs. (Minimum 2 réunions/an). Mise en place de procédures claires, principalement en matière de répression (relation commune – agent constateur – police). Mise en place d'une dynamique efficace entre les acteurs. Diffusion régulière d'informations relatives à la propreté publique (augmentation de la communication).	Partenaires mobilisés : - Service Environnement (coordination et animation du groupe) ; - Agent constateur communal ; - Police ; - Service communication ; - Echevin de la propreté publique ; - Logis dourois ; - Dour centre-ville ; D'autres partenaires seront régulièrement invités afin de préparer des actions spécifiques (HYGEA, Contrat de Rivières de la Haine, PCS, etc...)	Les services communaux collaborent régulièrement et efficacement dans le cadre des projets transversaux. Cette dynamique existante permet d'ambitionner l'optimisation de la communication et des collaborations.

Faire évoluer les mentalités	Changement de comportement dans le chef des personnes actuellement inciviques.	Communiquer systématiquement lors de chaque action. (Articles, placement de panneaux sur les sites nettoyés, sensibilisation des enfants dans les écoles, etc...). Mener des actions de répression afin de faire évoluer les mentalités et de limiter le sentiment d'impunité (partenaires mobilisés : services communaux, agent constatateur et police).	Il n'est pas possible de chiffrer l'évolution des mentalités. Cependant, malgré le fait que cet objectif reste abstrait, nous pouvons toutefois estimer que celui-ci sera atteint si des améliorations en matière de propreté publique sont constatées. Il est en effet légitime d'estimer que la plupart des améliorations seront générées par des changement de mentalité.
Lutter concrètement contre les points noirs	Réduire les quantités de déchets collectés dans le cadre du maintien de la propreté publique.	Services communaux et ouvriers actifs en matière de propreté publique (cantonniers, jardiniers, etc...).	Les hypothèses de calcul sont basées sur les chiffres fournis par les outils statistiques dont disposent les services communaux, à savoir : - Registre des quantités ramassées par les « cantonniers » (en nombre de sacs) - Registre des quantités de déchets ramassées sur les bords de route lors de chaque fauchage (en nombre de sacs) ; - Registre des quantités de déchets ramassée mensuellement sur chaque route jouxtant les zones boisées de l'entité (en nombre de sacs) ; - Registre des pesées des conteneurs à déchets dans lesquels sont déposés les déchets issus du maintien de la propreté publique. - Registre des dépôts sauvages ramassés quotidiennement.

Au-delà de la simple définition des objectifs globaux, des objectifs d'impact (résultats attendus) et d'activité (mobilisation de moyens) à l'échelle globale du Plan ont été fixés. Ceux-ci se basent sur les outils statistiques utilisés par la commune explicités dans la rubrique "*I.3.2 Outils de planification et indicateurs de l'évolution de la propreté*". Ces outils permettent de rassembler tous les chiffres liés aux opérations de nettoyage et assurent dès lors la cohérence des ambitions en matière de résultats attendus.

Les chiffres de l'année 2019 seront considérés comme les chiffres de référence « To ». La crise liée au COVID-19 a probablement fortement influencé les comportements en 2020, il est donc plus intéressant d'établir les objectifs chiffrés sur base des résultats obtenus lors de l'année « normale » la plus proche, c'est-à-dire l'année 2019.

D'un autre côté, le niveau d'ambition des objectifs purement quantitatifs a été défini de la manière la plus objective possible. En effet, il est constaté que depuis que la commune de Dour réalise des actions régulières en matière de propreté publique (année 2011), les quantités annuelles totales de déchets issus de la propreté publique ont diminué de 119,24 tonnes (194 tonne en 2011 contre 74,76 tonnes en 2019). Cela représente une diminution annuelle de l'ordre de 8 %. Ce chiffre de 8 % semble donc être une bonne base pour estimer quantitativement les objectifs d'impact et sera donc utilisé comme tel tant pour l'estimation des objectifs d'impacts globaux que pour l'estimation des objectifs d'impact de chaque action.

Objectifs d'impact.

Ces objectifs sont résumés dans le tableau ci-dessous. (Il s'agit ici d'objectifs à l'échelle du Plan, des objectifs liés à chaque action sont également précisés dans chaque fiche projet).

<u>Objectifs d'impact, c'est-à-dire à quoi va concrètement servir le Plan d'action ?</u>				
Objectif	Année 2019 (To)	Objectifs année 2020	Objectifs année 2021	Objectifs année 2022
Quantité de déchets ramassées par les cantonniers chargés du nettoyage des rues (en nombre de sacs).	2943 sacs	2708 sacs	2491 sacs	2392 sacs
Nombre de dépôts sauvages ramassés dans les lieux identifiés comme points noirs (en nombre de dépôts).	860 dépôts	791 dépôts	728 dépôts	670 dépôts
Quantité de déchets ramassés après le fauchage des bords de route (en nombre de sacs).	113 sacs	104 sacs	96 sacs	88 sacs
Quantité de déchets ramassés le long des routes jouxtant les zones boisées (en nombre de sacs).	52 sacs	48 sacs	44 sacs	40 sacs
Quantité totale de déchets de la propreté publique collectée par an (en tonnes) (comprend déchets des poubelles publiques, dépôts clandestins et déchets sauvages).	74,76 T	68,78 T	63,28 T	58,22 T

Objectifs d'activité.

Afin de fixer le niveau d'ambition des objectifs d'activité à l'échelle du Plan, une réflexion précise a été menée. Cette réflexion se base sur l'analyse des différents aspects mis en lumière par le diagnostic.

En effet, celui-ci démontre que la commune de Dour réalise de nombreuses actions relatives à la propreté publique depuis plusieurs années. Ledit diagnostic permet également de constater que le niveau d'infrastructure est considéré comme suffisant étant donné la présence d'un parc à conteneurs, de nombreuses poubelles publiques équipées de cendriers, d'îlots de tri en rue ou encore de bulles à verres et à textiles judicieusement placées.

Aussi, les équipes d'ouvriers attachés à la propreté publique ont été progressivement renforcées ces dernières années. Celles-ci sont également correctement équipées (hydrocureuse, balayeuse, brosses de désherbage, aspirateurs urbain « Glutton », etc...). Les résultats de cette politique dynamique en la matière sont concluants car la quantité totale de déchets sauvages ramassés dans la commune a nettement diminué (194 tonne en 2011 contre 74,76 tonnes en 2019).

Le retour d'expérience des ouvriers en charge du maintien de la propreté publique et le ressenti de la population ont également été pris en compte via l'organisation d'une réunion d'équipe (voir paragraphe I.3.3.1) et d'une consultation publique (voir paragraphe I.3.3.2).

Cette réflexion menée de manière particulièrement transversale permet donc de conclure au fait que les problèmes de propreté actuellement rencontrés dans la commune sont rarement le fait d'un manque d'infrastructure ou de difficultés logistiques mais sont principalement liés à un manque de communication et de répression couplé à un besoin de faire évoluer les mentalités.

La commune de Dour ambitionne donc de fixer les objectifs d'activité de la manière suivante et de les mettre en œuvre dès le lancement du Plan estimé en janvier 2021 (Il s'agit ici d'objectifs à l'échelle du Plan, des objectifs liés à chaque action sont également précisés dans chaque fiche projet) :

- Améliorer la communication et optimiser la collaboration avec les acteurs :
 - o Mise en place d'un groupe de travail réunissant les différents acteurs. (Minimum 2 réunions/an). (Échéance : janvier 2021) ;
 - o Mise en place de procédures claires, principalement en matière de répression (relation commune-agent constateur-police). (Echéance : janvier 2021) ;
 - o Mise en place d'une dynamique efficace entre les acteurs. (Echéance : janvier 2021) ;
 - o Augmentation de la communication en diffusant régulièrement des informations relatives à la propreté publique au rythme moyen d'une fois par mois minimum.
- Faire évoluer les mentalités et induire un changement de comportement dans le chef des personnes actuellement inciviques :
 - o Communiquer systématiquement lors de chaque action. (Articles, placement de panneaux sur les sites nettoyés, sensibilisation des enfants dans les écoles, etc...).
 - o Mener des actions de répression afin de faire évoluer les mentalités et de limiter le sentiment d'impunité.

Les services communaux, l'agent constatateur et la police collaboreront étroitement dans le cadre de cette action.

Le rythme des actions, leur nombre ainsi que les moyens humains et financiers à mettre en œuvre seront déterminés ultérieurement et au cas par cas. Il est en effet impossible de déterminer ces éléments à ce stade étant donné que les actions de répressions ne seront réalisées qu'aux endroits dans lesquels la stratégie déployée en matière de sensibilisation et de prévention ne serait pas concluante.

Liens entre les objectifs d'impact et les objectifs d'activité.

Nous avons vu ci-dessus que les objectifs d'impact et d'activité n'ont pas été étudiés « à l'aveugle » mais ont bien été fixés après mûre réflexion et sur base d'éléments concrets.

Toutefois, fixer des objectifs d'impact et d'activités efficaces n'est pas suffisant, il est effectivement nécessaire que les liens qui les unissent soient pertinents. Ces liens doivent donc être démontrés en répondant à une question simple mais essentielle : « Les moyens mis en œuvre permettront-ils d'atteindre les résultats attendus ? »

Seuls les résultats enregistrés dans les indicateurs d'impact et d'activité permettront de répondre objectivement à cette question.

Toutefois, la commune de Dour peut raisonnablement envisager d'y répondre positivement car les moyens mis en œuvre sont essentiellement basés sur des données précises et chiffrées. De plus, la vision transversale développée permet clairement d'aborder le problème de la propreté publique sous différents angles (communication, sensibilisation et répression). Ces éléments ajoutés au fait qu'une collaboration étroite sera entretenue entre les différents acteurs forment un ensemble cohérent qui permettra d'atteindre les objectifs d'impact espérés.

D'un autre côté, l'expérience acquise par les services communaux lors de la mise en œuvre d'autres projets transversaux tels le PCDR, le PCDN, ou encore le projet « commune zéro déchet » permet de conclure au fait que la communication et la sensibilisation sont des moyens essentiels à mettre en place. Optimiser les collaborations avec les acteurs permettra également d'élaborer des procédures claires et efficaces.

En conclusion, La mise en place d'une communication efficace accompagnée de campagnes de sensibilisation ciblées permettra d'atteindre les personnes inciviques et de faire évoluer leur mentalité. Si cette stratégie n'est pas concluante, des objectifs d'activité liés à la répression sont prévus.

Enfin, l'optimisation des collaborations permettra d'améliorer l'efficacité globale du Plan d'actions.

L'ensemble de ces éléments permettront donc de réduire les quantités de déchets abandonnées sur le domaine public et d'améliorer la propreté globale de la commune. Il est donc permis d'affirmer que les moyens mis en œuvre devraient permettre d'atteindre les résultats attendus.

I.5.2. ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

I.5.2.1. Généralités.

Les piliers d'actions sont importants à combiner lorsqu'on aborde la lutte contre la malpropreté. Des actions se rattachant aux piliers suivants seront mise en œuvre :

- **La communication/sensibilisation**, invitant à un changement de comportement et de mentalité. Pour que les citoyens captent un seul message de manière cohérente de la part de tous les acteurs, il conviendra de coordonner les actions de communication avec les différents acteurs.
- **L'infrastructure et l'équipement**, passant par l'aménagement ainsi que par l'orchestration des différents efforts opérationnels. Il s'agit de faciliter les gestes de propreté (ex : poubelles publiques, optimisation des opérations de nettoyage, etc...).
- **La participation**, ayant pour objectif le développement d'une adhésion et d'une participation dans la gestion de l'espace public, pousser les citoyens à s'approprier leur cadre de vie et à s'investir pour le conserver dans un état de propreté acceptable.
- **La gestion de l'espace**, visant à améliorer les lieux de vie, réduire les zones à l'abandon et à créer un environnement agréable qui incite à le préserver (ex : aménagements aux abords des bulles à verre, etc...) ;
- **La répression**, signifiant la distribution de sanctions, mais également la médiation, l'augmentation des constatations, etc. Il s'agit d'atteindre le public peu ou moins touché par la sensibilisation et qui ne fait pas un bon usage des supports matériels.

D'un autre côté, certaines actions, appelées actions transversales, feront appel à plusieurs piliers. Enfin, la **bonne gouvernance** permet la coordination des différents efforts et missions, ainsi que la cohérence des instruments utilisés (mise en place de groupes de travail, suivi d'indicateurs, etc.)

Les actions proposées dans le tableau ci-dessous ont été élaborées en tenant compte des conclusions du diagnostic et de la stratégie générale de la commune.

Les actions ont également été priorisées selon 3 niveaux :

- Priorité élevée : mise en œuvre dès approbation du plan par le Conseil communal ;
- Priorité moyenne : mise en œuvre en 2021 ;
- Priorité faible : mise en œuvre en 2022 ou avant si possible.

Toutes les actions spécifiques liées aux nuisances et lieux prioritaires (voir tableau ci-avant) ont été classées dans la catégorie « priorité élevée ».

Les périodes estimées de réalisation sont détaillées dans les fiche-projet.

I.5.2.2. Actions retenues.

Tableau récapitulatif des actions retenues			
Piliers	Actions	Numéro de l'action	Niveau de priorité
Pilier communication et sensibilisation.	Mise en place d'un groupe de travail rassemblant les principaux acteurs de la propreté publique. (Comité de suivi).	P. C-S 1	Elevé
	Amélioration de la propreté dans et aux abords des avaloirs d'eau pluviale (projet « Ici commence la mer »).	P. C-S 2	Moyen
	Rappel de l'obligation d'entretien des tombes privées dans les cimetières.	P. C-S 3	Faible
	Amélioration de la communication relative aux outils et initiatives existantes en matière de propreté publique, de collecte et de récupération.	P. C-S 4	Faible
	Placement de panneaux de sensibilisation sur des sites nettoyés.	P. C-S 5	Moyen
	Sensibilisation à la malpropreté générée par les mégots de cigarettes.	P. C-S 6	Elevé
	Sensibilisation des enfants et parents via les écoles.	P. C-S 7	Moyen
	Amélioration de la propreté au bord des routes via la distribution de « carbag ».	P. C-S 8	Elevé
Pilier infrastructures et équipements.	Utilisation des outils statistiques existants afin de suivre précisément l'évolution de la propreté publique.	P. I-E 1	Elevé
	Améliorer la « visibilité » des poubelles publiques et incitation à leur utilisation.	P. I-E 2	Faible
	Réduction des nuisances occasionnées par la collecte des PMC et papiers-cartons en porte à porte.	P. I-E 3	Moyen
Pilier participation.	Mise en place d'opérations de nettoyage des cités avec les habitants de celles-ci.	P. P 1	Moyen
	Participation au « Grand Nettoyage de Printemps ».	P. P 2	Moyen
	Organisation d'une opération annuelle de nettoyage ludique du Ravel.	P. P 3	Moyen
	Mise en valeur et coordination du travail des « Ambassadeurs de la propreté ».	P. P 4	Moyen

Tableau récapitulatif des actions retenues

Piliers	Actions	Numéro de l'action	Niveau de priorité
	Organisation d'opérations « Rivières Propres » et acquisition de matériel pouvant être utilisé lors des autres actions de nettoyage.	P. P 5	Moyen
Pilier gestion de l'espace.	Adaptation du travail des équipes chargées du nettoyage public en fonction des événements organisés dans la commune.	P. G 1	Elevé
	Nettoyage systématique des bords de route après fauchage et tenue d'un registre.	P. G 2	Elevé
	Réaménagement des abords des bulles à verre et à textiles situées à proximité du terrain de football de Dour.	P. G 3	Elevé
	Utilisation d'un cheval de trait dans le cadre d'opérations de nettoyage.	P. G 4	Elevé
Pilier répression.	Mise en place d'actions de répression (placement de caméras).	P. R 1	Moyen
Action transversale pour cibler un lieu ou une nuisance prioritaire.	Lutte contre les déjections canines.	P. A-T 1	Moyen
	Amélioration de la propreté publique aux abords des bulles à verre et à textiles.	P. A-T 2	Elevé
	Amélioration de la propreté dans les sentiers et ruelles de l'entité.	P. A-T 3	Moyen
	Mise en place d'une opération « coup de poing » pluridisciplinaire.	P. A-T 4	Moyen
	Amélioration de la propreté aux abords des commerces de l'Horeca et des night shop.	P. A-T 5	Elevé
	Amélioration de la propreté des trottoirs devant être entretenus par les riverains.	P. A-T 6	Moyen

Afin d'objectiver leur pertinence et leur réelle capacité à réduire les nuisances, à éliminer les freins et faiblesses et à satisfaire les besoins identifiés dans le diagnostic, les actions retenues ont été rassemblées dans deux tableaux distincts. Ces tableaux permettent d'établir la légitimité des actions par rapport aux nuisances prioritaires, besoins et faiblesses identifiés dans le diagnostic.

Ces tableaux permettent également d'établir clairement le lien entre l'objectif poursuivi par chaque action et les besoins et freins identifiés dans le diagnostic.

La stratégie de la commune de Dour vise à mettre en œuvre des actions permettant d'atteindre tous les objectifs poursuivis. Dans cette optique, le caractère transversal des actions est primordial, beaucoup d'entre-elles ont un impact sur plusieurs nuisances, lieux prioritaires, freins et/ou faiblesses.

Liste des actions ayant un impact sur les nuisances et lieux prioritaires (En gras, actions spécifiques classées en priorité élevée)	
Nuisances prioritaires.	Actions développant au moins un objectif ayant un impact sur la nuisance prioritaire.
Dépôts clandestins	Action n° P. C-S2 Action n° P. C-S4 Action n° P. C-S4 Action n° P. C-S8 Action n° P. P1 Action n° P. P2 Action n° P. P3 Action n° P. P4 Action n° P. P5 Action n° P. G1 Action n° P. G2 Action n° P. G3 Action n° P. G4 Action n° P. R1 Action n° P. A-T2 Action n° P. A-T3 Action n° P. A-T4

Abandon de petits déchets liés à la consommation de boissons et de nourriture aux abords des night shops ou commerces Horeca (friteries, etc...)	Action n° P. C-S2 Action n° P. C-S4 Action n° P. C-S7 Action n° P. I-E2 Action n° P. P1 Action n° P. P2 Action n° P. P3 Action n° P. P4 Action n° P. P5 Action n° P. G1 Action n° P. G4 Action n° P. R1 Action n° P. A-T4 Action n° P. A-T5
Présence de mégots de cigarette généralement aux abords des cafés	Action n° P. C-S2 Action n° P. C-S5 Action n° P. C-S6 Action n° P. P1 Action n° P. P2 Action n° P. P4 Action n° P. G1 Action n° P. G4 Action n° P. R1 Action n° P. A-T4 Action n° P. A-T5
Lieux prioritaires.	Actions développant au moins un objectif ayant un impact sur les lieux prioritaire.
Abords des bulles à verre et à textiles.	Action n° P. C-S4 Action n° P. C-S5 Action n° P. P1 Action n° P. P2 Action n° P. P4 Action n° P. G3 Action n° P. G4

	Action n° P. R1 Action n° P. A-T2 Action n° P. A-T4
Abords des commerces de l'Horeca et night-shop.	Action N° P. C-S2 Action N° P. C-S4 Action N° P. C-S5 Action N° P. C-S6 Action N° P. C-S7 Action N° P. I-E2 Action N° P. P1 Action N° P. P2 Action N° P. P4 Action N° P. G4 Action n° P. R1 Action n° P. A-T4 Action n° P. A-T5
Bords de route et endroits régulièrement souillés (points noirs).	Action N° P. C-S4 Action N° P. C-S5 Action N° P. C-S7 Action N° P. C-S8 Action N° P. P1 Action N° P. P4 Action N° P. P5 Action N° P. G2 Action N° P. G4 Action n° P. R1 Action n° P. A-T3 Action n° P. A-T4

Liste des actions permettant de réduire les freins et de satisfaire les besoins identifiés dans le diagnostic.

Freins et besoins.	Actions développant au moins un objectif ayant un impact sur les freins et besoins.
Evolution des mentalités (une partie de la population reste encore insensible aux enjeux liés à la propreté publique).	Action n° P. C-S2 Action n° P. C-S3 Action n° P. C-S4 Action n° P. C-S5 Action n° P. C-S6 Action n° P. C-S7 Action n° P. C-S8 Action n° P. I-E2 Action n° P. I-E3 Action n° P. P1 Action n° P. P2 Action n° P. P3 Action n° P. P4 Action n° P. P5 Action n° P. G4 Action n° P. R1 Action n° P. A-T1 Action n° P. A-T2 Action n° P. A-T3 Action n° P. A-T4 Action n° P. A-T5 Action n° P. A-T6
Présence d’ambassadeurs de la propreté mais manque de coordination et de mise en valeur de leur travail.	Action n° P. C-S1 Action n° P. P1 Action n° P. P2 Action n° P. P3 Action n° P. P4 Action n° P. P5 Action n° P. A-T4

La communication sur le thème de la propreté publique n'est pas suffisante.	Action n° P. C-S1 Action n° P. C-S2 Action n° P. C-S4 Action n° P. C-S5 Action n° P. C-S6 Action n° P. C-S7 Action n° P. C-S8 Action n° P. I-E2 Action n° P. I-E3 Action n° P. P1 Action n° P. P2 Action n° P. P3 Action n° P. P4 Action n° P. P5 Action n° P. G4 Action n° P. R1 Action n° P. A-T1 Action n° P. A-T2 Action n° P. A-T3 Action n° P. A-T4 Action n° P. A-T5 Action n° P. A-T6
Collaboration avec la police en matière de répression est existante mais pourrait être améliorée (manque de procédures claires).	Action n° P. C-S1 Action n° P. R1 Action n° P. A-T1 Action n° P. A-T2 Action n° P. A-T4 Action n° P. A-T5 Action n° P. A-T6

I.5.2.3. Synthèse des moyens financiers, humains et matériels.

Pour avoir une meilleure vision des moyens totaux à mobiliser pour toutes les actions sélectionnées, ces moyens ont été synthétisés dans le tableau ci-joint :

Piliers	Actions	Moyens financiers		Moyens Humains		Matériel
		Budget communal	Autre (subsidés / aides / ...)	Personnel communal	Autres	
Communication et sensibilisation	P. C-S 1	Néant	Néant	2021 : 38 h 2022 : 38 h 2023 : 38 h	2021 : 8 h 2022 : 8 h 2023 : 8 h	néant
Communication et sensibilisation	P. C-S 2	Néant	2021 : 1.100,00 €	2021 : 27h	2021 : 2 h	Plaques émaillées (macarons)
Communication et sensibilisation	P. C-S 3	Néant	2021 : 900,00 €	2021 : 51 h	Néant	Panneaux
Communication et sensibilisation	P. C-S 4	Néant	2021 : 1.000,00 €	2021 : 53 h	Néant	Panneaux Documents de sensibilisation
Communication et sensibilisation	P. C-S 5	Néant	2021 : 4.000,00 €	2021 : 53 h	Néant	Panneaux
Communication et sensibilisation	P C-S 6	Néant	2021 : 6.000,00 €	2021 : 115 h	Néant	Cendriers « ludiques » Cendriers de poche
Communication et sensibilisation	P C-S 7	Néant	2021 : 1.650,00 €	2021 : 33 h	Néant	Feuillets de sensibilisation Pincés à déchets
Communication et sensibilisation	P. C-S 8	2021 : 150,00 €	Néant	2021 : 38 h	Néant	Feuillets de sensibilisation « Carbags »
Infrastructure et équipements	P. I-E 1	Néant	Néant	2021 : 126 h 2022 : 126 h 2023 : 126h	Néant	Néant
Infrastructure et équipements	P I-E 2	2021 : 300,00 €	Néant	2021 : 40h	Néant	Pochoirs et peinture
Infrastructure et équipements	P I-E 3	Néant	Néant	2021 : 280 h 2022 : 280 h	Néant	Néant

				2023 : 280 h		
Participation	P. P 1	2021 : 200,00 € 2022 : 200,00 € 2023 : 200,00 €	Néant	2021 : 76 h 2022 : 76 h 2023 : 76 h	2021 : 18 h 2022 : 18 h 2023 : 18 h	Toutes boîtes Boissons et nourriture
Participation	P.P 2	2021 : 300,00 € 2022 : 300,00 € 2023 : 300,00 €	Néant	2021 : 33 h 2022 : 33 h 2023 : 33 h	Néant	Boissons et nourriture
Participation	P. P 3	2021 : 300,00 € 2022 : 300,00 € 2023 : 300,00 €	Néant	2021 : 22 h 2022 : 22 h 2023 : 22 h	Néant	Boissons et nourriture
Participation	P. P 4	2021 : 500,00 € 2022 : 500,00 € 2023 : 500,00 €	Néant	2021 : 50 h 2022 : 50 h 2023 : 50 h	Néant	Boissons et nourriture
Participation	P. P 5	Néant	2021 : 1.000,00 €	2021 : 41 h 2022 : 41 h 2023 : 41 h	2021 : 4 h 2022 : 4 h 2023 : 4 h	Pinces à déchets
Gestion de l'espace	P. G 1	Néant	Néant	2021 : 12 h 2022 : 12 h 2023 : 12 h	Néant	Néant
Gestion de l'espace	P. G 2	Néant	Néant	2021 : 388 h 2022 : 388 h 2023 : 388 h	Néant	Néant
Gestion de l'espace	P. G 3	2021 : 300,00 €	Néant	2021 : 71 h 2022 : 12 h 2023 : 12 h	Néant	Arbres, arbustes, plans de haie et tuteurs
Gestion de l'espace	P. G 4	Néant	2021 : 3.630,00 € 2022 : 3.630,00 € 2023 : 3.630,00 €	2021 : 126 h 2022 : 126 h 2023 : 126 h	2021 : 60 h 2022 : 60 h 2023 : 60 h	Néant
Répression	P. R 1	Néant	Néant	2021 : 10 h 2022 : 10 h	2021 : 156 h 2022 : 156 h	Néant

				2023 : 10 h	2023 : 156 h	
Action transversale	P. A-T 1	Néant	2022 : 3.500,00 €	2022 : 100 h	Néant	Panneaux Distributeurs de sacs à excréments à fixer sur le laisse.
Action transversale	P A-T 2	Néant	Néant	2021 : 527 h 2022 : 527 h 2023 : 527 h	Néant	Néant
Action transversale	P A-T 3	Néant	2022 : 1.500,00 €	2022 : 105 h	Néant	Panneaux
Action transversale	P A-T 4	2021 : 200,00 € 2022 : 200,00 € 2023 : 200,00 €	Néant	2021 : 612 h 2022 : 612 h 2023 : 612 h	Néant	Toutes boîtes
Action transversale	P A-T 5	2021 : 30,00 €	Néant	2021 : 4 h	Néant	Néant
Action transversale	P A-T 6	Néant	Néant	2021 : 1 h	Néant	Néant
TOTAL		2021 : 2.280,00 € 2022 : 1.500,00 € 2023 : 1.500,00 €	2021 : 19.280,00 € 2022 : 8.630,00 € 2023 : 3.630,00 €	2021 : 2827 h 2022 : 2558 h 2023 : 2353 h	2021 : 248 h 2022 : 246 h 2023 : 246 h	

I.5.2.4. Synthèse des partenaires mobilisés.

Les partenaires mobilisés pour chaque action (hors services communaux qui sont impliqués dans toutes les actions) sont listés dans le tableau suivant :

Actions	Partenaires identifiés dans le diagnostic et mobilisés													
	1*	2*	3*	4*	5*	6*	7*	8*	9*	10	11*	12*	13	14
P.C-S 1														
P.C-S 2														
P.C-S 3														
P.C-S 4														
P.C-S 5														
P.C-S 6														
P.C-S 7														
P.C-S 8														
P.I-E 1														
P.I-E 2														
P.I-E 3														
P.P 1														
P.P 2														
P.P 3														
P.P 4														
P.P 5														
P.G 1														
P.G 2														
P.G 3														
P.G 4														
P.R 1														
P.A-T 1														
P.A-T 2														
P.A-T 3														
P.A-T 4														
P.A-T 5														
P.A-T 6														

 = Partenaire mobilisé.

1*La Wallonie
 2*Intercommunale HYGEA
 3*Ecoles de l'entité
 4*ASBL Be WaPP
 5*Police locale
 6*Contrat de Rivière Haine
 7*Parc Naturel des Hauts-Pays

8*Ambassadeurs de la propreté
 9*Plan de Cohésion Sociale
 10*CPAS
 11*ASBL Dour Centre-Ville/association commerçants
 12*Logis Dourois
 13*Centre culturel
 14*Province de Hainaut

I.6. Suivi et évaluation du plan

L'établissement d'un suivi et d'une évaluation du plan propreté et de chacune des actions le composant sur base d'indicateurs globaux et d'indicateurs par actions est nécessaire.

Le but est d'évaluer d'une part l'impact du plan et d'autre part l'efficacité et l'efficience de chacune des actions mises en œuvre. Ainsi, en fonction des résultats mesurés, le Plan Local de Propreté pourra être ajusté et les actions seront continuées, adaptées ou arrêtées.

Deux types d'indicateurs sont à prendre en compte, les indicateurs globaux qui permettront de jauger le réel impact de l'ensemble du Plan sur la propreté publique et d'autre part des indicateurs par action qui permettront, quant à eux, d'évaluer l'efficacité de chacune des initiatives mises en œuvre.

I.6.1 Indicateurs globaux.

Comme déjà précisé ci-avant, le résultat de toutes les activités menées par les services techniques communaux en matière de propreté publique sont consignés dans des registres. Il est dès lors possible de connaître précisément les éléments suivants :

- Nombre de sacs de déchets ramassés par les cantonniers chargés du nettoyage des rues par jour et par quartier ;
- Nombre de dépôts sauvages ramassés par date, par rue et par type de déchet ;
- Quantité et nature des déchets ramassés le long des bords de route après fauchage, par date et par rue ;
- Quantité et nature des déchets ramassés le long des routes jouxtant les zones boisées par date et par rue ;
- Quantité et nature des déchets ramassés aux endroits considérés comme points noirs (par date et par point noir) ;

Ces précieuses données permettront d'adapter continuellement le Plan tout en veillant à mettre l'accent sur les endroits prioritaires grâce à l'analyse de l'évolution de la propreté des endroits actuellement considérés comme points noirs.

D'autre part, l'utilisation de conteneurs à puce électronique permet également de connaître précisément les quantités de déchets produites.

D'autres indicateurs seront également utilisés pour compléter les principaux marqueurs évoqués ci-dessus, à savoir :

- Inventorisation de la propreté avec l'outil de mesure de la propreté développé par la Wallonie, l'outil « Clic-4 WaPP ». Obtention d'un score global par trimestre et par an.
- Quantité totale de déchets issus des activités liées à la propreté publique collectée par an ;
- Coût de la collecte et du traitement des déchets issus de la propreté publique ;
- Réalisation d'une enquête annuelle auprès des ambassadeurs de la propreté et des participants au « Grand Nettoyage de Printemps » afin d'évaluer leur perception de l'évolution de la propreté publique d'année en année ;

Les dépenses globales en matière de propreté publique ne seront pas prises en compte. Au-delà du fait qu'il est pratiquement impossible de les estimer objectivement tant leur variabilité est importante, elles ne permettent pas de mesurer l'évolution réelle de la propreté publique sur le terrain. Ces dépenses ne doivent dès lors pas être considérées comme un indicateur concret.

De plus, il n'est pas possible de chiffrer réellement le nombre d'ETP actifs en la matière. En effet, chaque ouvrier a un rôle à jouer, un jardinier devra par exemple ramasser les déchets au pied d'une haie avant de tailler celle-ci. De même, un maçon devra nettoyer un trottoir avant de le restaurer... On comprend dès lors que la propreté publique est une compétence transversale à tous les ouvriers actifs au sein des services techniques communaux. Il n'est pas possible de déterminer le temps consacré par chaque ouvrier au maintien de la propreté publique, cela est extrêmement variable d'un jour à l'autre.

Tenter de calculer le coût de la main d'œuvre en équivalent ETP n'est donc pas réaliste. A contrario, connaître les quantités et la nature des déchets ramassés par date et par lieu par chacun des ouvriers est un indicateur nettement plus pertinent.

Les indicateurs globaux retenus sont décrits dans le tableau ci-dessous. Les chiffres de l'année 2019 seront considérés comme les chiffres de référence « To ». La crise liée au COVID-19 a probablement fortement influencé les comportements en 2020, il est donc plus intéressant d'établir les objectifs chiffrés sur base des résultats obtenus lors de l'année « normale » la plus proche, c'est-à-dire l'année 2019.

<u>Indicateurs globaux</u>					
Indicateur	Année 2019 (To)	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Source / méthode de calcul
Quantité de déchets ramassés par les cantonniers chargés du nettoyage des rues (en nombre de sacs).	2943 sacs				Résultats des nettoyages consignés dans les registres informatiques.
Nombre de dépôts sauvages ramassés dans les lieux identifiés comme points noirs (en nombre de dépôts).	860 dépôts				Résultats des nettoyages consignés dans les registres informatiques.

Quantité de déchets ramassées après le fauchage des bords de route (en nombre de sacs).	113 sacs				Résultats des nettoyages consignés dans les registres informatiques.
Quantité de déchets ramassés le long des routes jouxtant les zones boisées (en nombre de sacs).	52 sacs				Résultats des nettoyages consignés dans les registres informatiques.
Quantité totale de déchets de la propreté publique collectée par an (en tonnes) (comprend déchets des poubelles publiques, dépôts clandestins et déchets sauvages).	74,76 T				Pesées ; conteneurs à puce
Coûts de collecte et de traitement des déchets issus des activités liées à la propreté publique.	9.504,00 €				Coût de location et de vidange des conteneurs Coût de traitement à la tonne
Enquête auprès des ambassadeurs de la propreté et des participants au « Grand Nettoyage de Printemps ».	Voir résultats des enquêtes.				Enquête annuelle
Score par nuisance (outil « Clic-4 WaPP »)	Voir résultats de l'outil de propreté « Clic-4 WaPP ».				Relevés « Clic-4 WaPP » 4 fois par an.

I.6.2. Indicateurs par action.

Ces indicateurs par action sont mentionnés dans chaque fiche action, ceux-ci ont toutefois été compilés dans le tableau suivant :

Indicateurs	Fréquence / moment de suivi	Source / méthode de calcul	Actions concernées
Indicateurs d'activité			
Nombre de réunion de travail par an.	Annuel.	Nombre de réunion (tenue de PV).	P. C-S 1
Nombre d'action du PLP mises en œuvre.	Annuel.	Nombre d'actions réellement mises en œuvre.	P. C-S 1
Nombre d'élèves ayant visionné le film « Océans, le mystère plastique ».	Unique (« One shot »)	Nombre de participants.	P. C-S 2
Nombre de macarons « Ici commence le mer » installés.	Annuel.	Nombre de macarons	P. C-S 2
Nombre de marquages au sol « Ici commence la mer » réalisés.	Annuel.	Nombre de marquages.	P. C-S 2
Nombre de panneaux placés.	Annuel.	Nombre de panneaux.	P. C-S 3 P. C-S 4 P. C-S 5 P. A-T 1 P. A-T 3
Nombre de publications sur le	Annuel.	Nombre de publications.	P. C-S 3 P. C-S 4 P. C-S 6

sujet (Facebook, site internet, etc...).			P. I-E 3 P. P 4 P. A-T 2 P A-T 4
Nombre de cendriers placés.	Annuel.	Nombre de cendriers placés.	P. C-S 6
Nombre de marquages « Nudge marketing » réalisés.	Annuel.	Nombre de marquages.	P. C-S 6. P. I-E 2
Nombre de cendriers de poche distribués	Annuel	Nombre distribué.	P. C-S 6
Nombre de commerçants « Horeca » ayant signé la charte.	Annuel	Delta entre le nombre de commerces Horeca existants et le nombre de commerces participants.	P. C-S 6
Nombre de pinces à déchet distribuées dans les écoles.	Annuel.	Nombre de pinces à déchets distribuées.	P. C-S 7
Nombre de feuillets distribués via les journaux de classe.	Annuel.	Nombre d'élèves.	P. C-S 7
Nombre d'enfants sensibilisés ayant signé la charte.	Annuel.	Nombre d'enfant par école.	P. C-S 7
Nombre de « carbag » distribués.	Annuel.	Nombre de « carbag » acquis/distribués.	P. C-S 8
Nombre de mise à jour du cadastre des points noirs.	Lors de chaque réunion du groupe	Nombre de mises à jour du cadastre.	P. I-E 1

	de travail (comité de suivi).		
Nombre de constats dressés par la police ou l'agent constatateur.	Annuel.	Nombre de constats dressés.	P. I-E 3 P. A-T 3
Nombre d'actions de nettoyage réalisées dans les cités.	Annuel.	Nombre de nettoyage réellement organisés sur l'année.	P. P 1
Nombre de participants aux opérations de nettoyage.	Annuel.	Nombre de participants x nombre d'actions.	P.P 1 P.P 2 P. P 3 P. P 5.
Nombre de toutes boîtes distribués.	Annuel.	Nombre de toutes-boîtes distribués.	P.P 1 P. A-T 4
Pourcentage d'ambassadeurs de la propreté actifs dans la commune ayant participé aux actions.	Annuel	Nombre d'ambassadeurs participants / nombre d'ambassadeurs.	P.P 2 P. P 3 P. P 4 P A-T 4
Nombre d'élèves participants au « Grand Nettoyage de printemps ».	Annuel.	Nombre d'écoles x nombre d'élèves par école.	P.P 2
Nombre d'ambassadeurs de la propreté actifs sur le territoire communal.	Annuel.	Nombre de bénévoles officiellement inscrits auprès de l'asbl Be WaPP.	P.P 4
Nombre d'ambassadeurs de	Annuel	Nombre de participants.	P. P 4

la propreté participant à la rencontre annuelle.			
Nombre de jours d'utilisation des pinces à déchets acquises.	Annuel.	Nombre d'activité de nettoyage ouvertes aux citoyens + nombre de jours d'utilisation par les ambassadeurs de la propreté.	P. P 5
Nombre d'heures consacrées au nettoyage des lieux publics avant et après les évènements organisés sur ceux-ci.	Annuel.	Nombre d'hommes x heures x nombre d'évènements.	P. G 1
Nombre d'évènement nécessitant un nettoyage du domaine public à priori et à postérieur.	Annuel.	Nombre d'évènements concernés	P. G 1
Nombre d'heures consacrées au nettoyage des bords de route à la suite de leur fauchage.	3 fois/an après chaque fauchage.	Nombre d'hommes x heures.	P. G 2
Nombre d'heures consacrées au réaménagement du site de bulles à verre situé à proximité du terrain de football de Dour.	Unique (« One shot »).	Nombre d'hommes x heures	P. G 3
Nombre de plantations réalisés	Unique (« One shot »).	Nombre d'arbres + nombre de plants	P. G 3

dans le cadre réaménagement du site de bulles à verre situé à proximité du terrain de football de Dour.		de haies + nombre d'arbustes.	
Nombre de nettoyages « citoyens » réalisés en compagnie du cheval de trait.	Annuel.	Nombre de journées de prestations du cheval de trait.	P. G 4
Nombre de villages différents de la commune dans lesquels la présence du cheval de trait a été assurée au moins 1 fois/an.	Annuel	Nombre de prestations par village.	P. G 4
Nombre de lieux ayant été surveillés par caméra.	Annuel.	Nombre de lieux surveillés.	P. R 1
Nombre de jour de présence des caméras afin de surveiller des points noirs.	Annuel.	Nombre de jours de présence des caméras x nombre de caméras	P. R 1 P. A-T 2
Nombre de distributeurs de sachets à excréments de chiens offerts.	Annuel.	Nombre de distributeurs donnés.	P. A-T 1
Nombre de dépôts fouillés aux abords des sites de bulles à verre et à textiles.	Annuel	Nombre de dépôts fouillés.	P. A-T 2
	Annuel.	Nombre de points noirs.	P. A-T 3

Nombre de sentiers et ruelles identifiés comme points noirs.			
Nombre d'actions « coup de poing » réalisées dans chaque village.	Annuel.	Nombre d'actions « coup de poing » réalisées chaque année.	P. A-T 4
Nombre d'élèves ayant découvert le matériel utilisé par les services techniques communaux.	Annuel.	Nombre de classes ayant visité les lieux lors des opérations « coup de poing » x nombre d'enfants par classe.	P. A-T 4
Nombre de commerçants sensibilisés à la propreté publique.	Annuel.	Nombre de courrier de sensibilisation envoyés.	P. A-T 5
Nombre de constats d'infraction à l'Ordonnance de police administrative générale	Annuel.	Nombre de constats dressés par l'agent constatateur ou la police.	P A-T 5 P. A-T 6
Nombre de riverains sensibilisés à l'obligation d'entretenir leur trottoir.	Annuel.	Nombre de constats dressés par l'agent constatateur.	P. A-T 6

Indicateurs d'impact.			
Evolution du score de l'outil de mesure de la propreté Clic 4-WaPP.	Annuel.	Comparatif avec le rapport Clic 4-WaPP de l'année précédente.	P. C-S 1 P. C-S 4 P. C-S 5 P. C-S 6 P. C-S 7 P. C-S 8 P. I-E 1 P. I-E 2 P. P 1 P. P 2 P. P 4 P. G 2 P. G 4 P. R 1 P. A-T 1 P. A-T 3 P. A-T 4 P. A-T 5
Evolution des quantités de dépôts et de déchets sauvages collectées dans les endroits concernés	Annuel.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développés par les services communaux.	P. C-S 1 P. C-S 4 P. C-S 5 P. C-S 8 P. I-E 1 P. I-E 2 P. P 1 P. P 2 P. P 3 P. P 4 P. P 5 P. G 1 P. G. 2 P. G 3 P. G 4 P. R 1 P. A-T 1 P. A-T 2 P. A-T 3 P. A-T 4 P. A-T 5
Evolution du nombre d'avaloirs considérés comme problématiques.	Annuel.	Selon l'inventaire dressé par l'équipe chargée du nettoyage des avaloirs (hydrocureuse)	P. C-S 2
Evolution du nombre de tombes	Annuel.	Enquête annuelle auprès des	P. C-S 3

« abandonnées » dans chaque cimetière de l'entité.		fossoyeurs communaux.	
Evolution des habitudes des fumeurs	Annuel	Enquête annuelle auprès des commerçants participants.	P. C-S 6
Evolution des quantités de mégots de cigarettes jetés au sol dans les rues.	Annuel.	Enquête annuelle auprès des cantonniers.	P. C-S 6
Evolution de l'état de propreté des cours et des abords de l'école.	Annuel.	Enquête auprès des techniciennes de surface chargées du nettoyage des écoles et des ouvriers communaux chargés du nettoyage des abords (cantonniers).	P. C-S 7
Evolution des quantités de dépôts et de déchets sauvages collectées dans les endroits considérés comme points noirs	Biannuel	Utilisation des outils statistiques et de recensement développés par les services communaux.	P. I-E 1
Nombre d'actions ciblant les points noirs repris dans le cadastre.	Biannuel.	Nombre de points noirs au temps « T » par rapport au cadastre de base.	P. I-E 1
Evolution de l'état de propreté aux abords des poubelles publiques et des cendriers.	Annuel.	Enquête annuelle auprès des ouvriers communaux chargés du nettoyage des rues et de la vidange des poubelles publiques.	P. I-E 2
Quantités de déchets ramassés	Annuel.	Utilisation des outils statistiques et de	P. I-E 3

par les services communaux (cantonniers) le jour des collectes en porte à porte des PMC et papiers-cartons.		recensement développés par les services communaux.	
Quantité de déchets ramassés par les équipes de bénévoles lors du « Grand Nettoyage de printemps ».	Annuel.	Nombre de sacs OMB + nombre de sacs PMC.	P.P 2
Quantité de déchets ramassés lors de l'opération de nettoyage ludique du Ravel.	Annuel.	Nombre de sacs OMB + nombre de sacs PMC.	P. P 3
Quantité de déchets ramassées par les ambassadeurs de la propreté.	Annuel.	Nombre de sacs OMB + nombre de sacs PMC.	P. P 4
Evolution du nombre de points noirs (déchets) mentionnés dans l'inventaire réalisé sur les cours d'eau par le Contrat de Rivière de la Haine.	Lors de chaque renouvellement du programme d'action du Contrat de Rivière (tous les 3 ans).	Inventaire réalisé par le Contrat de Rivière de la Haine. Comparaison entre le nombre de points noirs existants par rapport à l'inventaire de référence.	P. P 5
Evolution du nombre de verbalisations par rapport au nombre de dépôts.	Annuel.	Comparaison entre le nombre de PV dressés et le nombre de dépôts collectés.	P. R 1 P. A-T 2
Evolution du nombre de sites de bulles à verre et à textiles considérés comme prioritaires.	Annuel.	Nombre de site prioritaires par rapport à l'inventaire initial.	P A-T 2
Evolution du nombre ruelles et	Annuel.	Nombre de site prioritaires par	P. A-T 3

sentiers considérés comme points noirs.		rapport à l'inventaire initial.	
Evolution du nombre de constats de défaut d'entretien des trottoirs rédigés.	Annuel.	Nombre de constats comparé au nombre de constats dressés l'année précédente.	P. A-T 6

I.7. Communication du Plan.

La communication autour du Plan Local de Propreté sera principalement assurée lors de la mise en place de chaque action pour lesquelles une communication est systématiquement prévue.

D'un autre côté, le Plan Local de Propreté sera présenté au public dès sa validation par le Conseil communal via la publication d'articles dans le bulletin communal, sur le site internet de la commune ainsi que sur les réseaux sociaux.

Enfin le Plan complet sera publié sur le site internet de la commune.

ANNEXE 1

FICHES PROJET.

Titre de l'action	Mise en place d'un groupe de travail rassemblant les principaux acteurs de la propreté publique. (Comité de suivi). (Action n°P. C-S 1).
Pilier	Communication et sensibilisation.
Nuisance(s) cible(s)	L'ensemble des nuisances liées à la propreté publique.
Objectif(s)	<u>Objectifs généraux.</u> L'analyse « AFOM » réalisée lors de la phase de diagnostic mettait en lumière le fait que les collaborations entre les différents acteurs dont la police existaient mais pouvaient être améliorées. La création d'un groupe de travail spécifique permettra d'atteindre cet objectif essentiel à la bonne mise en œuvre du Plan Local de Propreté. Le groupe de travail sera notamment chargé : - D'assurer la coordination des rôles et actions de chaque partie impliquée dans la propreté ; - D'estimer l'impact concret des différentes actions réalisées ; - De créer une véritable dynamique entre les acteurs en visant des objectifs communs. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) permettront de renforcer la dynamique en matière de lutte contre la malpropreté publique. Le fait qu'une collaboration étroite sera entretenue entre les différents acteurs couplée à la volonté de mettre en œuvre toutes les actions prévues par le Plan forment un ensemble cohérent qui permettra d'atteindre l'objectif d'impact espéré. <u>Objectif(s) d'impact.</u> Réduction annuellement de 8 % de la quantité totale de déchets sauvages ramassés dans la commune (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). <u>Objectif(s) d'activité.</u> Réunion du groupe de travail au minimum 2 fois/an afin d'établir le bilan des actions et d'adapter la stratégie aux besoins réels ;

	Mettre en place les actions décrites dans le Plan Local de Propreté conformément au planning établi dans chaque fiche projet.
Description	Organiser un groupe de travail avec les parties impliquées dans la propreté, afin de définir le rôle de chacun et comment optimiser les pratiques : - Présentation de l'action de chacun ; - Présentation des connaissances spécifiques de chacun (études réalisées, enquêtes, etc.) ; - Partage des bonnes pratiques ; - Définition des rôles de chacun ; - Réflexion afin de trouver une méthode d'échange des bonnes pratiques ; - Communiquer auprès de la population afin de réduire le sentiment d'impunité. Ce groupe de travail pourra être considéré comme le « comité de suivi » de Plan Local de Propreté. Les membres « fixes » seront toutefois limités aux acteurs principaux actifs sur le territoire communal. Les autres partenaires éventuels seront toutefois invités à participer aux travaux du groupe dès l'instant où leur présence serait justifiée par la mise en œuvre d'une action dans laquelle ils sont directement impliqués. (Par exemple, le Contrat de Rivière de la Haine ne sera sollicité que pour préparer des actions liées aux cours d'eau (Opérations rivières propres, fiche n° P. P 5.).
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	- Service Environnement (coordination et animation du groupe) ; - Agent constatateur communal ; - Police ; - Service communication ; - Echevin de la propreté publique ; - Logis dourois ; - Dour centre-ville ; La présence du Logis Dourois et de l'asbl Dour Centre-Ville est justifiée par le fait que ces deux structures exercent déjà des missions en la matière. Le Logis Dourois dispose d'ouvriers qui réalisent parfois des activités de nettoyage et l'asbl Dour Centre-Ville emploie des Stewards urbains notamment chargés de repérer les incivilités lors de leurs tournées.

	D'autres partenaires pourraient être invités afin de préparer des actions spécifiques (HYGEA, Contrat de Rivières de la Haine, Plan de Cohésions Sociale, etc...).		
Planning	- A partir de janvier 2021 : Réunion (2 X/an) du groupe de travail afin de faire le bilan de l'action et d'apporter les améliorations éventuellement nécessaires.		
Moyens prévus	Moyens financiers : - Néant Temps consacré : - 4 h X 2 réunions par/an pour chaque intervenant - 6h/an pour le suivi administratif (convocation, rédaction PV, etc...).		
Sources des moyens	Budget communal.		
Indicateurs de suivi de l'action	<i>Indicateurs</i>	<i>Fréquence de suivi</i>	<i>Source / méthode de calcul</i>
	Indicateurs d'activités		
	Nombre de réunion/an.	Annuel.	Nombre de réunions tenues (PV).
	Nombre d'actions mises en œuvre.	Annuel.	Nombre d'actions réellement menées par rapport au nombre d'actions prévues.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du score de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP. (Toutes les nuisances).	Annuel.	Comparatif avec le rapport Clic-4-WaPP de l'année précédente.
	Evolution des quantités de déchets sauvages collectés.	Annuel.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développés par les services communaux.

Titre de l'action	Amélioration de la propreté dans et aux abords des avaloirs d'eau pluviale (projet « Ici commence la mer »). (Action n°P. C-S 2).
Pilier	Communication et sensibilisation.
Nuisance(s) cible(s)	Abandon de déchets dans et aux abords des avaloirs d'eau de pluie.
Objectif(s)	<u>Objectifs généraux.</u> Réduire les nuisances liées aux dépôts de déchets dans et aux abords des avaloirs d'eau de pluie. Sensibilisation de la population au fait qu'un avaloir n'est pas une poubelle et que les déchets et polluants qui y sont déversés se retrouvent inévitablement dans les eaux de surface. Sensibiliser les élèves fréquentant les établissements d'enseignement secondaire implantés à Dour (Ste Union et Athénée Royal) via la diffusion d'un film dénonçant la problématique liée à la présence de plastique dans les eaux de surface. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) par la commune seront basés sur un inventaire précis des avaloirs problématiques dressé par les ouvriers chargés de leur entretien. D'autre part, la problématique sera abordée sous différents angles (communication de la population, sensibilisation des élèves, placement de macarons, marquage au sol et organisation d'une projection d'un film thématique). Cette transversalité permettra d'atteindre l'objectif d'impact espéré. <u>Objectif(s) d'impact.</u> Diminution, en 2021, de 30 % du nombre d'avaloirs considérés comme problématiques suivant inventaire dressé par les ouvriers. Les objectifs chiffrés seront précisés ultérieurement en fonction du nombre d'avaloirs « marqués » par rapport à l'inventaire général. L'objectif d'impact a donc été estimé sur base de l'expérience du service Environnement. Cette estimation sera adaptée en fonction des résultats du relevé qui débutera en novembre 2020.

	<u>Objectif(s) d'activité.</u> Présence de 300 élèves lors de la projection du film : « Océans, le mystère plastique ». Placement de 30 macarons en 2021 (suivant répartition village par village estimée par le service technique, les macarons seront placés prioritairement aux abords des lieux fréquentés (écoles, administration, rues commerçantes, etc...)) ; Réalisation des marquages au sol à proximité de tous les avaloirs problématiques non équipé de macarons.
Description	La SPGE et les 14 Contrats de rivière de Wallonie se sont associés dans la campagne « Ici, commence la mer » ayant pour mission principale la préservation de la qualité de l'eau et la restauration des milieux aquatiques. Dans ce cadre, ils ont invité la commune de Dour à collaborer à cette action par la pose de plaques circulaires en lave émaillée à proximité de certains avaloirs.  La commune de Dour a répondu favorablement et mettra donc en œuvre cette action qui permettra de limiter la malpropreté publique aux abords des avaloirs d'eau de pluie. L'équipe d'ouvriers chargée du nettoyage des avaloirs sera sollicitée afin de répertorier les avaloirs problématiques. Sur base de cet inventaire, des plaques émaillées seront placées aux endroits adéquats. Des pochoirs permettant de peindre le message de sensibilisation à côté de certains avaloirs seront également utilisés. La promotion de l'action sera assurée par l'organisation d'un événement dans le cadre des prochaines journées de l'eau (mars 2021). Les élèves des classes de 5^{ème} année des écoles de l'enseignement secondaire présentes sur le territoire communal (Ste Union et Athénée Royal) seront conviés à assister à la projection

	du film : « Océans, le mystère plastique ». L'inauguration par les autorités locales des plaques émaillées installées en bordure d'avaloirs jouxtant leur école clôturera ensuite l'animation. Etapas du projet : - Dresser la liste des avaloirs problématiques en collaboration avec l'équipe d'ouvriers en charge du nettoyage des avaloirs (hydrocureuse). - Placement de macarons ou réalisation de marquages au sol à proximité des avaloirs problématiques. - Dans le cadre des journées de l'eau : - diffusion du film « Océan, le mystère plastique » ; - inauguration des plaques émaillées (macarons) par les autorités communales. - Communication sur le sujet.
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement : - Coordination de l'action. Service technique communal : - Inventaire des avaloirs problématiques et placement des macarons. Centre culturel de Dour : - Mise à disposition de la salle de spectacle pour la diffusion du film. Ecoles secondaires de Dour (Athénée Royal et Ste-Union) : - Présence des élèves lors de la présentation du film « Océans, le mystère plastique ». Contrat de Rivière de la Haine : - Co organisation de l'action dans le cadre des journées de l'eau. - Province de Hainaut : - Mise à disposition d'un projectionniste et du matériel nécessaire afin de projeter le film au centre culturel de Dour.

	Service communication : - Communication auprès de la population (Facebook, etc...). La Wallonie : - Apport financier via l'appel à projet relatif à la mise en œuvre du Plan Local de Propreté.
Planning	- Réalisation de l'inventaire et choix des avaloirs : novembre 2020 à février 2021 ; - Réservation centre culturel : novembre 2020 ; - Prise de contact avec la province du Hainaut (projectionniste) : novembre 2020 ; - Prise de contact avec les écoles concernées ; - Placement des macarons (déjà acquis par les services communaux en septembre 2020) : début mars 2021 ; - Projection scolaire et inauguration : mars 2021 durant les journées de l'eau.
Moyens prévus	Moyens financiers : - Acquisition de 30 plaques émaillée (macarons) (37€ HTVA/pièce) soit 1.110,00 € TVAC ; Temps consacré : - Organisation, préparation et suivi administratif : 10 h - Inventaire et placement des macarons : 20 h ; - Présence lors de la projection scolaire : 4 h ; - Communication : 5h

Sources des moyens	- Budget communal. - SPGE et Contrat de Rivière : fourniture des macarons à prix réduits. - Subsidés mise en œuvre du PLP.		
Indicateurs de suivi de l'action	<i>Indicateurs</i>	<i>Fréquence de suivi</i>	<i>Source / méthode de calcul</i>
	Indicateurs d'activités		
	Nombre d'élèves ayant visionné le film : « Océans, le mystère plastique ».	Unique.	Nombre de participants.
	Nombre de macaron « Ici commence la mer » installés.	Annuel.	Nombre de macarons.
	Nombre de marquages au sol « Ici commence la mer » réalisés.	Annuel.	Nombre de marquages.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du nombre d'avaloirs considérés comme problématiques.	Annuel.	Selon l'inventaire dressé par l'équipe chargée du nettoyage des avaloirs (hydrocureuse).

Titre de l'action	Rappel de l'obligation d'entretien des tombes privées dans les cimetières. (Action n°P. C-S 3).
Pilier	Communication et sensibilisation.
Nuisance(s) cible(s)	Sépultures abandonnées engendrant de la malpropreté publique dans les cimetières.
Objectif(s)	<u>Objectif général.</u> Amélioration de l'aspect « propre » des cimetières en limitant le nombre de sépultures non entretenues. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) consistent au placement de panneaux de sensibilisation dans les cimetières et à la mise en œuvre d'une campagne de communication spécifique en période de Toussaint. Ces actions permettront d'atteindre un objectif d'impact même si celui-ci n'est pas quantifiable à ce stade. <u>Objectif(s) d'impact.</u> Diminution du nombre de tombes non entretenues sur base d'une enquête annuelle auprès des fossoyeurs. L'objectif est difficilement quantifiable à ce stade, celui-ci est toutefois estimé à une diminution annuelle de 10 % à partir de 2021 sur base des discussions menées avec les fossoyeurs. <u>Objectif(s) d'activité.</u> Placement de 9 panneaux en 2021 (car 9 cimetières) ; Publication d'un article dans chaque média (Dour Info, Facebook et site internet communal).
Description	Les cimetières doivent être considérés comme des lieux publics importants, la commune y investit beaucoup de temps et d'énergie pour garantir l'aspect « propre » des lieux. Malheureusement, certaines personnes n'entretiennent pas les sépultures de leur famille, ces tombes abandonnées induisent alors un sentiment de malpropreté publique au sein des cimetières Cette problématique avait été soulevée par les ouvriers communaux de l'équipe environnement lors de la réunion relative au PLP organisée en leur compagnie en date du 11 février 2020.

	3 actions concrètes seront mises en œuvre : - Placement d'un panneau à l'entrée des cimetières (9) afin de rappeler l'obligation d'entretien des tombes privées ; - Communication autour de cette thématique au moment de la Toussaint ; - Continuer et renforcer les procédures de désaffectation des tombes. (Cette action ne sera toutefois pas développée dans cette fiche projet étant donné qu'elle est déjà en cours et qu'elle relève d'une législation tout à fait spécifique).
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement : - Coordination de l'action. Services communaux : - Conception et placement de panneaux ; Service communication : - Communication auprès de la population (Facebook, etc...) en période de Toussaint. La Wallonie : - Apport financier via l'appel à projet relatif à la mise en œuvre du Plan Local de Propreté.
Planning	- Conception et réalisation des panneaux : mai-juin 2021 ; - Placement des panneaux dans les cimetières : octobre 2021 ; - Communication sur le sujet : Toussaint 2021.
Moyens prévus	Moyens financiers : - Conception et acquisition de 9 panneaux + poteaux + fixations : (100€/pièce) soit 900,00 € TVAC. Temps consacré : - Conception des panneaux : 6 h - Gestion administrative : 15 h ; - Placement des panneaux : 20 h ; - Communication : 10 h

Sources des moyens	Budget communal. Subsides mise en œuvre du PLP.		
Indicateurs de suivi de l'action	Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul
	Indicateurs d'activités		
	Nombre de panneaux placés.	Annuel	Nombre de panneaux.
	Nombre de publications sur le sujet (Facebook, Dour infos, etc...).	Annuel	Nombre de publications.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du nombre de tombes « abandonnées » dans chaque cimetière de l'entité.	Annuel.	Enquête annuelle auprès des fossoyeurs communaux.

Titre de l'action	Amélioration de la communication relative aux outils et initiatives existantes en matière de propreté publique, de collecte et de récupération. (Action n°P. C-S 4).
Pilier	Communication et sensibilisation.
Nuisance(s) cible(s)	Dépôts sauvages.
Objectif(s)	<u>Objectifs généraux.</u> Communiquer de manière plus efficace et informer les citoyens sur les différents outils leur permettant de se débarrasser de leurs déchets. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) sont principalement liés à la communication. Le fait de travailler sur plusieurs supports (placement de panneaux au niveau des points noirs, édition d'un guide et communication via les canaux habituels permettra assurément de toucher un maximum de personnes dont les personnes actuellement inciviques. L'objectif d'impact pourra donc être atteint. <u>Objectif(s) d'impact.</u> Réduire annuellement (à partir de 2021) de 8 % de la quantité totale de déchets sauvages ramassés dans la commune. (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). <u>Objectif(s) d'activité.</u> Placement de 20 panneaux en 2021 (car 20 points noirs identifiés). Communication auprès de la population.
Description	Les dépôts sauvages sont généralement constitués de déchets pouvant être évacués gratuitement par les citoyens dans des structures spécifiques tels les Recyparc. Régulièrement, des réactions telles : « C'est incroyable qu'il y ait un dépôt sauvage dans ce sentier alors qu'il y a un Recyparc dans la commune et qu'un système de collecte des encombrants à domicile sur appel existe ! » sont entendues.

	Il est dès lors permis de penser qu'une partie des personnes qui se débarrassent de leurs déchets dans la nature ignorent que d'autres possibilités existent. La présente action vise donc à mieux faire connaître les outils et initiatives existantes en matière de collecte des déchets (Recyparc, collectes sur appel, etc...). D'autre part, la rédaction d'un document reprenant toutes les dispositions en matière de propreté publique est envisagée, ce document abordera tous les thèmes développés par le PLP (ambassadeurs de la propreté, initiatives existantes, obligations de chacun, problématique des mégots, etc...). Ce document ne sera publié que sur le site internet de la commune afin de limiter la production des déchets de papiers. Il ne sera imprimé qu'au cas par cas pour les personnes ne disposant pas de l'outil informatique. Trois axes seront développés parallèlement : - Placement de panneaux au niveau des points noirs et des zones nettoyées par des bénévoles indiquant les différentes possibilités de se débarrasser de déchets ; - Communication régulière dans le périodique communal « Dour Infos », le site internet communal et les réseaux sociaux ; - Elaboration d'un « guide » complet de la propreté publique. Cette fiche action est étroitement liée à la fiche P C-S5 « placement de panneaux de sensibilisation sur des sites nettoyés ».
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement : - Coordination de l'action. Services communaux : - Conception et placement de panneaux. Service communication : - Communication auprès de la population (Facebook, etc...). La Wallonie : - Apport financier via l'appel à projet relatif à la mise en œuvre du Plan Local de Propreté.

Planning	- Conception et réalisation des panneaux : mai-juin 2021 ; - Conception du « guide » de la propreté : mai-juin ; - Placement des panneaux : après les opérations de nettoyage et sur les points noirs (A partir de juin 2021). - Communication sur le sujet : dès le placement des premiers panneaux.																					
Moyens prévus	Moyens financiers : - Conception et acquisition de 20 panneaux + poteau et fixation (100€ /pièce) soit 2.000,00 € TVAC. Ces panneaux sont toutefois déjà « financés » par la fiche projet n) P. C-S 5. - Mise en page par un graphiste du « guide de la propreté » : 1000,00 €. Temps consacré : - Conception des panneaux : 5 h - Gestion administrative : 8 h ; - Placement des panneaux :30 h ; - Communication : 10 h																					
Sources des moyens	Budget communal. Subsides mise en œuvre du PLP.																					
Indicateurs de suivi de l'action	<table><tr><th><i>Indicateurs</i></th><th><i>Fréquence de suivi</i></th><th><i>Source / méthode de calcul</i></th></tr><tr><td colspan="3">Indicateurs d'activités</td></tr><tr><td>Nombre de panneaux placés.</td><td>Annuel.</td><td>Nombre de panneaux.</td></tr><tr><td>Nombre de publications sur le sujet (Facebook, Dour infos, etc...).</td><td>Annuel.</td><td>Nombre de publications.</td></tr><tr><td colspan="3">Indicateurs d'impact</td></tr><tr><td>Evolution du score de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP. (Nuisance : dépôts sauvages).</td><td>Annuel.</td><td>Comparatif avec le rapport Clic-4-Wapp de l'année précédente.</td></tr><tr><td>Evolution de l'état de propreté des endroits concernés (points noirs).</td><td>Mensuel.</td><td>Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux.</td></tr></table>	<i>Indicateurs</i>	<i>Fréquence de suivi</i>	<i>Source / méthode de calcul</i>	Indicateurs d'activités			Nombre de panneaux placés.	Annuel.	Nombre de panneaux.	Nombre de publications sur le sujet (Facebook, Dour infos, etc...).	Annuel.	Nombre de publications.	Indicateurs d'impact			Evolution du score de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP. (Nuisance : dépôts sauvages).	Annuel.	Comparatif avec le rapport Clic-4-Wapp de l'année précédente.	Evolution de l'état de propreté des endroits concernés (points noirs).	Mensuel.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux.
<i>Indicateurs</i>	<i>Fréquence de suivi</i>	<i>Source / méthode de calcul</i>																				
Indicateurs d'activités																						
Nombre de panneaux placés.	Annuel.	Nombre de panneaux.																				
Nombre de publications sur le sujet (Facebook, Dour infos, etc...).	Annuel.	Nombre de publications.																				
Indicateurs d'impact																						
Evolution du score de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP. (Nuisance : dépôts sauvages).	Annuel.	Comparatif avec le rapport Clic-4-Wapp de l'année précédente.																				
Evolution de l'état de propreté des endroits concernés (points noirs).	Mensuel.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux.																				

Titre de l'action	Placement de panneaux de sensibilisation sur les sites nettoyés. (Action n°P.C-S 5).
Pilier	Communication / sensibilisation.
Nuisance(s) cible(s)	Sites nettoyés par des bénévoles lors d'actions spécifiques (Grand Nettoyage de printemps, nettoyage des cités, du Ravel, etc...).
Objectif(s)	<u>Objectifs généraux.</u> Les personnes inciviques n'ont pas toujours conscience de l'impact de leurs gestes. Les interpellés sur le fait que les déchets qu'ils ont abandonnés ont été ramassés par d'autres citoyens pourrait aider à faire évoluer positivement leur mentalité. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) par la commune dans le cadre de cette action consistent principalement au placement de panneaux aux endroits problématiques. L'originalité du projet réside dans le fait qu'un second panneau au message très positif sera placé en cas d'amélioration de la situation. Nous espérons de la sorte susciter un sentiment de « honte » dans le chef des derniers « récalcitrants » inciviques. Cette procédure sera accompagnée d'une communication efficace afin de s'assurer que l'objectif d'impact espéré sera atteint. <u>Objectif(s) d'impact.</u> Réduire annuellement de 8 % de la quantité totale de déchets ramassés dans les endroits où des panneaux ont été placés (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). <u>Objectif(s) d'activité.</u> Placement de 20 panneaux de sensibilisation (car 20 points noirs identifiés) en 2021 ; Dans un deuxième temps, placement de panneaux au message positif (remerciement) dans les lieux où une amélioration a été constatée ; Communication auprès de la population.

Description	Des panneaux de sensibilisation seront placés aux endroits nettoyés par des bénévoles. Dans la mesure du possible ces panneaux seront personnalisés. Avec l'accord des protagonistes, des photos du ramassage seront imprimées sur les panneaux dans l'espoir de créer un sentiment de culpabilité dans le chef du pollueur. (Photos d'enfants du quartier occupés à nettoyer, etc...). Les panneaux seront solides et fixés de manière optimale afin d'éviter qu'ils ne soient détériorés. Cette fiche action est étroitement liée à la fiche P C-S5 « Amélioration de la communication relative aux outils et initiatives existantes en matière de collecte et de récupération. ». En effet, les panneaux indiqueront les possibilités offertes aux citoyens afin de se débarrasser de leurs déchets (Recyparc, collecte sur appel, etc...). Lorsqu'une amélioration de la situation sera observée, le panneau initial sera remplacé par un panneau félicitant toutes les personnes ayant participé au maintien de la propreté tout en tentant de sensibiliser les derniers récalcitrants. Un message de ce type sera proposé : <i>« La propreté de cet endroit s'est nettement améliorée ! Félicitations ! Pratiquement plus aucun passant n'y abandonne ses déchets, et vous ? »</i>.
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement : - Coordination de l'action ; Service technique communal : - Conception, acquisition et placement des panneaux ; La Wallonie : - Apport financier via l'appel à projet relatif à la mise en œuvre du Plan Local de Propreté. Partenaires mobilisés lors des opérations de nettoyage (Plan de Cohésion Sociale, écoles, Logis Dourois, ambassadeurs de la propreté, etc...).
Planning	- Organisation d'actions de nettoyage : printemps et été 2021 ; - Conception et placement de panneaux le plus rapidement possible après l'opération de nettoyage ;

	- Communication rapide auprès des riverains avant et après les opérations de nettoyage.		
Moyens prévus	Moyens financiers : - Conception et acquisition de 20 panneaux (étape 1 : sensibilisation) + poteau et fixation (100€ /pièce) soit 2.000,00 € TVAC ; - Conception et acquisition de 20 panneaux (étape 2 : félicitation) + poteau et fixation (100€ /pièce) soit 2.000,00 € TVAC ; Temps consacré : - Conception des panneaux : 5 h - Gestion administrative : 8 h ; - Placement des panneaux :30 h ; - Communication : 10 h		
Sources des moyens	Budget communal. Subsides mise en œuvre du PLP.		
Indicateurs de suivi de l'action	Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul
	Indicateurs d'activités		
	Nombre de panneaux placés.	Annuel.	Nombre de panneaux.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du score de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP. (Nuisances : dépôts et déchets sauvages).	Annuel.	Comparatif avec le rapport Clic-4-Wapp de l'année précédente.
	Evolution de l'état de propreté des endroits nettoyés.	Mensuel.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux

Titre de l'action	Sensibilisation à la malpropreté générée par les mégots de cigarettes. (Action n° P. C-S 6).
Pilier	Communication et sensibilisation.
Nuisance(s) cible(s)	Mégots de cigarettes jetés en rue et ce, principalement aux abords des commerces Horeca. Il s'agit ici d'une nuisance considérée comme prioritaire dans le diagnostic.
Objectif(s)	<u>Objectifs généraux.</u> Réduire les quantités de mégots de cigarettes jetés au sol en faisant évoluer les habitudes de certains fumeurs. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) par la commune consistent au placement de cendriers ludiques de type « sondages ». Parallèlement, la signature d'une charte sera proposée aux commerçants, des cendriers de poche seront également distribués. Plusieurs partenaires seront mobilisés lors de cette action dont les Ambassadeurs de la propreté. L'utilisation de techniques de « Nudge Marketing » pour inciter les fumeurs à utiliser les cendriers grâce à des marquages au sol sera également un élément très utile. La nature transversale et multidisciplinaire de cette fiche projet sera un atout indiscutable qui permettra d'atteindre les objectifs d'impact espérés. <u>Objectif(s) d'impact.</u> Diminution des quantités de mégots jetés au sol à proximité des commerces et évolution de la mentalité des fumeurs suivant enquête annuelle menée auprès des commerçants et des ouvriers (cantonniers) communaux. Cet objectif est difficilement quantifiable. Il sera basé sur une cote attribuée par chaque acteur. Diminution annuelle de 20 %, à partir de 2021, des nuisances liées aux mégots de cigarettes constatées lors des mesures Clic 4 WaPP. Cet objectif difficilement quantifiable est fixé sur base de l'expérience du service Environnement. Le pourcentage estimé pourra être adapté ultérieurement en comparant la situation au T0 par rapport à la situation actuelle.

	<u>Objectif(s) d'activité.</u> Placement de 20 cendriers en 2021 sur base d'un cendrier pour deux commerces (40 commerces Horeca sur Dour) ; Communication auprès de la population ; Distribution de 200 cendriers de poche + feuillet de sensibilisation en septembre 2021 ; Réalisation de 20 marquages nudge marketing au sol (devant les 20 cendriers ludiques). Participation élevée des commerçants (non quantifiable actuellement car pas encore de consultation réalisée auprès de ceux-ci).
Description	De très nombreux mégots sont jetés au sol. Ce phénomène est particulièrement observé à proximité des commerces de l'Horeca et des night shop étant donné que les clients sortent à l'extérieur pour fumer. Cette action vise à sensibiliser les fumeurs aux problèmes de pollution et de malpropreté générés par ces petits déchets beaucoup moins anodins qu'il n'y paraît à première vue. L'action se décline sur plusieurs niveaux : - Placement de cendrier « sondages » permettant aux utilisateurs de donner leur avis sur une question en déposant leur mégot dans le compartiment adéquat du cendrier. Le côté ludique de cet outil incite à son utilisation. Ces cendriers seront placés à proximité des commerces de l'Horeca. 

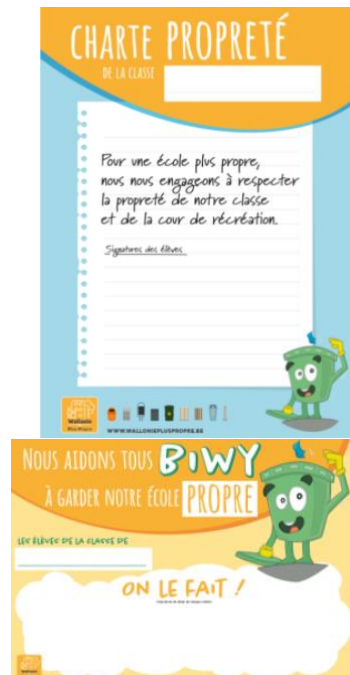
	- Proposer aux commerçants concernés de signer une charte dans laquelle ils s'engagent notamment à sensibiliser leur clientèle à la problématique et à nettoyer régulièrement les abords de leur commerce. (Cette charte sera aussi proposée dans la fiche action n° P. A-T 5 : Amélioration de la propreté aux abords des commerces de l'Horeca et des night shop). - Distribution d'un cendrier de poche et d'un feuillet de sensibilisation aux personnes fumant à proximité des lieux cibles notamment lors des opérations de nettoyage « coup de poing ». (Fiche P. A-T4). Les personnes participant au Grand Nettoyage de printemps ainsi que les ambassadeurs de la propreté seront invités à participer à ces actions. - Afin d'inciter les fumeurs à déposer leurs mégots dans les cendriers, une technique de « nudge marketing » sera utilisée. En effet, le message suivant sera peint au sol devant les cendriers : « 70 % des fumeurs ne jettent plus leurs mégots au sol...et vous ? ». Cette technique s'inscrit dans la fiche P. I-E 2.
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	La Wallonie : - Subsidés. Service Environnement : - Coordination de l'action. Services communaux : - Achat et placement de cendriers « sondage » aux abords des débits de boissons et de certains commerces Horeca ; - Acquisition des cendriers de poche ; - Rédaction de la charte. Service communication : - Communication auprès de la population (Facebook, etc...) ; - Edition d'un petit feuillet de sensibilisation à distribuer avec le cendrier de poche. ASBL Dour Centre-Ville et association des commerçants : - Distribution des cendriers de poche. - Contact avec les commerces concernés.

	ASBL Be WaPP : fourniture des cendriers de poche ; Ambassadeurs de la Propreté et participants au grand nettoyage de printemps : distribution des cendriers de poche à l'occasion des opérations « coup de poing » (fiche projet P. A-T4). Commerces de l'Horeca : - Sensibilisation de leur clientèle. - Signature de la charte La Wallonie : - Apport financier via l'appel à projet relatif à la mise en œuvre du Plan Local de Propreté.
Planning	- Organisation d'une réunion avec les différents partenaires afin de déterminer les modalités de distribution du cendrier de poche et de fixer la liste des commerces nécessitant le placement d'un cendrier « sondage » : janvier 2021 ; - Rédaction de la charte et validation de celle-ci par les autorités communales : février 2021 ; - Prise de contact avec les commerçants concernés : mars-avril 2021. - Conception et impression du feuillet de sensibilisation : mars - avril 2021 ; - Acquisition de cendriers « sondage » : mars - avril 2021 ; - Placement des cendriers : septembre 2021 ; - Distribution des cendriers de poche : septembre 2021 (lors des opérations « coup de poing, voir fiche P A-T 4) ; - Communication sur le sujet : septembre 2021
Moyens prévus	Moyens financiers : - Acquisition de cendriers (300€ /pièce) (estimation : 20 pièces) soit 6.000,00 € TVAC ; - Acquisition des cendriers de poche : ASBL Be WaPP. Temps consacré : - Gestion administrative : 20 h ; - Rencontre des commerçants : 15h ; - Placement des cendriers :50 h ; - Distribution des cendriers de poche : 20 h ; - Communication : 10 h.

Sources des moyens	Budget communal. Subsidés mise en œuvre du PLP.		
Indicateurs de suivi de l'action	Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul
	Indicateurs d'activités		
	Nombre de cendriers placés.	Annuel.	Nombre de cendriers placés.
	Nombre de publications sur le sujet (Facebook, Dour infos, etc...).	Annuel.	Nombre de publications.
	Nombre de marquages « nudge marketing » réalisés	Annuel	Nombre de marquages.
	Nombre de cendriers de poche distribués	Annuel.	Nombre distribué.
	Nombre et pourcentage de commerçants « Horeca » ayant signé la charte.	Annuel.	Delta entre le nombre de commerces Horeca existants et le nombre de commerçants participants.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du score de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP. (Nuisance : mégots de cigarettes).	Annuel	Comparatif avec le rapport Clic-4-Wapp de l'année précédente.
	Evolution des habitudes des fumeurs.	Annuel.	Enquête annuelle auprès des commerçants participants.
	Evolution des quantités de mégots jetés au sol dans les rues.	Annuel.	Enquête annuelle auprès des cantonniers.

Titre de l'action	Sensibilisation des enfants et parents via les écoles. (Action n° P. C-S 7).
Pilier	Communication et sensibilisation.
Nuisance(s) cible(s)	Déchets dans les cours de récréation et aux abords des écoles.
Objectif(s)	<u>Objectifs principaux.</u> Améliorer la propreté dans et aux abords des écoles ; Sensibiliser les parents et enfants à la propreté publique. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) par la commune consistent en l'acquisition de pinces à déchets qui seront distribuées aux écoles. Les enfants seront invités à signer une charte fournie par l'asbl Be WaPP après avoir été sensibilisés par leurs titulaires de classe, ils seront ensuite invités à utiliser les pinces à déchets pour nettoyer leur cour de récréation selon un planning établi par la direction et les enseignants. Les parents seront quant à eux sensibilisés par la distribution d'un feuillet via les journaux de classe. Toutes ces actions permettront d'atteindre les objectifs d'impact définis. <u>Objectif(s) d'impact.</u> Amélioration de la propreté dans et aux abords des écoles estimée sur base d'une enquête annuelle auprès des techniciennes de surface et des cantonniers communaux. Cet objectif est difficilement quantifiable. Il sera basé sur une cote attribuée par chaque acteur. Diminution de 50 % des nuisances liées aux abords d'écoles constatées lors des mesures Clic 4 WaPP en 2021. Cet objectif difficilement quantifiable est fixé sur base de l'expérience du service Environnement. Le pourcentage estimé pourra être adapté ultérieurement en comparant la situation au T0 par rapport à la situation actuelle. <u>Objectif(s) d'activité.</u> Distribution de 27 pinces à déchets en 2021 (3 par école (9 écoles)) ; Signature de la charte par 100 % des enfants fréquentant les écoles primaires et maternelles communales ;

	Distribution d'un feuillet de sensibilisation aux parents via les journaux de classe.
Description	Il a été remarqué que de petits déchets sont régulièrement présents dans les cours d'écoles et aux abords de celles-ci. Malgré la présence d'un réseau de poubelles publiques parfaitement adapté aux écoles (présence de poubelles dans les cours et aux entrées), des déchets sont encore abandonnés au sol. La problématique n'émerge donc pas d'une lacune liée à l'infrastructure mais bien d'un manque de sensibilisation de certains enfants et parents. L'action se décline en plusieurs actes : - Acquisition et fourniture aux écoles de pinces à déchets ; - Organisation d'un ramassage quotidien des déchets présents dans les cours des écoles par les élèves à l'aide des pinces fournies selon des modalités à définir en collaboration avec les directions. - Organisation d'une petite séance d'information sur le sujet dans chaque classe. Cette animation sera dispensée par le titulaire de la classe et sera suivie de la signature par les enfants des chartes primaires et maternelles élaborées par l'asbl Be WaPP.



	- Rédaction d'un petit feuillet d'information à l'attention des parents. Ce document expliquera la démarche mise en place en matière de propreté publique et sera insérée dans le journal de classe de chaque élève.
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement : - Coordination de l'action. Services communaux (Environnement et Enseignement) : - Acquisition et distribution des pinces à déchets ; - Explication du projet aux directions des établissements scolaires ; - Fourniture des chartes ad hoc aux écoles. Service communication : - Communication auprès de la population (Facebook, etc...) ; - Edition du petit feuillet de sensibilisation à distribuer via les journaux de classe. Ecoles et enseignants : - Elaboration du « programme » de nettoyage des cours à l'aide des pinces à déchets fournies ; - Réalisation d'une petite animation de sensibilisation des enfants dans chaque classe ; - Distribution du feuillet d'information destiné aux parents via les journaux de classe. La Wallonie : - Apport financier via l'appel à projet relatif à la mise en œuvre du Plan Local de Propreté.
Planning	- Concertation avec les écoles : avril – mai 2021 ; - Acquisition des pinces à déchets : juin – juillet 2021 ; - Action de sensibilisation dans chaque classe et signature des chartes : septembre – octobre 2021 ; - Mise en place du « programme » de nettoyage par les enfants : septembre - octobre 2021 ; - Communication sur le sujet : septembre- octobre 2021.

Moyens prévus	Moyens financiers : - Conception et impression des feuillets de sensibilisation : 300,00 €. - Acquisition pinces à déchets : 3 pinces / école * 9 écoles = 27 pinces * 50 €/pièce : 1.350,00 € Temps consacré : - Gestion administrative : 20 h ; - Rencontre avec les écoles : 10h ; - Animations dans les classes :1 h / classe. ; - Communication : 3 h.		
Sources des moyens	Budget communal. Subsides mise en œuvre du PLP.		
Indicateurs de suivi de l'action	Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul
	Indicateurs d'activités		
	Nombre de pinces à déchets distribuées.	Annuel.	Nombre de pinces à déchets.
	Nombre de feuillets distribués via les journaux de classe	Annuel.	Nombre d'élèves.
	Nombre d'enfants sensibilisés ayant signé la charte.	Annuel.	Nombre d'enfants par école.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du score de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP. (Toutes les nuisances dans le zones abords d'école).	Annuel.	Comparatif avec le rapport Clic-4-Wapp de l'année précédente.
	Evolution de l'état de propreté des cours et des abords de l'école.	Annuelle.	Enquête annuelle auprès des techniciennes de surface chargées du nettoyage des écoles et des ouvriers communaux chargés du nettoyage des abords (cantonniers).

Titre de l'action	Amélioration de la propreté au bord des routes via la distribution de « carbag ». (Action n°P.C-S 8).
Pilier	Communication / sensibilisation.
Nuisance(s) cible(s)	L'abandon de détritrus sur le bord des routes.
Objectif(s)	<u>Objectifs généraux.</u> Les déchets abandonnés sur les bords de route constituent une problématique considérée comme prioritaire. Ces déchets sont généralement jetés par des automobilistes peu scrupuleux. L'objectif de cette action vise donc à sensibiliser ces usagers en leur permettant de stocker leurs déchets dans leur véhicule et de les jeter ensuite chez eux. L'épine dorsale des moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) par la commune dans le cadre de cette action réside en la distribution au public de poubelles de voiture « Carbag ». Parallèlement, la vision transversale développée permettra d'aborder le problème sous différents angles (distribution, sensibilisation et communication). Ces éléments ajoutés au fait qu'une collaboration étroite sera entretenue entre les différents acteurs forment un ensemble cohérent qui permettra d'atteindre l'objectif d'impact espéré. <u>Objectif(s) d'impact.</u> Réduire annuellement de 8 % de la quantité totale de déchets ramassés sur les bords de route. (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). <u>Objectif(s) d'activité.</u> Distribution de 300 « carbags » au printemps 2021. Communication auprès de la population.

Description	Le « Carbag » (petite poubelle de voiture) est un outil pratique facile à placer dans l'habitacle. On peut le coller au tableau de bord, le coincer dans la boîte à gants ou l'accrocher à l'appui-tête. Il n'est pas volumineux et permet de recueillir les petits déchets qui s'accumulent aux cours des trajets. Une fois rempli, l'automobiliste peut alors l'éliminer dans une poubelle adéquate. Ces « carbag » seront distribués aux automobilistes via différents partenaires qui seront désignés par le groupe de travail (Recyparc, Stewards urbain, commerçants, stations-services, etc...).
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement : - Coordination de l'action. Groupe de travail mis en place dans le cadre du PLP (comité de suivi) ; Asbl Be WaPP : - Fourniture des « carbags ». La Wallonie : - Apport financier via l'appel à projet relatif à la mise en œuvre du Plan Local de Propreté. D'autres partenaires seront mobilisés à la suite de la réflexion menée par le groupe de travail (commerçants, HYGEA, etc...).
Planning	- Réunion du groupe de travail (comité de suivi) : janvier 2021 ; - Validation des propositions du groupe de travail par le Collège (modalités de distribution des carbag, partenaires sollicités, etc...) : février 2021 ; - Acquisition des carbag et rédaction d'une feuille l'accompagnant : mars 2021 ; - Distribution des « carbag » : printemps 2021 ; - Communication : printemps 2021.

Moyens prévus	Moyens financiers : - « Carbags » fournis par Be WaPP ; - Conception du feuillet : 150,00 € Temps consacré : - Gestion administrative : 8 h ; - Distribution des « carbags » :20 h ; - Communication : 10h.		
Sources des moyens	Budget communal. Subsides mise en œuvre du PLP.		
Indicateurs de suivi de l'action	Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul
	Indicateurs d'activités		
	Nombre de « carbag » distribués.	Annuel.	Nombre de « carbag » acquis / distribués.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du score de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP. (Nuisance : déchets sauvages bords de route).	Annuel.	Comparatif avec le rapport Clic-4-Wapp de l'année précédente.
	Evolution de l'état de propreté des bords de routes.	Mensuel.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux.

Titre de l'action	Utilisation des outils statistiques existants afin de suivre précisément l'évolution de la propreté publique. (Action n° P. I-E 1).
Pilier	Infrastructures et équipements.
Nuisance(s) cible(s)	Déchets et dépôts sauvages
Objectif(s)	<u>Objectif principal.</u> L'objectif vise ici à optimiser l'utilisation des données enregistrées dans les outils statistiques tenus quotidiennement par les services communaux afin d'identifier clairement les points noirs. Cette identification des lieux problématiques prendra la forme d'un cadastre évolutif et permettra de cibler les actions prioritaires à mener. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) par la commune visent à alimenter chaque jours les registres permettant de consigner toutes les activités des ouvriers communaux en matière de propreté publique. Toutes ces informations permettront de visualiser rapidement l'évolution des points noirs et de chiffrer objectivement les quantités de déchets ramassées à chaque endroit. Un cadastre des points noirs pourra dès lors être élaboré, ce cadastre sera mis à jour lors de chaque réunion du groupe de travail qui pourra également, sur base de celui-ci, évaluer l'impact réel des actions menées et de rectifier au besoin celles-ci. Cette méthodologie permettra d'atteindre les objectifs d'impact définis. <u>Objectif(s) d'impact.</u> A partir de 2021, réduire annuellement de 8 % de la quantité totale de déchets sauvages ramassés dans la commune (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). Mise à jour du cadastre des points noirs 2 x/an minimum lors des réunions du groupe de travail.

	<u>Objectif(s) d'activité.</u> Compléter 1x/jour les registres statistiques reprenant toutes les activités des ouvriers communaux en matière de propreté publique. Réaliser au minimum une action sur chaque point noir chaque année à partir de 2021.
Description	Toutes les actions de terrain ainsi que la quantité, la nature et la localisation des déchets ramassés sont consignés dans des registres informatiques complétés par le service Environnement. Cela permet de bénéficier d'indicateurs précis. Ces listings informatiques (format « Excel ») permettent de générer une quantité importante de statistiques diversifiées et précises (nombres de sacs ramassés pour une tournée précise, par tel ouvrier, dans telle rue, quantités journalières des déchets collectées avec localisation précise, etc...). Plus précisément, les registres suivants sont complétés quotidiennement suivant les informations fournies par le personnel de terrain via leur feuille de travail : - Registre des quantités ramassées par les « cantonniers » (en nombre de sacs) ; - Registre des quantités de déchets ramassées sur les bords de route lors de chaque fauchage (en nombre de sacs) ; - Registre des quantités de déchets ramassée mensuellement sur chaque route jouxtant les zones boisées de l'entité (en nombre de sacs) ; - Registre des pesées des conteneurs à déchets dans lesquels sont déposés les déchets issus du maintien de la propreté publique ; - Registre des dépôts sauvages ramassés quotidiennement. Toutes ces statistiques permettront de localiser les points noirs et les rues nécessitant un suivi particulier. Le retour d'expérience de l'agent constatateur et de la police locale complètera les registres détaillés ci-dessus et permettra de constituer un cadastre précis des points noirs. Ce cadastre sera évolutif étant donné qu'il sera régulièrement adapté.

Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement : - Coordination de l'action. Ouvriers communaux : - Indication systématique des divers renseignements sur la feuille de travail quotidienne ; Encadrement des ouvriers (brigadiers et chefs d'équipe) : - Encodage journalier des données dans les différents registres ; Agent constatateur : - Partage des informations (constats, etc...) ; Police locale : - Partage des informations (PV, etc...) ; Membres du groupe de travail (comité de suivi) constitué conformément à la fiche projet n° P C-S 1. : - Utilisation des données collectées et identification des points noirs.
Planning	Utilisation de toutes les données lors de chaque réunion du groupe de travail constitué conformément à la fiche projet n° P C-S 1. et ce dès la première réunion prévue en janvier 2021.
Moyens prévus	Moyens financiers : - Néant Temps consacré : - Gestion administrative et encodage des données : 30 minutes/jour.

Sources des moyens	Budget communal.		
Indicateurs de suivi de l'action	<i>Indicateurs</i>	<i>Fréquence de suivi</i>	<i>Source / méthode de calcul</i>
	Indicateurs d'activités		
	Nombre de mise à jour du cadastre des points noirs.	Lors de chaque réunion du groupe de travail.	Nombre de mises à jour.
	Indicateurs d'impact		
	Nombre d'actions ciblant les points noirs repris dans le cadastre.	Biannuel.	Nombre d'actions menées sur les points noirs.
	Evolution du score de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP. (Toutes les nuisances).	Annuel	Comparatif avec le rapport Clic-4-WaPP de l'année précédente.
	Evolution des quantités de déchets ramassées dans les endroits considérés comme points noirs.	Biannuel.	Registres statistiques.

Titre de l'action	Améliorer la « visibilité » des poubelles publiques et incitation à leur utilisation. (Action n° P. I-E 2).
Pilier	Infrastructures et équipements.
Nuisance(s) cible(s)	Déchets et dépôts sauvages.
Objectif(s)	<u>Objectif principal.</u> Inciter les passants à utiliser correctement les poubelles et cendriers installés dans l'espace public. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) consistent au marquage au sol de messages incitant les passants à utiliser les poubelles publiques et cendriers. Cette technique vise à induire un comportement dans le chef des individus sans les y contraindre réellement. Ces techniques de « nudge marketing » ont déjà donné de très bons résultats dans d'autres villes telles Copenhague et garantissent dès lors de pouvoir atteindre l'objectif d'impact escompté. <u>Objectif(s) d'impact.</u> A partir de 2021, réduire annuelle de 8 % de la quantité de déchets ramassés par les cantonniers dans les zones équipées de poubelles publiques (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). <u>Objectif(s) d'activité.</u> Marquage au sol de 15 messages devant les ilots de tri (15 ilots actuellement installés dans les rues du centre-ville) en 2021 ; Marquage au sol de 20 messages devant les cendriers qui seront installés dans le cadre de la fiche projet n° P C-S 6 en 2021 ; Marquage au sol de traces de pas devant certaines poubelles du centre-ville en 2021 (nombre à déterminer).
Description	La présence de déchets est souvent remarquée à proximité des poubelles publiques. Il en va de même en ce qui concerne les mégots de cigarette ; malgré la présence de cendriers, certaines personnes n'ont pas le

	reflex de se déplacer de quelques mètres pour y déposer leurs déchets. Depuis plusieurs années, la commune de Dour a installé des ilots de tri en rue, dans plusieurs endroits, une poubelle « PMC » bleue est installée à côté d'une poubelle « tout venant ». Il est remarqué que le tri n'est pas toujours réalisé correctement. Afin de tenter d'améliorer la situation, il est envisagé d'utiliser des techniques de « nudge marketing ». Le « nudge marketing » vise à influencer le comportement d'un individu sans jamais le contraindre. 3 types de marquages seront peints au sol : - Devant les poubelles publiques : traces de pas sur quelques mètres avant la poubelle ; - Devant les ilots de tri : « 85 % des passants trient leurs déchets... et vous ? » - Devant les cendriers : « 70 % des fumeurs ne jettent plus leurs mégots au sol...et vous ? »  Cette fiche projet est étroitement liée à la fiche projet n° P C-S 6 : « sensibilisation à la malpropreté générée par les mégots de cigarettes ».
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement : - Coordination de l'action. Service technique communal : - Réalisation des marquages.

	La Wallonie : - Apport financier via l'appel à projet relatif à la mise en œuvre du Plan Local de Propreté.		
Planning	Choix des poubelles concernées : printemps 2021 ; Réalisation des marquages : printemps 2021.		
Moyens prévus	Moyens financiers : - Pochoirs et peinture : 300,00 €. Temps consacré : - Réalisation des marquages : 40h.		
Sources des moyens	Budget communal. Subsidés liés à la mise en œuvre du PLP.		
Indicateurs de suivi de l'action	<i>Indicateurs</i>	<i>Fréquence de suivi</i>	<i>Source / méthode de calcul</i>
	Indicateurs d'activités		
	Nombre de messages peints.	Annuel.	Nombre de messages peints.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du score de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP. (Nuisance : déchets sauvages, zones dans lesquelles des poubelles publiques sont installées).	Annuel.	Comparatif avec le rapport Clic-4-WaPP de l'année précédente.
	Evolution de l'état de propreté dans les lieux où sont situées les poubelles publiques (centre-ville)	Annuel	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux.
	Evolution de l'état de propreté aux abords des poubelles publiques et des cendriers.	Annuel.	Enquête annuelle auprès des ouvriers communaux chargés du nettoyage des rues et de la vidange des poubelles publiques.

Titre de l'action	Réduction des nuisances occasionnées par la collecte des PMC et des papiers-cartons en porte à porte. (Action n° P. I-E 3).
Pilier	Infrastructures et équipements.
Nuisance(s) cible(s)	Nuisances liées à la collecte en porte à porte des PMC et des papiers-cartons (déchets dispersés par le vent, déchets non conformes et déchets déposés en dehors des périodes autorisées).
Objectif(s)	<u>Objectif général.</u> Réduire la malpropreté engendrée par les collectes de PMC et de papiers-cartons en porte à porte. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) par la commune visent à inciter les citoyens à présenter leurs déchets en vue de la collecte en porte à porte dans de bonnes conditions et ce afin d'éviter que ceux-ci ne soient dispersés en rue (cartons mal ficelés, etc...). Parallèlement, l'agent constateur exercera ses missions en matière de prévention et de répression si nécessaire. Ces mesures permettront de limiter les problèmes de malpropreté publique lors des collectes en porte à porte. Cette diminution des déchets éparpillés permettra d'atteindre les objectifs d'impact estimés. <u>Objectif(s) d'impact.</u> A partir de 2021, réduire annuellement de 8 % des quantités de déchets ramassés dans les rues de la commune. (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). <u>Objectif(s) d'activité.</u> En 2021, publication d'un article minimum dans tous les « médias » habituels (Dour Infos, Facebook et site Internet) ; Sensibilisation par l'agent constateur des personnes n'ayant pas présenté leurs déchets à la collecte dans de bonnes conditions ; Mise en place d'actions de répression contre les personnes inciviques ne respectant pas les jours et horaires de collecte ou ne rentrant pas des déchets qualifiés comme non conformes.

Description	Lors des collectes en porte à porte de PMC et de papiers-cartons, les rues de la commune sont régulièrement souillées de déchets. Cette malpropreté est engendrée par 3 types de comportements : - Dépôts de déchets par les citoyens en dehors des périodes autorisées. Il n'est en effet pas rare que des déchets soient déposés sur la voie publique plusieurs jours avant la collecte. - Dépôts de papiers-cartons qui ne sont pas correctement ficelés ou placés dans une caisse. - Présence de déchets non conformes non collectés et non rentrés par le riverain. La stratégie mise en place dans le cadre de cette fiche projet comprend éléments : - Sensibiliser les citoyens via la publication d'articles sur le site internet communal, le périodique communal et via les réseaux sociaux. Ceux-ci seront invités à bien ficeler leurs papiers-cartons ou à les placer dans une caisse en carton, de veiller à sortir leurs déchets le plus tard possible et à rentrer immédiatement leurs déchets en cas de non-conformité. - Répression dans le cas où des comportements inadéquats seraient constatés.
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement : - Coordination de l'action. Intercommunale HYGEA chargée de la collecte : - Retour d'information. Agent constatateur : - Constats et répression. Police locale : - Partage d'information et répression.
Planning	- Campagne de communication (articles et publications) : mars 2021. - Constats et répression : lors de chacune des collectes.
Moyens prévus	Moyens financiers : - Néant.

	Temps consacré : - Constat des infractions et répression : 5h/collecte (2 x par mois). - Communication : 20 h.		
Sources des moyens	Budget communal.		
Indicateurs de suivi de l'action	<i>Indicateurs</i>	<i>Fréquence de suivi</i>	<i>Source / méthode de calcul</i>
	Indicateurs d'activités		
	Nombre de publications sur le sujet (Facebook, Dour infos, etc...).	Annuel	Nombre de publications.
	Nombre de constats dressés par la police ou l'agent constatateur.	Annuel.	Nombre de constats dressés.
	Indicateurs d'impact		
	Quantité de déchets ramassées par les services communaux (cantonniers) le jour des collectes en porte à porte des papiers-cartons.	Annuel.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux.

Titre de l'action	Mise en place d'opérations de nettoyage des cités avec les habitants de celles-ci. (Action n°P.P 1).
Pilier	Participation.
Nuisance(s) cible(s)	Dépôts et déchets sauvages abandonnées dans les cités.
Objectif(s)	<u>Objectifs généraux.</u> Amélioration de la propreté des cités en y organisant des opérations de nettoyage avec les citoyens et en sensibilisant ceux-ci. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) par la commune permettront d'organiser des actions de nettoyage dans les cités. Les habitants recevront un toutes boîtes et seront invités à participer au nettoyage. La présence d'un cheval de trait permettra de renforcer la curiosité des habitants pour cette initiative. Enfin, la convivialité sera développée lors du verre de l'amitié offert par le Plan de Cohésion Sociale. Ces éléments ajoutés au fait qu'une collaboration étroite sera entretenue entre les différents acteurs (commune, Plan de cohésion sociale, logis dourois et CPAS) forment un ensemble cohérent qui permettra de toucher les personnes inciviques et donc d'atteindre l'objectif d'impact espéré. <u>Objectif(s) d'impact.</u> A partir de 2021, réduire annuellement de 8 % du nombre de déchets collectés dans les cités. (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). <u>Objectif(s) d'activité.</u> Dès 2021, organiser une journée de ramassage par an dans les 3 principales cités douroises (cité Hyacinth Harmegnies, cité des Chevalières et cité Ste Odile). Participation de minimum 25 personnes lors de chaque nettoyage (sur base du taux de participation lors des dernières éditions) ; Avant l'opération de nettoyage, distribution d'un toute-boîte à chaque ménage des cités concernées.

Description	Les cités sont des lieux de vie importants dans lesquels la mixité sociale est très développée. Proportionnellement à l'espace, le nombre d'habitants est très élevé et des incivilités sont régulièrement constatées. La mise en œuvre de cette fiche-projet permettra de sensibiliser les habitants concernés via : - L'organisation d'une opération de nettoyage lors de laquelle les citoyens seront invités à participer ; - La diffusion d'un toutes boîtes de sensibilisation et d'invitation - Présence d'un cheval de trait lors des opérations de nettoyage ; - L'organisation d'un moment de convivialité (drink pour les participants avec produits locaux). Ces actions seront menées annuellement dans les trois principales cités de la commune, à savoir : - Cité Hyacinth Harmegnies ; - Cité des Chevalières ; - Cité Ste Odile. Enfin, les Ambassadeurs de la propreté actifs sur le territoire de Dour seront invités à participer afin de valoriser leur travail et d'éventuellement susciter des vocations au sein des habitants de la cité. Ce projet est étroitement lié à deux autres fiches projet qui seront développées parallèlement : - Mise en valeur et coordination du travail des "Ambassadeurs de la propreté" (fiche n° P.P 4); - Utilisation d'un cheval de trait dans le cadre des opérations de nettoyage (fiche n° P.G 4).
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement) et Plan de Cohésion Sociale.
Partenaires mobilisés	Service environnement : - Coordination de l'action en collaboration avec le PCS Plan de Cohésion Sociale : - Coordination de l'action en collaboration avec le service Environnement ; - Organisation du « Drink » ; Service communication : - Communication auprès de la population (Facebook, etc...). Logis Dourois : - Distribution du toutes boîtes ; - Sensibilisation des habitants

	CPAS : - Participation à la sensibilisation du public précarisé. Prestataire désigné dans le cadre des missions à réaliser avec un cheval de trait : - Gestion du cheval.
Planning	Réunion de travail réunissant les différents partenaires : février 2021. Elaboration du toute boîtes d'invitation et de sensibilisation : mars-avril 2021. Distribution du toutes boîtes et organisation de l'activité : mai 2021.
Moyens prévus	Moyens financiers : - Prestation du cheval de trait couvertes dans le cadre d'un appel à projet spécifique (subsidation à hauteur de 100 % obtenue) (300,00 € HTVA x 3 sorties = 1.089,00 € TVAC) ; - Elaboration et impression du toute boîtes : 200,00 € ; - Organisation du « drink » : offert par le Plan de Cohésion Sociale. Temps consacré : - Réunion avec les acteurs : 2 h - Préparation et distribution du toutes boîtes : 20 h - Organisation des actions : 6 h x 3 actions x 4 personnes = 72 h.
Sources des moyens	Budget communal. Subsides S. P.W. Dans le cadre de l'appel à projet « Le cheval de trait, un choix durable et innovant ».

Indicateurs de suivi de l'action	Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul
	Indicateurs d'activités		
	Nombre d'actions de nettoyage réalisée dans les cités.	Annuel.	Nombre de nettoyages réellement organisés sur l'année.
	Nombre de participants aux actions de nettoyage.	Annuel.	Nombre de participants x nombre d'actions.
	Nombre de toutes boîtes distribués.	Annuel.	Nombre de toutes distribué par cité x nombre de cités.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du score (de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP) (Nuisance déchets et dépôts sauvages dans et aux abords des cités).	Annuel.	Comparatif avec le rapport Clic-4-Wapp de l'année précédente.
	Evolution des quantités de déchets ramassées dans les cités concernées	Annuel.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux.

Titre de l'action	Participation au « Grand Nettoyage de Printemps » (Action n°P.P 2).
Pilier	Participation.
Nuisance(s) cible(s)	Dépôts et déchets sauvages sur l'ensemble du domaine public.
Objectif(s)	<u>Objectifs généraux.</u> - Nettoyer en profondeur l'espace public ; - Solliciter la participation citoyenne ; - Sensibiliser les habitants et les élèves des écoles ; - Promouvoir les Ambassadeurs de la propreté. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) par la commune permettront de mobiliser un maximum de personnes dans le cadre du « Grand Nettoyage de printemps » grâce notamment à une participation étendue des écoles et à la constitution d'une équipe « communale ». La convivialité sera assurée par la présence d'un cheval de trait et l'organisation d'un « drink ». Ces éléments ajoutés à une campagne de communication adéquate forment un ensemble cohérent qui permettra d'atteindre les objectifs d'impact espérés. <u>Objectif(s) d'impact.</u> A partir de 2021, réduire annuellement de 8 % la quantité de déchets ramassés sur l'ensemble du territoire communal. (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). A partir de 2021, réduire annuellement de 8 % la quantité de déchets ramassés par chaque participant au Grand Nettoyage de printemps. (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). L'idée est ici d'espérer non pas que les participants ramassent beaucoup de déchets mais plutôt qu'ils en ramassent de moins en moins chaque année. Cela démontrera que les stratégies mise en œuvre dans le cadre du Plan Local de Propreté sont efficaces.

	<u>Objectif(s) d'activité.</u> Chaque année à partir de 2021, participation de 100 % des écoles communales. Diffuser au moins un article sur le sujet et sur chaque canal de communication (Facebook, Site Internet, Périodique communal « Dour Infos ») ; Dès 2021, augmenter le nombre de citoyens participants chaque année.
Description	Chaque année l'asbl Be WaPP organise une grande action de nettoyage à l'échelle de la Wallonie. Concrètement, les citoyens intéressés sont invités à former des équipes afin de nettoyer un quartier de leur commune. Les écoles sont également toujours associées à l'évènement. La commune de Dour participe systématiquement à cet évènement, l'objectif de cette fiche projet est donc de clarifier les tâches de chacun des acteurs et de mettre en place des indicateurs de suivi de l'action. L'organisation de ce type d'action est importante d'une part pour effectuer un nettoyage rigoureux du domaine public mais aussi pour sensibiliser un maximum de citoyens à la propreté publique. Les pinces à déchets acquise lors de la concrétisation de la fiche projet n° P. P 5 seront utilisées dans le cadre de cette action. Aussi, le travail des Ambassadeurs de la Propreté qui sont actifs toute l'année sera mis en valeur à l'occasion du « Grand Nettoyage de Printemps ». Concrètement, les initiatives suivantes seront prises : - Organisation d'une campagne de communication autour de l'évènement ; - Participation de toutes les écoles communales. Celles-ci seront en effet invitées à s'inscrire et à nettoyer avec leurs élèves les espaces proches de leur établissement ; - Ramassage des déchets collectés par les bénévoles au lendemain de l'action et consignation des quantités ramassées dans un registre ;

	- Mise en place d'une équipe « communale » composées des citoyens régulièrement impliqués dans les projets communaux tels le Plan Communal de Développement de la Nature. Le cheval de trait prévu dans le cadre de la fiche n°P. G 4, sera présent à cette occasion. - Organisation d'un « drink » à l'hôtel de ville afin de remercier l'ensemble des participants. Cette fiche action est étroitement liée et sera développée parallèlement à trois autres fiches projet du Plan Local de Propreté, à savoir : - Fiche projet n° P. P 4 : Mise en valeur et coordination du travail des Ambassadeurs de la Propreté ; - Fiche projet n° P. G 4 : Utilisation d'un cheval de trait dans le cadre d'opérations de nettoyage ; - Fiche projet n° P. P 5 : Organisation d'opérations « Rivières propres » et acquisition de matériel pouvant être utilisé lors des autres opérations de nettoyage.
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement : - Coordination de l'action. Ecoles communales : - Nettoyage des abords de l'école avec les enfants. Citoyens et associations locales : - Participation au nettoyage. Ambassadeurs de la propreté : - Participation au nettoyage ; - Mise en valeur de leur engagement. Service technique communal : - Ramassage des déchets collectés par les équipes de nettoyage. Service Communication : - Communication auprès de la population (Facebook, etc...) ; - Organisation du « drink » à l'hôtel de ville.

	Prestataire désigné dans le cadre du projet « cheval de trait » : - Gestion du cheval. Asbl Be WaPP : - Coordination de l'action à l'échelle régionale ; - Fourniture de matériel ; - Communication.
Planning	- Réunion entre les acteurs concernés afin de préciser les tâches de chacun : janvier 2021 ; - Communication auprès des écoles et inscription de celles-ci : février 2021 ; - Communication auprès du grand public et invitation des Ambassadeurs de la propreté : février 2021 ; - Organisation de l'action : printemps 2021 ; - Ramassage des déchets collecté et tenue d'un registre : le lendemain de l'action de ramassage.
Moyens prévus	Moyens financiers : - Organisation d'un « drink » : 300,00 €. Temps consacré : - Réunion d'organisation : 2 h ; - Gestion administrative : 5 h ; - Organisation de l'action : 20h ; - Ramassage des déchets : 6 h.

Sources des moyens	Budget communal.		
Indicateurs de suivi de l'action	<i>Indicateurs</i>	<i>Fréquence de suivi</i>	<i>Source / méthode de calcul</i>
	Indicateurs d'activités		
	Nombre de participants total.	Annuel.	Nombre d'équipe x nombre de membre
	Pourcentage d'ambassadeurs actifs dans la commune ayant participé.	Annuel.	Nombre d'ambassadeurs inscrits / nombre d'ambassadeurs participants au Grand Nettoyage de Printemps.
	Nombre d'élèves participants.	Annuel.	Nombre d'écoles x nombre d'élèves par école
	Indicateurs d'impact		
	Quantité de déchets ramassées par les équipes de bénévoles.	Annuel.	Nombre de sacs PMC + nombre de sacs OMB / par nombre de participants.
	Evolution du score (de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP). (Toutes les nuisances).	Annuel.	Comparatif avec le rapport Clic-4-Wapp de l'année précédente.
	Evolution des quantités de déchets ramassées dans la commune.	Annuel.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux.

Titre de l'action	Organisation d'une opération annuelle de nettoyage ludique du Ravel. (Action n°P.P 3).
Pilier	Participation.
Nuisance(s) cible(s)	Dépôts et déchets sauvages sur le réseau Ravel parcourant la commune de Dour.
Objectif(s)	<u>Objectifs généraux.</u> Nettoyer le réseau Ravel de manière ludique et amusante tout en sensibilisant les utilisateurs de ce réseau. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) par la commune permettront de mobiliser un maximum de personnes en misant sur l'aspect ludique et amusant de l'action, l'originalité d'un nettoyage en cuistax attirera sans nul doute le public. La convivialité sera également assurée par l'organisation d'un « drink ». Ces éléments ajoutés à une campagne de communication adéquate forment un ensemble cohérent qui permettra d'atteindre l'objectif d'impact espéré. <u>Objectif(s) d'impact.</u> A partir de 2021, réduire annuellement de 8 % la quantité de déchets ramassées sur le Ravel. (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). A partir de 2021, réduire annuellement de 8 % la quantité de déchets ramassés par chaque participant à l'opération de nettoyage ludique du Ravel. (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). L'idée est ici d'espérer non pas que les participants ramassent beaucoup de déchets mais plutôt qu'ils en ramassent de moins en moins chaque année. Cela démontrera que les stratégies mise en œuvre dans le cadre du Plan Local de Propreté sont efficaces. <u>Objectif(s) d'activité.</u> Atteindre un nombre minimal de 40 participants chaque année à partir de 2021 lors de chaque action. (Nombre de participants estimé sur base du taux de participation lors des éditions précédentes) ;

	Diffuser au moins un article sur le sujet et sur chaque canal de communication (Facebook, Site Internet, Périodique communal « Dour Infos »).
Description	Chaque année le Plan de cohésion Sociale en collaboration avec le Parc Naturel des Hauts-Pays organise une journée de nettoyage ludique du Ravel. Des cuistax sont mis à la disposition du public. Les participants seront invités à se balader en cuistax et à ramasser en même temps les déchets présents. L'objectif de cette fiche projet est donc de clarifier les tâches de chacun des acteurs et de mettre en place des indicateurs de suivi de l'action. L'organisation de ce type d'action est intéressante d'une part pour effectuer un nettoyage rigoureux du Ravel mais aussi pour sensibiliser un maximum de citoyens à la propreté publique. Les pinces à déchets acquise lors de la concrétisation de la fiche projet n° P. P 5 seront utilisées dans le cadre de cette action. Aussi, le travail des Ambassadeurs de la Propreté qui sont actifs toute l'année sera mis en valeur à l'occasion de cette action puisqu'ils seront invités à y participer activement. Concrètement, les initiatives suivantes seront prises : - Organisation d'une campagne de communication autour de l'évènement ; - Organisation d'une journée de nettoyage du Ravel en cuistax ; - Ramassage des déchets collectés par les bénévoles au lendemain de l'action et consignation des quantités ramassées dans un registre ; - Organisation d'un « drink » à l'issue de l'activité afin de remercier l'ensemble des participants. Cette fiche action est étroitement liée et sera développée parallèlement à deux autres fiches projet du Plan Local de Propreté, à savoir : - Fiche projet n° P. P 4 : Mise en valeur et coordination du travail des Ambassadeurs de la Propreté ;

	- Fiche projet n° P. P 5 : Organisation d'opérations « Rivières propres » et acquisition de matériel pouvant être utilisé lors des autres opérations de nettoyage.
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement, Plan de Cohésion Sociale et Parc Naturel des Hauts-Pays : - Coordination de l'action ; - Location des cuistax ; - Organisation du « drink ». Citoyens et associations locales : - Participation au nettoyage. Ambassadeurs de la propreté : - Participation au nettoyage - Mise en valeur de leur engagement. Service technique communal : - Ramassage des déchets collectés par les équipes de nettoyage ; - Fourniture des pinces à déchets. Service Communication : - Communication auprès de la population (Facebook, etc...). Asbl Be WaPP : - Fourniture de matériel (vareuses et gants).
Planning	- Réunion entre les acteurs concernés afin de préciser les tâches de chacun : janvier 2021 ; - Communication auprès du grand public et invitation des Ambassadeurs de la Propreté : mars 2021 ; - Organisation de l'action : printemps 2021 ; - Ramassage des déchets collecté et tenue d'un registre : le lendemain de l'action de ramassage.
Moyens prévus	Moyens financiers : - Organisation d'un « drink » : 300,00 € - Location des cuistax : budget P.C.S.

	Temps consacré : - Réunion d'organisation : 2 h ; - Gestion administrative : 4 h ; - Organisation de l'action : 14h ; - Ramassage des déchets : 2 h.		
Sources des moyens	Budget communal.		
Indicateurs de suivi de l'action	<i>Indicateurs</i>	<i>Fréquence de suivi</i>	<i>Source / méthode de calcul</i>
	Indicateurs d'activités		
	Nombre de participants à la journée de nettoyage.	Annuel.	Nombre de participants.
	Pourcentage du d'ambassadeurs actifs dans la commune participants.	Annuel.	Nombre d'ambassadeurs inscrits / nombre d'ambassadeurs participants à la journée de nettoyage.
	Indicateurs d'impact		
	Quantité de déchets ramassées par lors de la journée de nettoyage.	Annuel.	Nombre de sacs PMC + nombre de sacs OMB / par nombre de participants.
	Evolution des quantités de déchets ramassées par les services techniques sur le Ravel.	Annuel.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux.

Titre de l'action	Mise en valeur et coordination du travail des « Ambassadeurs de la Propreté ». (Action n° P. P 4).
Pilier	Participation.
Nuisance(s) cible(s)	Toutes les nuisances sur lesquelles le travail des ambassadeurs de la propreté publique a un impact.
Objectif(s)	<u>Objectif global.</u> Mettre en valeur et coordonner le travail des ambassadeurs de la propreté. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) visent à coordonner et à valoriser le travail des ambassadeurs de la propreté. Cette dynamique permettra d'une part d'améliorer l'efficacité des nettoyages citoyens et d'autre part de susciter de nouvelles vocations. Le travail des ambassadeurs de la propreté permet d'améliorer considérablement la propreté des quartiers. Nous savons que plus les rues sont propres, plus les gestes inciviques sont rares étant donné que le déchet attire le déchet... Garder des rues propres limitera les incivilités et permettra donc d'atteindre les objectifs d'impact escomptés. <u>Objectif(s) d'impact.</u> A partir de 2021, réduire annuellement de 8 % des quantités de déchets ramassés dans les rues de la commune. (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). <u>Objectif(s) d'activité.</u> A partir de 2021, organisation d'une rencontre des Ambassadeurs de la propreté (1 x par an). Augmentation du nombre d'ambassadeurs de la propreté actifs sur le territoire progressivement dès 2021. Amélioration de la coordination du travail des ambassadeurs de la propreté dès 2021.
Description	Plusieurs ambassadeurs de la propreté sont actifs sur le territoire de la commune de Dour. Ces ambassadeurs sont des personnes qui s'engagent à réaliser régulièrement des ramassages de déchets dans un quartier.

	Le travail de ces bénévoles n'est actuellement pas suffisamment mis en valeur. D'autre part, en dehors du « Grand Nettoyage de Printemps » aucune coordination entre les différentes équipes n'existe. Afin de palier à cette situation, les actions suivantes seront menées : - Organisation d'une rencontre annuelle des ambassadeurs de la propreté. Lors de cette rencontre, les bénévoles seront invités à donner leur avis sur les différentes facettes de la propreté publique. Les résultats du PLP leur seront exposés et un débat sera organisé afin de cibler les actions et nuisances prioritaires. Le groupe de travail chargé de la coordination du PLP (fiche P. C-S 1) tiendra compte de l'avis des ambassadeurs de la propreté. Cette rencontre sera médiatisée et se clôturera par un moment de convivialité (verre de l'amitié). Afin de bénéficier d'une visibilité accrue, cette rencontre sera organisée dans le cadre du « Grand Nettoyage de Printemps ». Cette rencontre permettra aussi aux bénévoles de faire connaissance et de mettre en place des collaborations permettant de mieux coordonner leurs actions. - Les ambassadeurs de la propreté seront systématiquement informés par mail des actions de nettoyage organisées dans la commune et seront invités à y participer s'ils le souhaitent (nettoyage des cités, du Ravel, « actions coup de poing », nettoyage avec le cheval de trait, etc...). - Des articles sur le sujet seront régulièrement publiés via les différents canaux de communication de la commune (Réseaux sociaux, bulletin communal, site internet, etc...).
--	---

Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement : - Coordination de l'action. Ambassadeurs de la propreté : - Bénévoles actifs. Asbl Be WaPP : - Participation à la coordination du projet et fourniture de matériel. Service communication : - Communication et participation à l'organisation de la rencontre annuelle.
Planning	- Envoi d'un mail à tous les ambassadeurs de la propreté pour les informer de l'existence du PLP et des projets mis en œuvre pour valoriser leur travail : printemps 2021 ; - 1^{ère} rencontre annuelle : printemps 2021, à l'occasion du Grand Nettoyage de printemps ; - Invitation systématique des ambassadeurs de la propreté lors des différentes actions de nettoyage organisées (fiches P. P 2, P. P 3, P. P 5, P. G 4, P. A-T 4) : Suivant planning établi pour ces actions ; - Communication sur le sujet (articles, etc...) : printemps 2021 + lors de chaque action spécifique.
Moyens prévus	Moyens financiers : - Organisation de la rencontre annuelle (catering et divers : 500,00 €). Temps consacré : - Gestion administrative : 10h ; - Organisation de la rencontre annuelle : 30 h ; - Communication : 20 h.

Sources des moyens	Budget communal		
Indicateurs de suivi de l'action	<i>Indicateurs</i>	<i>Fréquence de suivi</i>	<i>Source / méthode de calcul</i>
	Indicateurs d'activités		
	Nombre de publications sur le sujet (Facebook, Dour infos, etc...).	Annuel.	Nombre de publications.
	Nombre d'ambassadeurs de la propreté actifs sur le territoire communal.	Annuel.	Nombre de bénévoles officiellement inscrits auprès de l'asbl Be WaPP.
	Nombre d'ambassadeurs de la propreté participant à la rencontre annuelle.	Annuel.	Nombre de participants.
	Nombre d'ambassadeurs de la propreté participant aux diverses actions de nettoyage organisées par les services communaux (cités, Ravel, cheval de trait, etc...).	Annuel.	Nombre de participants x nombre d'actions.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du score de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP. 5 toutes les nuisances).	Annuel.	Comparatif avec le rapport Clic-4-WaPP de l'année précédente.
	Quantité de déchets ramassées par les services communaux.	Annuel.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux.
	Quantité de déchets ramassées par les ambassadeurs de la propreté.	Annuel.	Nombre de sacs OMB + nombre de sacs PMC.

Titre de l'action	Organisation d'opérations « Rivières propres » et acquisition de matériel pouvant être utilisé lors des autres actions de nettoyage. (Action n° P. P 5).
Pilier	Participation.
Nuisance(s) cible(s)	Déchets dans et aux abords des cours d'eau et déchets présents dans la commune en général.
Objectif(s)	<u>Objectifs globaux.</u> Limiter la présence de déchets dans les eaux de surface et sensibiliser les citoyens. Disposer d'un stock de pinces à déchets pouvant être utilisé lors des actions de nettoyage dans lesquels les citoyens sont impliqués. Ces pinces pourront également être mises à disposition des Ambassadeurs de la propreté si besoin. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) par la commune permettront de mettre à disposition du matériel (pinces à déchets) et d'organiser des opérations de nettoyage des cours d'eau. En plus du nettoyage concret du domaine public, de nombreux citoyens seront sensibilisés à la propreté. Ces éléments ajoutés au fait qu'une collaboration étroite sera entretenue entre les différents acteurs (Commune, Contrat de Rivière de la Haine et ambassadeurs de la propreté) forment un ensemble cohérent qui permettra d'atteindre l'objectif d'impact espéré. <u>Objectif(s) d'impact.</u> Sur 3 ans (entre 2021 et 2023), élimination de 100 % des points noirs liés à la problématique des déchets relevés lors de l'inventaire des cours d'eau réalisé par le Contrat de Rivière de la Haine ; A partir de 2021, réduire annuellement de 8 % de la quantité totale de déchets sauvages ramassés dans la commune (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan).

	<u>Objectif(s) d'activité.</u> Participation de minimum 20 personnes lors des opérations « rivières propres » à partir de 2021. (Objectif chiffré en fonction du taux de participation lors des éditions précédentes). (Organisation d'une opération rivières propres par an). Utilisation des pinces à déchets acquises à hauteur de 20 fois/an à partir de 2021 : - 1 opération « rivière propre » ; - 10 sorties cheval de trait (fiche projet n° P.G 4) ; - 3 actions de nettoyage des cités (fiche projet n° P. P1) ; - 1 opération annuelle du Ravel (fiche P.P 3) ; - 5 opérations « coup de poing » (fiche P. A-T 4).
Description	Plusieurs petits cours d'eau traversent la commune de Dour. Il n'est pas rare que la présence de déchets soit remarquée dans ces cours d'eau. Ces déchets sont particulièrement nuisibles et engendrent autant des problèmes de pollution que des problèmes de malpropreté publique. Trois axes seront développés dans le cadre de cette action : - Acquisition de matériel de nettoyage (pinces, gants et vareuses), ce matériel sera également utilisé lors des autres opérations de nettoyage mise en œuvre dans le cadre du présence PLP, à savoir : - Participation au grand nettoyage de printemps (fiche projet n° P. P2) ; - Organisation d'une opération annuelle de nettoyage ludique du Ravel (fiche projet n° P. P3) ; - Nettoyage des centres-villes avec un cheval de trait (fiche projet n° P. G 4) ; - Mise en place d'opérations de nettoyage des cités avec les habitants de celles-ci (fiche projet n° P. P 1). - Organisation annuelle d'une opération « Rivière propre » en collaboration avec le Contrat de Rivière de la Haine. Les citoyens, ambassadeurs de la Propreté ainsi que les associations locales (scouts, etc...) seront invités à participer au nettoyage.

	- Sensibilisation des citoyens et des riverains des cours d'eau : - Invitation des riverains du cours d'eau concerné à participer à son nettoyage ; - Distribution d'un petit folder auprès des riverains du cours d'eau qui a été nettoyé avec photos de l'opération ; - Communication générale via les canaux habituels (Périodique communal, site internet). L'organisation de ces journées de nettoyage de cours d'eau est une action inscrite dans le Plan triennal d'actions du Contrat de Rivière de la Haine. Le Contrat de Rivière sera donc un partenaire de premier plan dans le cadre de cette activité. La commune n'ignore pas le fait que l'asbl Be WaPP mette à disposition des pinces à déchets. Cependant, ces pinces sont prêtées et doivent systématiquement être renvoyées. Etant donné que les actions de nettoyage organisées par les services communaux sont nombreuses, la commune souhaite acquérir un lot de pinces à déchets. Il semble en effet nettement plus pertinent et écologique de disposer d'un stock de pinces plutôt que d'organiser un transport de celles-ci au moins 15 fois/an (estimation sur base du nombre d'actions organisées). Ce matériel pourra également être facilement prêté aux Ambassadeurs de la Propreté en cas de besoin.
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement : - Coordination de l'action. Services communaux : - Acquisition du matériel (pinces, gants et vareuses) ; - Organisation de l'action de nettoyage en collaboration avec le contrat de Rivière de la Haine ; Service communication : - Communication auprès de la population (Facebook, etc...) ; - Invitation des riverains, ambassadeurs de la propreté et associations locales ;

	- Elaboration et distribution d'un feuillet avec photos du nettoyage auprès des riverains du cours d'eau concerné. Contrat de Rivière de la Haine : - Participation à l'organisation de l'action. Ambassadeurs de la propreté, citoyens et associations : - Participation au nettoyage. ASBL Be WaPP : - Fourniture de gants et vareuses. La Wallonie : - Apport financier via l'appel à projet relatif à la mise en œuvre du Plan Local de Propreté.
Planning	- Acquisition des pinces à déchets : janvier 2021 ; - Coordination et planification en collaboration avec le Contrat de Rivière de la Haine : mai-juin 2021 ; - Demande de fourniture de matériel (gants et vareuses) auprès de l'asbl Be WaPP : septembre 2021 ; - Organisation de l'action de nettoyage d'un cours d'eau : septembre - octobre 2021 ; - Communication : septembre-octobre 2021.
Moyens prévus	Moyens financiers : - Acquisition de pinces à déchets : 20 pinces à 50 €/P = 1000,00 € - Acquisition de gants et de vareuses : gratuit (ASBL Be WaPP). Temps consacré : - Gestion administrative : 15 h ; - Organisation de l'action : 20h ; - Communication : 10 h.

Sources des moyens	Budget communal.		
	Subsides mise en œuvre du PLP.		
Indicateurs de suivi de l'action	<i>Indicateurs</i>	<i>Fréquence de suivi</i>	<i>Source / méthode de calcul</i>
	Indicateurs d'activités		
	Nombre de Participants aux opérations « Rivières propres ».	Annuel.	Nombre de participants x nombre de cours d'eau nettoyés.
	Nombre de jours d'utilisation des pincettes à déchets acquises.	Annuel.	Nombre d'activité de nettoyage ouvertes aux citoyens + nombre de jours d'utilisation par les Ambassadeurs de la propreté.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du nombre de points noirs (déchets) mentionné dans l'inventaire réalisé sur les cours d'eau par le Contrat de Rivière de la Haine.	Lors de chaque renouvellement du programme d'action (tous les 3 ans).	Inventaire réalisé par le Contrat de Rivière de la Haine. Comparaison entre le nombre de points noirs existants par rapport à l'inventaire de référence.
	Quantité de déchets ramassés par les services communaux.	Annuel.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux.

Titre de l'action	Adaptation du travail des équipes chargées du nettoyage public en fonction des évènements organisés dans la commune. (Action n° P.G 1).
Pilier	Gestion de l'espace.
Nuisance(s) cible(s)	Propreté du domaine public lors des évènements.
Objectif(s)	<u>Objectifs généraux.</u> - Adapter le planning et les horaires des ouvriers communaux afin de garantir la propreté publique avant et après les évènements organisés sur la commune. - Consigner dans un registre les quantités de déchets ramassées sur les différents sites avant et après les évènements ; - Renvoyer une bonne image de la commune auprès du public. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) permettront d'amplifier le nettoyage des lieux avant et après les évènements. Nul ne peut contester le fait que le déchet attire le déchet, nous pouvons dès lors espérer qu'un évènement organisé sur un espace public propre et bien entretenu limitera les gestes inciviques lors de celui-ci. Il en va de même pour les actions de nettoyage à réaliser après l'évènement, plus celles-ci seront rapidement effectuées, moins il y aura de déchets. Les brigadiers et le chef d'équipe seront systématiquement informés du planning des différents évènements, ils planifieront dès lors le travail des équipes d'ouvriers de manière à réaliser un nettoyage adéquat. Les ouvriers chargés du nettoyage indiqueront les quantités de déchets ramassées avant et après chaque évènement. Ces renseignements seront consignés dans un registre. Cette façon de fonctionner permettra d'atteindre l'objectif d'impact annoncé.

	<u>Objectif(s) d'impact.</u> Réduire annuellement de 8 % de la quantité totale de déchets ramassés sur les bords de route. (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). <u>Objectif(s) d'activité.</u> Dès 2021, nettoyer le domaine public sur lequel sont prévus des événements avant ainsi que le plus rapidement possible après celui-ci. (Objectif : nettoyage de 100 % des lieux concernés). Tenue d'un registre reprenant les quantités de déchets ramassées lors de ces nettoyages spécifiques. Registre systématiquement complété le lendemain de l'opération de nettoyage par les ouvriers.
Description	La commune de Dour est une commune dynamique au cœur de laquelle de nombreux événements sont organisés tout au long de l'année. (Ducasses, fêtes scolaires, festival de musique, festival d'arts de la rue, course cycliste, carnaval, événements sportifs, marchés de Noël, etc...). Il est très important que les lieux publics sur lesquelles se déroulent ces événements soient propres et bien entretenus, il en va de l'image de notre commune. L'intérêt de cette fiche projet porte sur les éléments suivants : - Sensibiliser les organisateurs à l'importance de mettre en place un réseau de collecte des déchets (poubelles) lors de leurs événements et de gérer correctement celui-ci ; - S'assurer que les services techniques soient informés en temps et en heure du planning des événements. Toute organisation doit préalablement faire l'objet d'une demande auprès du Collège communal. Il conviendra de définir une procédure permettant de s'assurer que le service administratif ayant géré la demande d'autorisation informe le service technique. - Adaptation du planning et des horaires des équipes d'ouvriers communaux afin qu'un nettoyage du domaine public soit réalisé avant et après chaque événement. (Des prestations

	pourront être envisagées en dehors des heures de service habituelles, le soir et le Week-end). - Inscription des quantités ramassées lors de chaque évènement dans un registre afin de pouvoir bénéficier d'information précises.
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement : - Coordination de l'action. Service administratif : - Communication de la liste des évènements au service techniques dès que ceux-ci sont autorisés par le Collège communal. Service technique et ouvriers communaux : - Planification des nettoyage et adaptation des horaires des ouvriers ; - Inscription des quantités ramassées dans un registre. Organisateur de l'évènement : - Mise en place d'un système de collecte des déchets (poubelles, etc...) suffisant.
Planning	- Organisation d'une réunion entre les services techniques et administratifs de la commune afin de convenir d'une procédure : janvier 2021. - Sensibilisation des organisateurs : préalablement à chaque évènement d'envergure ; - Adaptation du planning et des horaires des ouvriers : préalablement à chaque évènement d'envergure.

Moyens prévus	Moyens financiers : - Néant Temps consacré : - Réunion entre services techniques et administratifs communaux : 2h. - Opération de nettoyage (non quantifiable a priori car liés au nombre et à la nature des évènements). - Planification du travail et tenue du registre : 10h/an.		
Sources des moyens	Budget communal.		
Indicateurs de suivi de l'action	<i>Indicateurs</i>	<i>Fréquence de suivi</i>	<i>Source / méthode de calcul</i>
	Indicateurs d'activités		
	Nombre d'heures consacrées au nettoyage.	Annuel.	Nombre d'hommes X heures x nombre d'évènements.
	Nombre d'évènement nécessitant un nettoyage à priori et à postériori.	Annuel	Nombre d'évènements concernés.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution de l'état de propreté des endroits nettoyés.	Annuel	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux. (Statistiques précises étant donné que les ouvriers inscriront les quantités ramassés lors de chaque évènement).

Titre de l'action	Nettoyage systématique des bords de route après fauchage et tenue d'un registre. (Action n° P.G 2).
Pilier	Gestion de l'espace.
Nuisance(s) cible(s)	Bords de routes.
Objectif(s)	<u>Objectifs généraux.</u> - Garantir la propreté des bords de route en effectuant un nettoyage de ceux-ci juste dans la foulée de leur fauchage. - Bénéficier de statistiques précises en consignant dans un registre les quantités de déchets ramassées après le fauchage dans chaque rue. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) permettront d'amplifier le nettoyage des bords de route après le fauchage de ceux-ci. Nul ne peut contester le fait que le déchet attire le déchet, nous pouvons donc espérer qu'un nettoyage immédiat après le fauchage limitera le jet de détritux étant donné que les endroits seront propres. Les brigadiers et le chef d'équipe connaissent parfaitement les différents bords de route et les zones fauchées, ils planifieront dès lors le travail des équipes d'ouvriers de manière à réaliser un nettoyage juste après le fauchage. Les ouvriers chargés du nettoyage indiqueront les quantités de déchets ramassées pour chaque rue. Ces renseignements seront consignés dans un registre. Cette façon de fonctionner permettra d'atteindre l'objectif d'impact annoncé. <u>Objectif(s) d'impact.</u> Dès 2021, réduire annuellement de 8 % de la quantité totale de déchets ramassés sur les bords de route. (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). <u>Objectif(s) d'activité.</u> Nettoyer les bords de routes juste après le fauchage : 3 ouvriers 6h/jour durant 7 jours x 3 fauchages soit 378 heures /an.

	Tenue d'un registre reprenant les quantités de déchets ramassées sur chaque bord de route fauché. Registre systématiquement complété le lendemain de l'opération de nettoyage par les ouvriers.
Description	Lors du fauchage des bords de route, de nombreux déchets cachés sous les herbes hautes apparaissent à la suite du fauchage de celles-ci. Régulièrement, des déchets sont déchiquetés et éparpillés par les engins de fauchage. Le but est ici de prévoir un nettoyage complet de chaque bord de route juste après le fauchage. Les quantités de déchets ramassées dans chaque rue seront consignées dans un registre afin de mesurer l'évolutions de l'état de propreté des bords de routes d'année en année. Cette action vise donc deux objectifs clairs, d'une part, garantir l'aspect « propre » des bords de routes et d'autre part de créer un véritable outil de mesure objectif.
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement : - Coordination de l'action. Service technique : - Organisation et gestion de nettoyages ; - Tenue des registres statistiques. Société chargée du fauchage : - Retour d'information.
Planning	3 fauchage/an (mai, juillet et octobre).
Moyens prévus	Moyens financiers : - Néant Temps consacré : - 3 ouvriers 6h/jour durant 7 jours x 3 fauchages soit 378 heures/an - Planification du travail et tenue du registre : 10h/an.
Sources des moyens	Budget communal.

Indicateurs de suivi de l'action	Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul
	Indicateurs d'activités		
	Nombre d'heures consacrées au nettoyage.	3 fois/an après chaque fauchage.	Nombre d'hommes X heures.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du score de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP. (Nuisance : déchets et dépôts sauvages, bords de route).	Annuel.	Comparatif avec le rapport Clic-4-Wapp de l'année précédente.
	Evolution de l'état de propreté des endroits nettoyés.	3 fois/an après chaque fauchage.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux. (Statistiques précises étant donné que les ouvriers inscriront les quantités ramassés pour chaque rue).

Titre de l'action	Réaménagement des abords des bulles à verre et à textiles situées à proximité du terrain de football de Dour. (Action n° P.G 3).
Pilier	Gestion de l'espace.
Nuisance(s) cible(s)	Dépôts sauvages aux abords des bulles à verre et à textiles situées à proximité du terrain de football de Dour.
Objectif(s)	<u>Objectifs généraux.</u> - Réaménager les abords des bulles à verre et à textiles situées à proximité du terrain de football de Dour afin d'améliorer l'aspect esthétique de la zone. - Réduire le nombre de dépôts sauvages déposés au pied de ces bulles. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) permettront de réaménager les abords du site de bulles à verre et à textiles ciblé. Nous pouvons espérer que fait d'améliorer l'aspect esthétique du lieux grâce à la plantation d'arbres, d'arbustes et de haies limitera l'envie d'y abandonner des déchets. Ce réaménagement couplé à la mise en œuvre des actions prévues dans les fiches projet n° P. R 1 « Mise en place d'actions de répression (placement de caméras) » et P. A-T 2 « Amélioration de la propreté publique aux abords des bulles à verre et à textiles » permettra d'atteindre l'objectif d'impact annoncé. <u>Objectif(s) d'impact.</u> Dès 2021, réduire annuellement de 8 % le nombre de dépôts sauvages ramassés au pied des bulles à verre et à textiles situées à proximité du terrain de football de Dour. (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan).

	<u>Objectif(s) d'activité.</u> En 2021, réaménagement du site en y intégrant des plantations de haies, d'arbres (6) et d'arbustes (objectif non quantifiable précisément à ce stade étant donné que le projet de réaménagement n'a pas encore été dessiné. Le nombre de 6 arbres haute tige peut toutefois être fixé vu l'espace disponible). Tenue d'un registre reprenant les quantités de déchets ramassées aux abords du site concerné.
Description	Lors de la consultation citoyenne effectuée via une plateforme informatique, les abords des bulles à verres et à textiles ont été pointés comme des points noirs prioritaires par les citoyens. Parmi ces sites, celui situé à la rue Moranfayt, à proximité du terrain de football de Dour, est particulièrement problématique. En effet, de nombreux dépôts sont régulièrement ramassés par les services techniques communaux à cet endroit. Ces bulles sont déposées sur une zone herbeuse assez vaste. Il est donc proposé de réaménager l'endroit en y plantant des arbres, haies et arbustes. Le but étant d'améliorer l'aspect esthétique du lieu et d'ainsi limiter le nombre de dépôts. Il est autorisé de penser que les personnes inciviques seront moins tentées de déposer des déchets dans un endroit agréable que dans une zone orpheline de tout aménagement comme c'est le cas actuellement. D'autre part, les quantités de déchets ramassées à l'endroit concerné seront consignées dans un registre afin de mesurer l'évolutions de l'état de propreté du lieu. 

	Si des dépôts continuent à être constatés après le réaménagement, d'autres actions pourront être mises en place. Cette fiche projet est donc étroitement liée et sera développée parallèlement à deux autres fiches projet du Plan Local de Propreté, à savoir : - Fiche projet n° P. R 1 « Mise en place d'actions de répression (placement de caméras) » ; - Fiche projet n° P. A-T 2 « Amélioration de la propreté publique aux abords des bulles à verre et à textiles ».
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement : - Coordination de l'action. Service technique : - Etude du plan de réaménagement ; - Commande des arbres, haies et arbustes ; - Réalisation des plantations et des petits travaux de réaménagement.
Planning	Elaboration d'un plan de réaménagement : janvier – février 2021 (choix des plantations, etc...) ; Commande des plants : mars 2021 ; Plantation et réaménagement : mars 2021.
Moyens prévus	Moyens financiers : - Arbres, haies et arbustes + tuteurs et ligatures : 300,00 €. Temps consacré : - Etude du plan de réaménagement : 5h ; - Plantation et réaménagement du site : 3 ouvriers 6h/jour durant 3 jours = 54 h. - Tenue du registre statistique : 1h/mois.

Sources des moyens	Budget communal.		
Indicateurs de suivi de l'action	Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul
	Indicateurs d'activités		
	Nombre d'heures consacrées au réaménagement.	Unique (« One Shot »).	Nombre d'hommes X heures.
	Nombre de plantations réalisées.	Unique (« One Shot »).	Nombre d'arbres + nombre de plants de haies + nombre d'arbustes.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du nombre de dépôts sauvages déchets ramassés aux abords du site concerné.	Annuel.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux. (Statistiques précises étant donné que les ouvriers inscriront les quantités ramassés lors de chaque nettoyage).

Titre de l'action	Utilisation d'un cheval de trait dans le cadre d'opérations de nettoyage. (Action n° P.G 4).
Pilier	Gestion de l'espace.
Nuisance(s) cible(s)	Dépôts et déchets sauvages dans l'espace public.
Objectif(s)	<u>Objectifs généraux.</u> - Utiliser un cheval de trait afin de réaliser des missions de nettoyage du domaine public. - Sensibiliser les citoyens à la propreté publique. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) permettront d'une part de réaliser des nettoyages concrets de l'espace public et d'autre part de sensibiliser les citoyens. La visibilité du projet sera renforcée par le fait que le cheval sera utilisé lors des actions spécifiques de nettoyage « citoyens » (Grand Nettoyage de printemps, nettoyage des cités, etc...). L'action pourra clairement être considérée comme un outil supplémentaire de sensibilisation qui permettra d'atteindre l'objectif d'impact estimé étant donné que son côté ludique et original permettra d'attirer facilement l'attention des citoyens. <u>Objectif(s) d'impact.</u> Dès 2021, réduire annuellement de 8 % de la quantité totale de déchets ramassés dans l'espace public. (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). <u>Objectif(s) d'activité.</u> Dès 2021, utiliser le cheval de trait pour effectuer des missions de nettoyage public ou de nettoyage « citoyens » au minimum 10 fois/an. Dès 2021, utiliser le cheval de trait au minimum 1 fois/an dans chaque village de l'entité (5 villages).

Description	La commune de Dour a été retenue dans le cadre de l'appel à projet « Le cheval de trait, un choix durable et innovant ». Ce projet subsidié par le Service Public de Wallonie jusqu'en 2023 permet d'utiliser un cheval de trait dans le cadre des missions d'utilité publique. Les services communaux continueront à utiliser la remorque tractée par le cheval pour y déposer les déchets collectés en rue. Des actions de nettoyage seront menées dans tous les villages de l'entité. Parallèlement, le cheval sera utilisé comme outil de sensibilisation lors de certaines activités "citoyennes", à savoir : - Grand Nettoyage de printemps ; - Nettoyage des cités avec les habitants ; - Opérations "Coup de poing"; Cette fiche projet est donc étroitement liée et sera développée parallèlement à trois autres fiches projet du Plan Local de Propreté, c'est à dire : - Fiche projet n° P. P 1 « Mise en place d'opérations de nettoyage des cités avec les habitants de celles-ci » ; - Fiche projet n° P. P 2 « Participation au « Grand Nettoyage de Printemps » ; - Fiche projet n° P. A-T 4 « Mise en place d'une opération « coup de poing » pluridisciplinaire ».
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement : - Coordination de l'action ; - Etablissement du planning annuel. Service technique : - Réalisation des nettoyages. Prestataire désigné dans le cadre du projet « cheval de trait » : - Gestion du cheval lors des sorties.
Planning	Elaboration du planning annuel : Novembre – décembre 2020 Réalisation des actions : tout au long de l'année 2021 conformément au planning qui sera élaboré.

Moyens prévus	Moyens financiers : - Prestations du cheval de trait : Prestation du cheval de trait couvertes dans le cadre d'un appel à projet spécifique (subsidiation à hauteur de 100 % obtenue) 300,00 € HTVA/sortie soit 3.630,00 € TVAC pour 10 sorties. Temps consacré : - Elaboration du planning : 6h ; - Journées de nettoyage : 6h x 3 personnes x 10 sorties = 180 h.		
Sources des moyens	Budget communal. Subsides S. P.W. Dans le cadre de l'appel à projet « Le cheval de trait, un choix durable et innovant ».		
Indicateurs de suivi de l'action	Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul
	Indicateurs d'activités		
	Nombre de nettoyage « citoyens » réalisés en compagnie du cheval de trait.	Annuel.	Nombre de journées de prestation du cheval de trait.
	Nombre de villages différents de la commune dans lesquels la présence du cheval de trait a été assurée au moins 1 fois/an	Annuel	Nombre de prestations par village
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du score de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP. (Toutes les nuisances).	Annuel.	Comparatif avec le rapport Clic 4-WaPP de l'année précédente.
	Quantités de déchets collectées dans l'espace public.	Annuel.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux.

Titre de l'action	Mise en place d'actions de répression (placement de caméras). (Action n°P.R 1).
Pilier	Répression.
Nuisance(s) cible(s)	Dépôts sauvages de déchets principalement aux abords des bulles à verre/textiles, des points noirs et de certains bords de route.
Objectif(s)	<u>Objectifs généraux.</u> Mise en œuvre d'actions de répression dans les endroits où la stratégie déployée en matière de sensibilisation et de prévention n'est pas concluante. Le but étant de faire évoluer les mentalités et de réduire le sentiment d'impunité (besoin identifié dans le diagnostic). Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) par la commune sont basés sur des données précises (inventaires des points noirs selon les quantités de déchets collectées par les services techniques). De plus, la vision transversale développées permettra d'aborder le problème sous différents angles (communication, sensibilisation et répression). Ces éléments ajoutés au fait qu'une collaboration étroite sera entretenue entre les différents acteurs (commune, agent constatateur et police) forment un ensemble cohérent qui permettra d'atteindre l'objectif d'impact espéré. <u>Objectif(s) d'impact.</u> Réduire annuellement de 8 % du nombre de dépôts sauvages dans les lieux concernés. (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). <u>Objectif(s) d'activité.</u> Surveiller par caméra chaque point noir pour lesquels la stratégie de sensibilisation à échoué et ce durant deux périodes annuelles de minimum 7 jours. Réunion du groupe de travail au minimum 2 fois/an afin d'établir le bilan des actions et d'adapter la stratégie aux besoins réels. Communication auprès de la population.

Description	La zone de police locale dispose de caméras mobiles qui peuvent être utilisées dans la lutte contre la malpropreté. Celle-ci seront utilisées afin de lutter contre les points noirs mis en évidence lors de l'élaboration du diagnostic du PLP. La coordination de l'action est ici particulièrement importante. En effet, une collaboration étroite entre les services communaux, l'agent constatateur et la police locale est indispensable pour mener à bien ce projet. Cette collaboration sera garantie par la mise en place d'un groupe de travail (comité de suivi). (Fiche projet n° P. C-S 1). Etapes du projet : - Dresser la liste des points noirs connus de la commune à l'aide des outils de recensement développés (registres, listings des déchets ramassés par les équipes de terrain, etc...), déterminer les sites prioritaires ; - Organisation d'une réunion du groupe de travail du PLP qui sera chargé de déterminer les sites prioritaires et la stratégie à mettre en place. - Placer des caméras aux abords de ces lieux (dans le respect de la Loi). Les images seront visionnées quotidiennement par les services de Police. La procédure de poursuite en cas d'infraction suivra la législation en vigueur. - Communiquer auprès de la population afin de réduire le sentiment d'impunité.
---------------------------	--

Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service technique communal : - Installation et enlèvement des caméras ; Agent constatateur communal : - Suivi de l'action en collaboration avec la police ; Police : - Visionnage des images et établissement des PV en cas de constat d'infraction ; Service communication : - Communication auprès de la population (Facebook, etc...).
Planning	Réunion du groupe de travail (comité de suivi) : janvier 2021 ; Placement des caméras : février 2021. Réunion (2 X/an) du groupe de travail afin de faire le bilan de l'action et d'apporter les améliorations éventuellement nécessaires.
Moyens prévus	Moyens financiers : - Pas de moyens financiers nécessaire (caméras déjà acquises) Temps consacré : - Réunion groupe de travail et suivi administratif : 5 h - Installation et enlèvement des caméras : 3h pour chaque opération ; - Visionnages des images par la police et établissement des PV éventuels : 3h/semaine - Communication : 2h/mois

Sources des moyens	Budget communal.			
Indicateurs de suivi de l'action	<i>Indicateurs</i>		<i>Fréquence de suivi</i>	<i>Source / méthode de calcul</i>
	Indicateurs d'activités			
	Nombre de lieux ayant été surveillés.		Annuel.	Nombre de lieux surveillés.
	Nombre de jour de présence des caméras.		Annuel.	Nombre de jour de présence des caméras x nombre de caméras.
	Indicateurs d'impact			
	Evolution du nombre de verbalisations par rapport au nombre de dépôts.		Annuel.	Comparaison entre le nombre de PV dressés et le nombre de dépôts collectés.
	Evolution du score (de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP). (Toutes les nuisances).		Annuel.	Comparatif avec le rapport Clic-4-WaPP de l'année précédente.
	Evolution du nombre de dépôts ramassés aux endroits concernés.		Annuel.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux.

Titre de l'action	Lutte contre les déjections canines (Action n° P. A-T 1).
Pilier	Action transversale pour cibler un lieu ou une nuisance prioritaire.
Nuisance(s) cible(s)	Déjections canines.
Objectif(s)	<u>Objectif global.</u> Sensibiliser les propriétaires de chiens à l'obligation de ramasser les déjections de leur animal. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) par la commune sont basés sur des données précises (inventaires des endroits problématiques). De plus, la vision transversale développée permettra d'aborder le problème sous différents angles (Distribution de distributeurs de sachets, modification de l'ordonnance de police, sensibilisation, communication et répression). Ces éléments ajoutés au fait qu'une collaboration étroite sera entretenue entre les différents acteurs forment un ensemble cohérent qui permettra d'atteindre l'objectif d'impact espéré. <u>Objectif(s) d'impact.</u> A partir de 2022, diminution annuelle de 20 % des nuisances liées aux déjections canines constatées lors des mesures Clic 4 WaPP. Cet objectif difficilement quantifiable est fixé sur base de l'expérience du service Environnement. Le pourcentage estimé pourra être adapté ultérieurement en comparant la situation au T0 par rapport à la situation actuelle. <u>Objectif(s) d'activité.</u> Distribution de 500 distributeurs de sachets à fixer sur la laisse en 2022 ; Placement de 20 panneaux de sensibilisation en 2022. (20 endroits problématiques). En 2022, publication de minimum un article sur le sujet via les canaux habituels (Facebook, périodique communal « Dour Infos », site Internet).

Description	Comme dans la quasi-totalité des communes, la problématique des déjections canines est rencontrée. Toutefois, cette problématique n'est pas généralisée à l'ensemble de la commune de Dour. En effet, les mesures clic 4 WaPP ainsi que le retour d'expérience des ouvriers du service Environnement démontrent que les déjections canines ne sont présentes que dans certaines zones précises (certaines pelouses, ruelles et sentiers). Le placement de toilettes pour chiens et de distributeurs de sacs n'est pas envisagé étant donné que ces dispositifs sont difficiles à entretenir et que la problématique des déjections canines n'est pas assez importante sur le territoire communal pour envisager ces investissements. Il semble nettement plus intéressant d'accentuer la sensibilisation des propriétaires de chiens en instaurant l'obligation pour eux de disposer de sachets permettant le ramassage des excréments lorsqu'ils promènent leur animal. Une grande partie de la population douroise adopte déjà ce comportement. Cette obligation pourrait être inscrite dans l'ordonnance de police générale. D'un autre côté, une campagne de communication en la matière sera organisée. Durant cette campagne, de petits distributeurs de sacs à accrocher sur la laisse seront offerts.  Enfin, un inventaire précis des lieux problématiques sera réalisé. Des panneaux d'information y seront ensuite placés. Dans les endroits où l'amélioration ne serait pas suffisante, la répression sera nécessaire, des caméras pourraient par exemple être placées pour identifier les personnes inciviques.
---------------------------	---

Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement : - Coordination de l'action. Services communaux : - Inventaire des lieux problématiques ; - Acquisition et distribution de distributeurs de sacs ; - Conception et placement de panneaux dans les endroits problématiques. - Etude de la possibilité d'inscrire l'obligation de posséder des sachets permettant le ramassage des excréments dans l'ordonnance de police administrative générale. Service communication : - Communication auprès de la population (Facebook, etc...) ; Agent constatateur : - Répression si nécessaire. ASBL Dour Centre-Ville : - Participation à la distribution des distributeurs de sacs via les stewards urbains. La Wallonie : - Apport financier via l'appel à projet relatif à la mise en œuvre du Plan Local de Propreté.
Planning	- Modification de l'Ordonnance de Police Générale : octobre 2021 ; - Etablissement de l'inventaire des lieux problématiques : janvier 2022 ; - Conception, acquisition et placement des panneaux de sensibilisation : février 2022 ; - Acquisition des distributeurs de sachets et distribution de ceux-ci : février-mars 2022 ; - Communication sur le sujet (articles, etc...) : février-mars 2022.

Moyens prévus	Moyens financiers : - Conception et acquisition des panneaux : 100 €/p x20 panneaux = 2000,00 € - Acquisition des distributeurs de sachets : 3 €/P x 500 = 1.500,00 € Temps consacré : - Gestion administrative : 30 h ; - Placement des panneaux : 20h ; - Distribution des distributeurs de sachets : 40 h. - Communication : 10 h.		
Sources des moyens	Budget communal. Subsides mise en œuvre du PLP.		
Indicateurs de suivi de l'action	Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul
	Indicateurs d'activités		
	Nombre de panneaux placés.	Annuel.	Nombre de panneaux placés par rapport au nombre de lieux problématiques.
	Nombre de distributeurs de sachets offerts	Annuel.	Nombre de distributeurs donnés.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du score de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP. (Nuisances : déjections canines).	Annuel.	Comparatif avec le rapport Clic-4-Wapp de l'année précédente.
	Evolution de l'état de propreté des lieux problématiques.	Annuelle.	Enquête annuelle auprès des ouvriers communaux chargés du nettoyage du domaine public (cantonniers).

Titre de l'action	Amélioration de la propreté publique aux abords des bulles à verre et à textiles. (Action n° P.A-T 2).
Pilier	Action transversale pour cibler un lieu ou une nuisance prioritaire.
Nuisance(s) cible(s)	Dépôts sauvages aux abords des bulles à verre et à textiles situées dans l'entité de Dour.
Objectif(s)	<u>Objectif général.</u> Améliorer la propreté aux abords des bulles à verre et à textiles. La transversalité des moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) permettra d'atteindre l'objectif d'impact fixé. En effet, les effets attendus de la mise en œuvre de cette fiche projet portent sur l'optimisation des nettoyages, sur la sensibilisation et sur la répression. <u>Objectif(s) d'impact.</u> Dès 2021, réduire annuellement de 8 % le nombre de dépôts ramassés aux abords des sites de bulles à verre et à textiles de l'entité. (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). <u>Objectif(s) d'activité.</u> Dès 2021, fouille de 100 % des dépôts retrouvés aux abords des sites de bulles à verre et à textile de l'entité. Dès 2021, nettoyage quotidien (du lundi au vendredi) des sites considérés comme prioritaires. Dès 2021, publication d'au moins un article de sensibilisation via chaque canal de communication habituel (Facebook, Périodique communal « Dour Infos » et site internet). Dès 2021, placement de caméras et mise en œuvre d'actions de répression sur les sites problématiques.

Description	Lors de la consultation citoyenne effectuée via une plateforme informatique, les abords des bulles à verres et à textiles ont été pointés comme des points noirs prioritaires par les citoyens. Les services techniques communaux ainsi que le diagnostic du Plan Local de Propreté confirment qu'il s'agit bien d'une problématique prioritaire. Afin d'améliorer la situation, il est nécessaire de travailler sur plusieurs tableaux. Il s'agit clairement d'une action transversale liées à d'autres fiches projet. Les éléments suivants seront mis en œuvre : - Sur base des tournées de nettoyage, les services techniques établiront la liste des sites de bulles à verre et à textiles régulièrement souillés par des dépôts sauvages. Ces sites seront considérés comme prioritaires ; - Réorganisation des tournées des ouvriers communaux concernés afin que les sites prioritaires soient nettoyés quotidiennement du lundi au vendredi ; - Fouille systématique des dépôts retrouvés aux abords des sites ; - En collaboration avec l'intercommunale « HYGEA », mise en place régulière de campagnes de sensibilisation sur le sujet ; - Mise en œuvre d'action de répression à l'aide de caméras si nécessaire. Cette fiche projet est donc étroitement liée et sera développée parallèlement à deux autres fiches projet du Plan Local de Propreté, à savoir : - Fiche projet n° P. R 1 « Mise en place d'actions de répression (placement de caméras) » ; - Fiche projet n° P. G 3 « Réaménagement des abords des bulles à verre et à textiles situées à proximité du terrain de football de Dour ».
---------------------------	--

Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement : - Coordination de l'action. Services techniques : - Elaboration de l'inventaire des sites problématiques ; - Organisation des tournées des ouvriers ; - Nettoyage quotidien des sites prioritaires ; - Tenue des registres statistiques ; - Fouille systématique des dépôts. Service communication et intercommunale HYGEA : - Communication sur le sujet ; Agent constatateur et police locale : - Actions de répression si nécessaire.
Planning	Elaboration de l'inventaire des sites à considérer comme prioritaires : janvier 2021 ; Réorganisation des tournées en fonction des sites prioritaires : février 2021 ; Communication sur le sujet : Régulièrement dès 2021 ; Répression : systématiquement en cas de besoin (pas de planification).
Moyens prévus	Moyens financiers : - Néant Temps consacré : - Inventaire et réorganisation des tournées : 4 h. - Nettoyage des sites prioritaires : 1 h/jour x 2 hommes = 2 h/jours x 254 jours ouvrables = 508 h. - Communication : 15 h/an - Répression : A déterminer en fonction des besoins en répression.

Sources des moyens	Budget communal.		
Indicateurs de suivi de l'action	<i>Indicateurs</i>	<i>Fréquence de suivi</i>	<i>Source / méthode de calcul</i>
	Indicateurs d'activités		
	Nombre de dépôts fouillés.	Annuel.	Nombre de dépôts.
	Nombre de jours de surveillance par caméras.	Annuel.	Nombre de jour de présence des caméras x nombre de caméras.
	Nombre de publications sur le sujet (Facebook, Dour infos, etc...).	Annuel.	Nombre de publications.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du nombre de verbalisation par rapport au nombre de dépôts.		Comparaison entre le nombre de PV dressés et le nombre de dépôts collectés.
	Evolution de nombre de site considérés comme prioritaires.	Annuel.	Nombre de sites problématiques par rapport à l'inventaire initial.
	Evolution du nombre de dépôts sauvages ramassés aux abords des sites de bulles à verre et à textiles.	Annuel.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux.

Titre de l'action	Amélioration de la propreté publique dans les sentiers et ruelles de l'entité. (Action n°P. A-T 3).
Pilier	Action transversale pour cibler un lieu ou une nuisance prioritaire.
Nuisance(s) cible(s)	Déchets abandonnés dans les ruelles et sentiers de l'entité douroise.
Objectif(s)	<u>Objectifs globaux.</u> Améliorer la propreté des ruelles et sentiers en sensibilisant les utilisateurs et en y menant des actions de répression. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) par la commune visent principalement à placer des panneaux de sensibilisation dans les ruelles et sentiers problématiques. Le message sera rédigé de manière à sensibiliser les citoyens à l'importance de ce réseau de mobilité. De plus, des actions de répression seront organisées si besoin. Ces éléments ajoutés au fait qu'une collaboration étroite sera entretenue entre les différents acteurs (services communaux, agent constatateur et police locale) forment un ensemble cohérent qui permettra d'atteindre l'objectif d'impact espéré. <u>Objectif(s) d'impact.</u> A partir de 2021, réduire annuellement de 8 % de la quantité de déchets ramassée dans les sentiers et ruelles de l'entité. (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). <u>Objectif(s) d'activité.</u> Placement de 15 panneaux en 2021 (15 ruelles/sentiers concernés par des problèmes d'incivilité selon les registres des services techniques) ; Fouille de 100 % des dépôts retrouvés et verbalisation de 100 % des contrevenants identifiés (action déjà en place) ;

	Placement de caméras en cas de besoin (objectif non quantifiable actuellement car les caméras ne seront placées qu'aux endroits où la stratégie de sensibilisation et de répression via fouille des déchets n'aurait pas été concluante).
Description	Un nombre important de sentiers et de ruelles sillonnent la commune de Dour. Des personnes inciviques profitent parfois d'être à l'abri des regards pour y abandonner leurs déchets. Deux volets seront développés, l'un consacré à la sensibilisation et l'autre à la répression : <u>Volet sensibilisation :</u> Sur base des quantités de déchets ramassées par les ouvriers communaux dans chaque endroit, un inventaire des points noirs sera élaboré. Des panneaux de sensibilisation seront ensuite placés dans ces endroits. Ces panneaux mentionneront un message positif du type : <i>« Nous disposons d'un maillage de sentiers et de ruelles, soyons fiers de notre patrimoine et soutenons le travail des ambassadeurs de la propreté ! N'abandonnons pas nos détritus ! »</i> Les panneaux seront solides et fixés de manière optimale afin d'éviter qu'ils ne soient détériorés. Cette fiche action est étroitement liée à la fiche P 4 « Mise en valeur du travail des ambassadeurs de la propreté ». Enfin, la présence des panneaux sensibilisera également les riverains proches et limitera le sentiment d'abandon qui se manifeste parfois chez certains citoyens résidants dans des endroits reculés de la commune où l'activité des services de nettoyage communaux est moins importante que dans le centre-ville. <u>Volet répression :</u> Les ouvriers communaux continueront à fouiller systématiquement tous les dépôts sauvages. Dans le cas où des indices permettant d'identifier l'auteur seraient retrouvés, un PV sera établi par l'agent constatateur. Aussi, des caméras pourront être placées dans des points noirs particulièrement problématiques. (cf. fiche P. R 1).

Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service Environnement : - Coordination de l'action. Services communaux : - Elaboration de l'inventaire des points noirs en ce qui concerne les sentiers et les ruelles ; - Conception, acquisition et placement de panneaux de sensibilisation dans les endroits problématiques. - Fouille systématique des dépôts sauvages. Agent constatateur et police locale : - Répression (PV + placement de caméras si nécessaire). La Wallonie : - Apport financier via l'appel à projet relatif à la mise en œuvre du Plan Local de Propreté.
Planning	- Elaboration de la liste des ruelles et sentiers considérés comme points noirs : novembre - décembre 2021 ; - Acquisition et placement de panneaux : mars-avril 2022 - Actions de répression : - PV si indices retrouvés lors de la fouille de déchets (déjà en cours) ; - Placement de caméras de surveillance : un mois après le placement des panneaux dans les endroits où l'amélioration de la propreté n'est pas jugée suffisante.
Moyens prévus	Moyens financiers : - Conception et acquisition de 15 panneaux + poteau et fixation (100€ /pièce) soit 1.500,00 € TVAC ; Temps consacré : - Conception des panneaux : 5 h - Gestion administrative : 8 h ; - Placement des panneaux : 30 h ; - Communication : 10 h - Répression : 1h/semaine.

Sources des moyens	Budget communal. Subsides mise en œuvre du PLP.		
Indicateurs de suivi de l'action	Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul
	Indicateurs d'activités		
	Nombre de points noirs identifiés.	Annuel	Nombre de points noirs.
	Nombre de panneaux placés.	Annuel.	Nombre de panneaux.
	Nombre de constats et PV rédigés.	Annuel.	Sources : agent constataeur et police locale.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du nombre de points noirs.	Annuel.	Delta entre le nombre de points noirs existants après le placement des panneaux par rapport au nombre de points noirs identifiés dans l'inventaire initial.
	Evolution du score de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP. (Nuisance : dépôts et déchets sauvages, chemins et sentiers).	Annuel.	Comparatif avec le rapport Clic-4-Wapp de l'année précédente.
	Evolution de l'état de propreté des endroits nettoyés.	Mensuel.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux.

Titre de l'action	Mise en place d'une opération « coup de poing » pluridisciplinaire. (Action n°P. A-T 4).
Pilier	Action transversale pour cibler un lieu ou une nuisance prioritaire.
Nuisance(s) cible(s)	Dépôts et déchets sauvages dans le centre des villages.
Objectif(s)	<u>Objectifs généraux.</u> - Amélioration de la propreté du centre des villages de l'entité ; - Effectuer une fois par an un nettoyage en profondeur des centres des villages de l'entité ; - Sensibiliser les citoyens à la propreté publique ; - Exposer le matériel du services techniques communal et valoriser le travail des ouvriers chargés du maintien de la propreté publique ; - Mettre en valeur le travail des Ambassadeurs de la propreté. Cette action sera particulièrement « visible » étant donné que tous les acteurs de la propreté publique seront réunis au même endroit durant l'opération « coup de poing ». De plus, l'action ambitionne de nettoyer concrètement et de fond en comble le centre des villages mais aussi de sensibiliser les citoyens via la diffusion d'un toutes boîtes. La présence des Ambassadeurs de la propreté ainsi que du cheval de trait renforcera encore un peu plus l'attractivité du projet. La transversalité et la diversité des acteurs et des moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) permettra d'atteindre l'objectif d'impact fixé. <u>Objectif(s) d'impact.</u> A partir de 2021, réduire annuellement de 8 % du nombre de déchets collectés dans le centre des villages de l'entité. (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan).

	<u>Objectif(s) d'activité.</u> Dès 2021, organiser une opération « coup de poing » par an dans chacun des 5 villages de l'entité. Dès 2021, publication d'au moins un article de sensibilisation via chaque canal de communication habituel (Facebook, Périodique communal « Dour Infos » et site internet).
Description	La commune de Dour compte 5 villages dans son entité (Dour, Elouges, Wihéries, Petit-Dour et Blaugies). Ces lieux fréquentés autour desquels la densité de l'habitat est importante sont fort logiquement les lieux où des nuisances en matière de propreté publiques sont régulièrement constatées. Nous souhaitons dès lors effectuer un nettoyage en profondeur de ces quartiers une fois par an. Cette action de nettoyage visera également à sensibiliser les citoyens et à mettre en lumière le travail des différents acteurs (police, agent constatateur, ouvriers communaux et Ambassadeurs de la propreté). Cette activité sera aussi l'occasion d'exposer le matériel communal utilisé dans le cadre des missions liées à la salubrité publique (Hydrocureuse, balayeuse, aspirateurs urbains « Gluttons », etc... Concrètement, le projet comprendra les actions suivantes : - Nettoyage en profondeur du centre des 5 villages une fois par an. Toutes les équipes concernées seront présentes (cantonniers, jardiniers, etc...). Le matériel sera exposé au public. Les autres acteurs actifs en la matière seront également appelés à participer (police, agent constatateur et ambassadeurs de la propreté). - Présence du cheval de trait lors de cette opération ; - Dépôt d'un toutes boîtes de sensibilisation et d'invitation auprès des citoyens résidents dans le périmètre concerné ; - Invitation aux écoles proches de venir découvrir le matériel utilisé par les services techniques ; - Communication générale sur le sujet.

	Ce projet est étroitement lié à deux autres fiches projet qui seront développées parallèlement : - Mise en valeur et coordination du travail des "Ambassadeurs de la propreté" (fiche n° P.P 4); - Utilisation d'un cheval de trait dans le cadre des opérations de nettoyage (fiche n° P.G 4).
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service environnement : - Coordination de l'action. Services techniques : - Réalisation du nettoyage en profondeur ; - Assurer la présence du matériel. Agent constatateur, Ambassadeurs de la propreté et police communal : - Présence le jour de l'action. Service communication : - Communication auprès de la population (Facebook, etc...) ; - Elaboration et distribution d'un toutes boîtes aux riverains proches. Ecoles : - Découverte du matériel utilisé dans le cadre du maintien de la propreté publique. Prestataire désigné dans le cadre des missions à réaliser avec un cheval de trait : - Gestion du cheval.

Planning	- Réunion de travail réunissant les différents partenaires afin de déterminer le rôle de chacun et de fixer le calendrier de l'action : avril – mai 2021. - Elaboration du toute boîtes d'invitation et de sensibilisation : mai-juin 2021. Invitation des Ambassadeurs de la propreté ; août-septembre 2021. - Distribution du toutes boîtes et organisation des journées de nettoyage : septembre 2021 – octobre 2021.
Moyens prévus	Moyens financiers : - Prestation du cheval de trait couvertes dans le cadre d'un appel à projet spécifique (subsidation à hauteur de 100 % obtenue) (300,00 € HTVA x 5 sorties = 1.815,00 € TVAC) - Elaboration et impression du toutes boîtes : 200,00 € Temps consacré : - Réunion avec les acteurs : 2 h - Préparation et distribution du toutes boîtes : 10 h - Organisation des actions : 6 h x 5 actions x 20 personnes =600 h.
Sources des moyens	Budget communal. Subsides S. P.W. Dans le cadre de l'appel à projet « Le cheval de trait, un choix durable et innovant ».

Indicateurs de suivi de l'action	Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul
	Indicateurs d'activités		
	Nombre d'actions « coup de poing » réalisées dans chaque village.	Annuel.	Nombre d'actions réellement organisés sur l'année.
	Nombre d'Ambassadeurs de la propreté participants aux actions de nettoyage.	Annuel.	Nombre de participants x nombre d'actions.
	Nombre d'élèves ayant découvert le matériel utilisé par les services techniques communaux.	Annuel.	Nombre de classes ayant visité les lieux x nombre d'enfants par classe.
	Nombre de publications diffusées sur le sujet.	Annuel	Nombre de publications.
	Nombre de toutes boîtes distribués.	Annuel.	Nombre de toutes distribué par village x nombre de villages.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du score de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP. (Toutes les nuisances dans les zones concernées).	Annuel.	Comparatif avec le rapport Clic-4-Wapp de l'année précédente.
	Evolution des quantités de déchets ramassées dans les centres concernés	Annuel.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux.

Titre de l'action	Amélioration de la propreté aux abords des commerces de l'Horeca et des night shop (Action n°P. A-T 5).
Pilier	Action transversale pour cibler un lieu ou une nuisance prioritaire.
Nuisance(s) cible(s)	Déchets aux abords des commerces Horeca et des Night Shop.
Objectif(s)	<u>Objectifs généraux.</u> - Amélioration de la propreté des rues, principalement aux abords des commerces ; - Sensibiliser les commerçants à la propreté publique. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) par la commune visent principalement à rappeler les obligations des commerçants en matière de propreté publique et de mettre en œuvre des actions de répression si nécessaire. Ce projet est étroitement lié aux fiche projet n° P. C-S 6 « Sensibilisation à la malpropreté générée par les mégots de cigarettes. » et n° P. I-E 2 « Améliorer la « visibilité » des poubelles publiques et incitation à leur utilisation ». Cette fiche projet revêt donc un caractère particulièrement transversal vu sa forte complémentarité avec les autres actions. Cet aspect garantit d'atteindre l'objectif d'impact espéré. <u>Objectif(s) d'impact.</u> A partir de 2021, réduire annuellement de 8 % du nombre de déchets collectés aux abords des commerces et night shop. (Hypothèse de calcul du pourcentage détaillée au paragraphe I. 5.1.2. du Plan). <u>Objectif(s) d'activité.</u> En 2021, Envoi d'un courrier à 100 % des commerçant de l'Horeca et des night Shop. Dès 2021, mise en place d'actions de répression si nécessaire (non quantifiable à ce stade car dépend de la réaction des commerçants concernés).

Description	Lors de la consultation citoyenne effectuée via une plateforme informatique, les abords des commerces Horeca et des Night shop ont été pointés comme des points noirs prioritaires par les citoyens. Les services techniques communaux ainsi que le diagnostic du Plan Local de Propreté confirment qu'il s'agit bien d'une problématique prioritaire. Régulièrement, les clients rassemblés à l'extérieur des commerces concernés consomment de la nourriture et des boissons sur la voie publique et abandonnent leur déchet sur celle-ci. Certains commerçants ne sont pas assez sensibilisés à la propreté publique et négligent le nettoyage des abords de leur établissement. Pourtant, l'article 91 §4 de l'Ordonnance de police administrative générale précise que <i>« Les terrasses doivent prévoir des cendriers et des poubelles en suffisance afin de permettre de les maintenir en état de propreté permanent. Au terme de l'exploitation commerciale journalière, l'exploitant doit procéder au nettoyage de l'espace public »</i> ; Le §1 du même article précise quant à lui que <i>« Tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à la propreté de l'accotement, du trottoir, de l'espace réservé à la voirie ou au trottoir, et du filet d'eau aménagés devant la propriété qu'il occupe »</i>. Afin d'améliorer la situation, il est nécessaire de travailler sur plusieurs tableaux. Il s'agit clairement ici d'une action transversale liées à d'autres fiches projet. Les éléments suivants seront mis en œuvre : - Envoi d'un courrier aux commerçants de l'Horeca et aux Night Shop afin de leur expliquer les démarches menées dans le cadre du PLP et de les sensibiliser à la nécessité de veiller à la propreté des abords de leur établissement. Une synthèse des obligations les concernant imposées par l'Ordonnance de police administrative générale sera annexée au courrier ; - Mise en œuvre d'action de répression à l'aide de caméras si nécessaire. Cette fiche projet étroitement liée et sera développée parallèlement à deux autres fiches projet du Plan Local de Propreté, à savoir :
---------------------------	--

	- Fiche projet n° P. C-S 6 « Sensibilisation à la malpropreté générée par les mégots de cigarettes. » ; - Fiche projet n° P. I-E 2 « Améliorer la « visibilité » des poubelles publiques et incitation à leur utilisation ».
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service environnement : - Coordination de l'action ; - Rédaction et envoi d'un courrier aux commerçants concernés. Agent constatateur et police locale : - Veiller au respect de l'Ordonnance générale de police administrative ; - Répression si nécessaire (en dernier recours). Asbl Dour Centre-Ville et association des commerçants : - Participation à la sensibilisation des commerçants.
Planning	- Rédaction et envoi du courrier de sensibilisation : mars 2021 ; - Suivi de la bonne exécution des modalités de l'Ordonnance de police administrative générale : à partir d'avril 2021 (après l'envoi du courrier).
Moyens prévus	Moyens financiers : - Envoi courrier : 30,00 € Temps consacré : - Préparation et envoi courrier : 4 h ; - Suivi et répression (non quantifiable à ce stade car cela dépend de la réaction des commerçants).
Sources des moyens	Budget communal.

Indicateurs de suivi de l'action	Indicateurs	Fréquence de suivi	Source / méthode de calcul
	Indicateurs d'activités		
	Nombre de commerçants sensibilisés.	Annuel.	Nombre de courriers envoyés.
	Nombre de constats d'infraction à l'Ordonnance de police administrative générale.	Annuel.	Nombre de constats dressés par l'agent constatateur ou la police.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du score de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP. (Déchets sauvages et mégots de cigarettes dans les zones concernées).	Annuel.	Comparatif avec le rapport Clic-4-Wapp de l'année précédente.
	Evolution des quantités de déchets ramassées aux abords des commerces concernés.	Annuel.	Utilisation des outils statistiques et de recensement développé par les services communaux.

Titre de l'action	Amélioration de la propreté des trottoirs devant être entretenus par les riverains. (Action n°P. A-T 6).
Pilier	Action transversale pour cibler un lieu ou une nuisance prioritaire.
Nuisance(s) cible(s)	Trottoirs non entretenus devant certaines habitations.
Objectif(s)	<u>Objectifs généraux.</u> - Amélioration de la propreté de trottoirs ; - Sensibiliser les citoyens qui négligent l'entretien des espaces publics jouxtant leur habitation. Les moyens mis en œuvre (objectifs d'activité) par la commune visent principalement à rappeler les obligations en matière d'entretien des trottoirs et de mettre en œuvre des actions de répression si nécessaire. Cette manière d'appréhender cette problématique sous deux angles distincts (sensibilisation et répression) renforcée par une communication efficace permettra d'atteindre l'objectif d'impact espéré. <u>Objectif(s) d'impact.</u> Diminution du nombre de trottoirs non ou mal entretenus. L'objectif est difficilement quantifiable à ce stade, celui-ci est toutefois estimé à une diminution annuelle de 10 % à partir de 2021 sur base de l'expérience du service Environnement et de l'agent constatateur. A partir de 2021, réduire annuellement de 10 % le nombre de constats et de PV de manquement d'entretien des trottoirs. L'idée est ici d'espérer non pas une augmentation des actions de répression mais plutôt une diminution de celles-ci. Cela démontrera que les stratégies mise en œuvre dans le cadre de cette fiche projet sont efficaces. <u>Objectif(s) d'activité.</u> En 2021, Envoi d'un courrier à 100 % des riverains négligeant l'entretien de leur trottoir. Dès 2021, mise en place d'actions de répression si nécessaire (non quantifiable à ce stade car dépend de la réaction des riverains concernés).

Description	L'agent constatateur est régulièrement confronté à des riverains qui négligent l'entretien de leur trottoir. Cette situation génère des nuisances et de la malpropreté. Pourtant, l'article 25 de l'Ordonnance de police administrative générale précise que « <i>Les riverains doivent maintenir le trottoir ainsi que les accotements bordant leur immeuble bâti ou non en bon état de conservation et de propreté</i> » ; L'article 91 §1 de la même ordonnance précise quant à lui que « <i>Tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à la propreté de l'accotement, du trottoir, de l'espace réservé à la voirie ou au trottoir, et du filet d'eau aménagés devant la propriété qu'il occupe</i> ». Afin d'améliorer la situation, il est nécessaire de travailler sur plusieurs tableaux. Les éléments suivants seront mis en œuvre : - Envoi d'un courrier aux riverains concernés afin de leur expliquer les démarches menées dans le cadre du PLP et de les sensibiliser à la nécessité de veiller à la propreté des abords de leur habitation. Une synthèse des obligations imposées par l'Ordonnance de police administrative générale sera annexée au courrier ; - Mise en œuvre d'actions de répression si nécessaire.
Porteur de l'action	Commune (Service Environnement).
Partenaires mobilisés	Service environnement : - Coordination de l'action ; Agent constatateur : - Veiller au respect de l'Ordonnance générale de police administrative ; - Rédaction et envoi d'un courrier aux riverains concernés. - Répression si nécessaire (en dernier recours).
Planning	- Rédaction et envoi du courrier de sensibilisation : à partir de janvier 2021, dès qu'un trottoir non entretenu est découvert.

	- Suivi de la bonne exécution des modalités de l'Ordonnance de police administrative générale : à partir janvier 2021 (après l'envoi du courrier).		
Moyens prévus	Moyens financiers : - Sans objet. Temps consacré : - Préparation et envoi courrier : 1 h/ constat ; - Suivi et répression (non quantifiable à ce stade car cela dépend de la réaction des riverains).		
Sources des moyens	Budget communal.		
Indicateurs de suivi de l'action	<i>Indicateurs</i>	<i>Fréquence de suivi</i>	<i>Source / méthode de calcul</i>
	Indicateurs d'activités		
	Nombre de riverains sensibilisés.	Annuel.	Nombre de courriers envoyés.
	Nombre de constats d'infraction à l'Ordonnance de police administrative générale.	Annuel.	Nombre de constats dressés par l'agent constatateur.
	Indicateurs d'impact		
	Evolution du nombre de constats de défaut d'entretien rédigés.	Annuel.	Nombre de constats comparé au nombre de constats dressés l'année précédente.

ANNEXE 2

SYNTHÈSE CONSULTATION PUBLIQUE.



Elaboration du Plan Local de Propreté de Dour
Synthèse de la consultation « propositions d’actions »



Chiffres-clés de consultation

Du 29 mai 2020 au 12 juillet 2020
via la plateforme <https://www.propretecommunale-monavis.be/>



Chiffres-clés de consultation par thématique

			
 Lutter contre les déchets au bord des routes	9 participants	11 contributions	20 votes
 Lutter contre les dépôts clandestins	11 participants	10 contributions	12 votes
 Lutter contre les dépôts sauvages aux abords des bulles à verre/vêtements	8 participants	5 contributions	8 votes
 Lutter contre les mégots de cigarettes	7 participants	6 contributions	7 votes
 Mobiliser davantage de bénévoles de la propreté	7 participants	10 contributions	17 votes

Propositions les plus votées

Lutter contre les déchets au bord des routes



Proposition 1 : Prévention, éducation et verbalisation et travaux d'intérêts généraux en cas de délit
Il faudrait vraiment que des subsides soient débloqués pour permettre l'embauche d'éducateurs de rue pour dépister les contrevenants et faire de l'éducation permanente. En cas de récidive, il serait bon de verbaliser systématiquement (si mineurs, verbaliser les parents) et les soumettre à une formation "propreté" ainsi qu'à des travaux d'intérêts généraux, tels que le décrassage des sentiers, le tri, le recyclage des déchets et les modes de consommation à éviter. Inclure aussi ce genre de formation à l'école, avec les parents aussi. Souvent, si les enfants jettent, c'est que leurs parents le font également. Bref, il faut dégager des moyens, sans quoi, rien ne changera jamais. Et l'éducation est la première étape.

4 votes +
1 vote +/-

Arguments POUR (1)	Arguments CONTRE (0)
--------------------	----------------------

✓ Pour chaque nouvelle personne venant vivre dans la commune : l'informer du fonctionnement des poubelles (tri, localisation du parc à conteneurs, prix des amendes en cas de non respect). Informer est essentiel.

Proposition 2 : Signer la pétition du Parlement Wallon pour la consignation des canettes et bouteilles en plastique

Pour faire pression, vous pouvez signer la pétition du parlement wallon pour la consignation de canettes et bouteilles en plastiques

<https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=petition-detail&id=147>

3 votes +
1 vote -

Arguments POUR (0)	Arguments CONTRE (0)
--------------------	----------------------

Propositions les plus votées

Lutter contre les déchets au bord des routes



Proposition 3 : L'union fait la force : la commune doit aider à faire valoir notre droit de pétition

Nous avons le **droit de pétition** qui nous permet d'imposer au parlement fédéral et régional de regarder nos pétitions. La commune doit permettre à chaque activité organisée avec celle-ci (concerts, foires, journée de l'arbre,...) de mettre une personne qui nous met à disposition les pétitions pour l'amélioration environnementale comme par exemple :

1. obliger la consignation sur les canettes, bouteilles en plastique et autres contenant (bouteilles en verre);
2. obliger que les canettes, bouteilles en plastique et autre contenant (bouteille en verre) soit réutilisable pour diminuer l'empreinte carbone;
3. obliger à avoir 95% de plastique recyclé dans les emballages, les objets à usage unique (barquette de viande, sachet de fromage, barquette de jambon, ...) (pour motiver l'industrie à organiser un recyclage correct et efficace);
4. obliger à avoir une taxe de 10€ au kg pour toutes les matières vierges (plastique, verre, métaux, carton, ...) qui seraient mises dans les emballages et dans les objets à usage unique (actuellement les plastiques recyclés coûtent plus chers que la matière vierge, cela motivera les industriels à utiliser les produits recyclés, et l'argent pourra servir à améliorer notre bilan carbone);
5. faire payer le prix du carbone sur les emballages : nous payons une taxe carbone dans notre chauffage, dans notre électricité alors pourquoi ne pas faire payer les emballages. ;
6. ne pas autoriser de mise sur le marché d'un nouveau produit ou une modification de produit, si celui-ci n'est pas recyclable à 100% et si il n'existe pas de service de recyclage et de collecte au niveau européen. Cela évitera que l'on mette sur le marché des produits qui vont nous empoisonner l'existence pendant des siècles;
7. augmenter la durée de vie des produits en augmentant la garantie légale (minimum le doublement) : il n'y a que du bon : diminution des ressources naturelles nécessaires, diminution du volume de déchets, reconnaissance des producteurs qui font des produits de qualité, diminution des dépenses des ménages, amélioration de notre balance économique et augmentation de la production locale.

2 votes +
2 votes +/-

Arguments POUR (2)	Arguments CONTRE (1)
--------------------	----------------------

✓ Les pétitions, c'est pour obliger les parlements à traiter ces sujets. Le but des éléments ci-dessus est de diminuer le volume de déchets tout en améliorant le recyclage et la récupération. Avec les propositions ci-dessus, les déchets auront des valeurs importantes pour les industriels et donc tu ne les retrouveras plus le long des routes.... plutôt que d'éponger tout le temps une fuite, bouche celle-ci.

✓ Conscientisation de la population.

✓ La proposition est intéressante mais j'ai un peu de mal à comprendre en quoi le fait de signer une pétition va diminuer le nombre de déchets aux abords des chemins.

Propositions les plus votées

Lutter contre les déchets au bord des routes



Proposition 4 : Education et verbalisation

Inclure dès les premiers moments dans nos écoles un **programme d'éducation dynamique en matière de civisme** à la fois théorique et pratique. S'ensuivra logiquement l'éducation de certains parents par leurs propres enfants. La verbalisation devrait être malheureusement d'application pour les récidivistes.

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



3 votes +

Proposition 5 : Favoriser le Zéro Déchet

Favoriser les magasins en vrac (donner les coordonnées de ceux présents dans la région, en installer un à Dour?), insister sur l'aberration des emballages, favoriser les emballages recyclables comme le verre (recyclable à l'infini) et non les plastiques, même les papiers ne sont recyclables qu'une seule fois alors communiquer, informer et sensibiliser. Interdire les emballages polluants et inutiles sur la commune.

Taxer les emballages et les entreprises qui ne trient pas ou peu. Favoriser ceux qui trient et n'ont presque pas de déchet et sanctionner ceux qui n'y prêtent aucune attention (diminuer au fil des ans, la quantité de déchets acceptée par habitant). Imposer un nom sur les tickets de caisse, les personnes hésiteront à jeter leurs sacs de courses.

Périodiquement, dans le **Dour'Info**, sur le site de la commune ou les réseaux sociaux, proposer des alternatives. Organiser des rencontres avec des "fondateurs" du Zéro Déchet... **Proposer des solutions et des alternatives**, donner des recettes **anti-gaspi**...

Si le déchet n'est pas produit, il ne se retrouvera pas dans la rue.

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



1 vote +
1 vote +/-

Propositions les plus votées

Lutter contre les déchets au bord des routes



Proposition 6 : Une baguette magique

Imaginez que vous soyez en possession d'une baguette magique, à usage unique, pour la propreté de votre commune, que feriez-vous ?

Feriez-vous disparaître tous les déchets qui ne sont actuellement pas à leur place ?

Ne rêvez pas, le zéro déchet n'est pas pour tout de suite, les déchets reviendront.

Installeriez-vous une infrastructure parfaite ?

Ne rêvez pas, même avec une infrastructure parfaite (et très coûteuse), il restera encore des pollueurs.

Vous changeriez définitivement le comportement des pollueurs ?

Vous l'avez compris, je propose cette dernière solution : **trouver les pollueurs, analyser et comprendre leur motivation** (mettre au point un questionnaire standard pour qu'ils justifient leur geste, leur demander que devons-nous faire pour qu'ils ne le fassent plus), et ensuite AGIR.

Bonne nouvelle, votre commune a reçu une baguette magique, mais elle vous demande comment s'en servir.

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



0 vote

Proposition 7 : Informer/pistes cyclables

Insister sur le fait que **jeter un déchet peut être mortel pour les cyclistes** présents ou qui vont utiliser les pistes cyclables !!

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



0 vote

Propositions les plus votées

Lutter contre les dépôts clandestins et les dépôts d'objets encombrants



Proposition 1 : Education permanente, sensibilisation par des campagnes d'affichage, de la promotion et des activités récréatives autour de l'axe propreté.

Faire cela au sein des activités organisées par la commune, des jeux récréatifs, des animations lors des festivités. Pour que ce soit récurrent et efficace. Organiser un service plus clair de **débarrassage des encombrants**. Prévoir un service qui prendrait en charge ce qui peut être récupéré, et **les revendre dans un magasin social** (même si cela existe déjà, ce n'est pas systématique et les gens doivent le savoir et apprendre à faire la démarche). Pour ce qui n'est plus utilisable, organiser une ou deux collectes par an; et mieux informer sur la possibilité d'appeler un service d'enlèvement, à un prix qui ne soit pas non plus prohibitif. On pourrait utiliser des plateformes internet pour ce faire, ou une espèce d'application où le citoyen pourrait se mettre en relation avec d'autres pour des échanges gratuits.

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



2 votes +
1 vote +/-

Proposition 2 : Education

Education interactive dès le plus jeune âge. **Vigilance du citoyen** qui prévient rapidement les autorités compétentes.

Arguments POUR (1)

Arguments CONTRE (0)



2 votes +

- ✓ Fournir des outils aux écoles ainsi que des contacts qui peuvent les soutenir dans cette démarche ([Greendal](#), [Goodplanet](#)...).
- Organiser des témoignages-rencontres avec les ouvriers communaux qui ramassent les déchets, expliquer ce qu'ils font.
- Citer les chiffres aussi : ce que coûtent le ramassage à la commune par an, ce que le "bon" tri rapporte...

Propositions les plus votées

Lutter contre les dépôts clandestins et les dépôts d'objets encombrants



Proposition 3 : Propreté

Donnez des **formations dans les écoles**, faire prendre conscience aux personnes de s'investir pour avoir une ville et agréable à vivre, si cela ne change devenir méchants, c-à-d donner des amendes aux contrevenants.

Arguments POUR (1)

Arguments CONTRE (0)



2 votes +

- ✓ Fournir des outils aux écoles ainsi que des contacts qui peuvent les soutenir dans cette démarche ([Greendal](#), [Goodplanet](#)...).
- Organiser des témoignages-rencontres avec les ouvriers communaux qui ramassent les déchets, expliquer ce qu'ils font.
- Citer les chiffres aussi : ce que coûtent le ramassage à la commune par an, ce que le "bon" tri rapporte...

Proposition 4 : Transformer – embellir - utiliser

Transformer les espaces (le long des pistes cyclables, des entrées ou des abords des bois et des chemins) en potagers. Y planter des comestibles faciles à entretenir (menthe, ciboulette, thym, potirons et autres cucurbitacées...) et dont la cueillette serait gratuite. Valoriser tous les espaces en plantant des arbres fruitiers (comme des framboisiers, des groseilliers...) aux abords des écoles. Si l'espace nourrit, si on lui donne un sens, le citoyen sera plus enclin à l'entretenir, à le soigner, à y faire du bénévolat... Installer des "bacs" potager et fleuris sur les trottoirs... Soyons imaginatifs. Source : film «Demain» de Cyril Dion et Mélanie Laurent.

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



1 vote -

Propositions les plus votées

Lutter contre les dépôts clandestins et les dépôts d'objets encombrants



Proposition 5 : Mettre en place une cellule « police de l'environnement »

Mettre en place une **cellule « police de l'environnement »** qui sera chargée d'investiguer ces comportements inciviques et récurrents et la doter des moyens nécessaires pour lutter contre ce phénomène.

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



1 vote +

Proposition 6 : Solution encombrants

De plus **amples ouvertures des parcs à conteneurs** fermés le lundi, trop tôt le samedi car les habitants nettoient ou bricolent ou jardinent le weekend lors de leur temps libre, verbaliser.

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



1 vote +

Proposition 7 : Recommencer des collectes d'encombrants une ou deux fois par an.

Avant, des collectes "encombrants" étaient organisées. Les gens (essentiellement ceux qui n'ont pas de remorque pour un transport vers le parc) avaient la possibilité d'évacuer les encombrants. Une solution est déjà proposée par la commune mais est payante et rebute certains.

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



0 vote

Propositions les plus votées

Lutter contre les dépôts sauvages aux abords des bulles à verre et à vêtements



Proposition 1 : Caméra

Placer des **caméras de surveillance aux abords des bulles à verres et textiles** qui posent le plus de problèmes (voir l'exemple de la commune de La Louvière) et certainement **augmenter le nombre de ramassages**. Rappeler aux citoyens l'importance de prévenir au plus vite les autorités dès que les bulles sont à saturation.

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



3 votes +

Proposition 2 : Transformer et communiquer

Embellir les alentours des bulles à verre, les transformer en lieux sereins et de détente. Y installer des bancs, des fleurs, des bacs à jardins... En profiter pour y ajouter des **panneaux informatifs**, non dramatiques et non "donneurs de leçons" mais des informations sur ce que deviennent les vêtements, le nombre d'emplois créés grâce à ces dons de vêtements... Ces panneaux pourraient être réalisés par la maison des jeunes, les mouvements de jeunesse, les homes... que tout le monde puisse y participer car cela sensibilise davantage.

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



1 vote +
1 vote -

Proposition 3 : Déchets aux abords des bulles à verre

Il faudrait une **poubelle pour les PMC** et une **poubelle ordinaire** à côté des bulles à verre pour que les déposants puissent se débarrasser des emballages et de tout ce qui n'est pas du verre. Ces objets sont souvent retrouvés par terre. J'habite dans un endroit où il n'y a aucune poubelle publique à des kilomètres à la ronde.

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



1 vote +
1 vote -

Propositions les plus votées

Lutter contre les dépôts sauvages aux abords des bulles à verre et à vêtements



Proposition 4 : Bulles à verre

Les vider régulièrement, caméra, répression, amende + le coût du nettoyage.

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



1 vote +

Proposition 5 : Bulles à verre enterrées dans des endroits de passage

Les bulles à verres pourraient être installées dans des **endroits de passage mais enterrées**. Actuellement, elles sont souvent un peu perdues comme au chemin des 34 où les gens peuvent sans gêne y laisser d'autres débris. Le passage ferait reculer les gens à y laisser des sacs poubelles et autres déchets et le côté enterré causerait moins d'impact visuel (moins de bruit aussi).

Exemple:



Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



0 vote

Propositions les plus votées

Lutter contre les mégots de cigarettes



Proposition 1 : Pollueur = payeur à sensibiliser

Toute personne prise sur le fait, doit avoir une **amende** à payer (après un avertissement peut-être car certains ne se rendent pas compte qu'ils polluent et des conséquences que cela a...). Il faudrait que plus de personnes puissent interpeller/dénoncer les personnes qui jettent des déchets ou que la police (comme ça a déjà été fait dans certaines communes) fasse de petites opérations auprès d'endroits où il y a beaucoup d'infractions afin de verbaliser les pollueurs (tous) où **engager des "agents de la propreté"** qui pourraient occasionnellement soutenir et encadrer par la police.

Autre chose, on pourrait obliger chaque pollueur à assister, soit à des **travaux d'intérêts généraux** (du ramassage bien évidemment ou l'entretien d'espaces verts de la commune), soit à un/des cours sur les conséquences de leurs actes.

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



3 votes +

Proposition 2 : Des cendriers géants

Mettre en place des **cendriers géants** sur lesquels il serait indiqué divers slogans comme "déposez votre mégot ici, vous éviterez de polluer 200 litres d'eau", "Votre mégot sera transformé en ..." (certaines PME valorisent les déchets de cigarettes). "Donnez-moi à manger plutôt qu'aux oiseaux"...

Arguments POUR (1)

Arguments CONTRE (0)



2 votes +

Voir aussi cette proposition faite à Tournai :

<https://www.propretecommunale-monavis.be/consultations/tournai/consultation/vos-propositions-dactions/opinions/quelles-mesures-permettraient-de-reduire-les-dejections-canines-et-les-megots-de-cigarette-qui-ionchent-nos-espaces-publics-vos-pistes-de-solutions/inciter-a-la-civile-par-le-jeu>

Propositions les plus votées Lutter contre les mégots de cigarettes



Proposition 3 : Prix du paquet de cigarettes

Augmenter de façon drastique le **prix du paquet de cigarettes**, les fumeurs polluent non seulement la nature, mais également les non-fumeurs...

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



1 vote +

Proposition 4 : Gros souci permanent

Campagnes de sensibilisation récurrentes, information anti-tabac dans les écoles avec animations montrant l'encrassement lié aux fumées de cigarettes, la toxicité du tabac et des expériences pour montrer que les mégots restent très longtemps dans la nature. **Animations éducatives et récréatives** autour de cet axe (aussi bien santé que protection de la nature et des eaux). Affichage pictogrammes amusants et humoristiques pour faire passer le message. **Verbalisation** si pas d'amélioration auprès des contrevenants (trouver les points noirs et les surveiller devrait être relativement facile).

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



1 vote +/-

Propositions les plus votées Mobiliser davantage de bénévoles de la propreté



Proposition 1 : Faire payer les fabricants de déchets

Dans certaines communes comme Bruxelles et Paris, il y a des **accords commerciaux avec les fabricants de cigarettes** ou ceux-ci payent les communes pour le nettoyage.

<https://www.sudinfo.be/id78302/article/2018-10-05/bruxelles-enverra-la-facture-du-nettoyage-des-megots-en-rue-aux-cigarettiers>

On pourrait envoyer la facture de nettoyage à la ~~Fevia~~, à ~~Comeos~~ et à ~~Fost~~ Plus pour les déchets qui sont ramassés le long des routes. Les volontaires pourraient recevoir par exemple 10€/h pour le ramassage qui seraient refacturés aux fabricants.

Arguments POUR (1)

Arguments CONTRE (0)

- ✓ Ce sont les producteurs des déchets qui doivent payer, (comme les producteurs de cigarettes, les diverses marques dont les emballages jonchent le sol...).



1 vote +
2 votes +/-

Proposition 2 : Responsabiliser et soutenir

Responsabiliser les personnes comme la maison des jeunes, le CPAS et ses bénéficiaires, les écoles, les groupes sportifs, les mouvements de jeunesse... Que l'on donne à chacun les moyens et des facilités **pour entretenir "son mini quartier"**, qu'ils soient bien informés et qu'ils obtiennent des avantages. C'est du gagnant-gagnant.

Arguments POUR (1)

Arguments CONTRE (0)

- ✓ Promouvoir davantage le rôle monsieur-madame agent bénévole de propreté de votre quartier



2 votes +
1 vote +/-

Propositions les plus votées

Mobiliser davantage de bénévoles de la propreté



Proposition 3 : Pas tellement pour ce genre de bénévolat

Je pense qu'il faut plutôt **sensibiliser et faire travailler à ce ramassage les contrevenants et les récidivistes**, sous bonne garde et après formation et éducation, bien entendu. Les ratons laveurs ne font pas forcément bien leur boulot. Il faudrait plus les guider et les driller. Il est trop facile de regarder de braves gens ramasser vos déchets pendant que vous continuez à tout jeter n'importe où sans vous en faire...

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



1 vote +
1 vote -

Proposition 4 : Lutter contre les lobbys et interdire les opérations communales financées avec les lobbys

Les lobbys financent le ramassage et font des campagnes de publicité pour faire diversion en mettant la culpabilité sur le consommateur et pas sur le producteur de déchets. Si vous ne me croyez pas, regardez cash investigation: <https://www.youtube.com/watch?v=wZT3drAYIzo>

De plus, lorsque les bénévoles ramassent, ils résolvent une partie des problèmes et les politiciens ne font rien. Les communes devraient interdire les opérations de ramassage par des volontaires/bénévoles qui seraient sponsorisées ou liées au lobby des déchets (COMEOS, FEVIA, FOST PLUS,...) comme les ambassadeurs de la propreté et le ramassage de printemps...

(Et oui, lorsque vous ramassez les déchets, c'est Coca-Cola qui vous paie vos vestes jaunes et vos sacs poubelles...pour que vous ramassiez leurs canettes). Il faut interdire les opérations de sensibilisation dans les écoles financées par les lobbys/industriels des déchets comme Fost Plus.

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



1 vote +
1 vote -

Propositions les plus votées

Mobiliser davantage de bénévoles de la propreté



Proposition 5 : Calendrier et valorisation

Augmenter le nombre de jours de ramassage organisés par notre commune sur l'année (calendrier trimestriel par exemple). Ne pas se contenter du nettoyage de printemps. Valoriser notamment nos jeunes bénévoles dans leurs actions citoyennes

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



1 vote +
1 vote +/-

Proposition 6 : Valoriser les espaces, les rendre «comestibles»

Transformer les espaces (le long des routes, les entrées ou les abords des bois et des chemins) en potagers. Y planter des comestibles faciles à entretenir (menthe, ciboulette, thym, potirons et autres cucurbitacées...) et dont la cueillette serait gratuite. Valoriser tous les espaces en plantant des arbres fruitiers (comme des framboisiers, des groseilliers...) aux abords des écoles. Si l'espace nourrit, si on lui donne un sens, le citoyen sera plus enclin à l'entretenir, à le soigner, à y faire du bénévolat... Installer des "bacs" potager et fleuris sur les trottoirs... Soyons imaginatifs.

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



1 vote +
1 vote -

Propositions les plus votées

Mobiliser davantage de bénévoles de la propreté



Proposition 7 : Donner une opportunité d'un monde meilleur

Ramasser les déchets, c'est comme éponger une fuite. Cela n'aura jamais de fin et cela n'a pas de sens d'éponger des fuites toute sa vie : il faut boucher d'abord la fuite pour que le fait d'éponger ait un sens...

Donc pour donner de la motivation aux ramasseurs, il faut tarir les déchets et donc **travailler à la source sur la réduction de ceux-ci**.

Les nettoyeurs en ramasseront 1000, puis 100 la fois suivante, puis 10 et puis plus du tout ça c'est vraiment motivant.

Il faut donc travailler à la base en réduisant les déchets et comme il est impossible de changer les gens, il faut travailler sur la réduction du nombre d'emballages.

Pourquoi pensez-vous que l'on ne retrouve pas des milliers d'amphores dans le sol lorsque l'on creuse un trou ? Parce que cela avait de la valeur et qu'elle était réutilisée..... cela prouve que nos ancêtres étaient beaucoup plus intelligents que nous. (les amphores ont été utilisées pendant plus de 1000 ans et nous, on a créé un continent de plastiques en moins de 50 ans).

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



1 vote +

Proposition 8 : Bénévolat

En **récompensant les bénévoles** notamment en chèques locaux, ou toute autre contribution même non pécuniaire afin de les motiver...

Arguments POUR (0)

Arguments CONTRE (0)



1 vote +